

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2021

DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

25 ET 26 MARS 2021

(1ÈRE JOURNÉE)

VISIO/PRÉSENTIEL

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
25 E 26 MARZU DI U 2021
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 ET 26 MARZU 2021

SOMMAIRE DU JEUDI 25 MARS 2021

Ouverture de la séance des questions orales à 10H17

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/O1/018 - Développement économique, posée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 22

Réponses : de M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC 23

de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive et Présidente de l'ATC 25

Question n° 2021/O1/017 - Première année de médecine, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 26

Réponse de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive 28

Question n° 2021/O1/020 - Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse et rôle de la Collectivité de Corse, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 30

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, Président du Conseil exécutif de Corse 31

Question n° 2021/O1/021 - I Soldi Corsi, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » 35

Réponse de M. Jean-Christophe ANGELINI, Conseiller exécutif, Président de l'ADEC 36

Question n° 2021/O1/019 - Coût des carburants, posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 38

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 40

Mme Christelle COMBETTE, appel nominal des conseillers

Le Président Jean-Guy TALAMONI

Ouverture de la séance publique à 11 H 15

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, *Président de l'Assemblée de Corse* 42

Allocution de M. Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse* 44

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

***Raportu n° 107 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2020**

***Rapport n° 107 : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 45

Prise(s) de parole : 46

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport d'activité 2020 47

***Raportu n° 106 : Bicentenariu di a morte di Napuliò Bonaparte**

***Rapport n° 106 : Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 47

Prise(s) de parole : 51

Mme Christelle COMBETTE

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. François ORLANDI
 M. Petr'Antone TOMASI
 M. Pierre GHIONGA
 Mme Danielle ANTONINI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère exécutive 57

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 62

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse. Les Présidents de groupes vont donner la liste des membres du groupe qui votent et avec la position. 66

M. Hyacinthe VANNI au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre-José FILIPPOTTI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre POLI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

M. Jean-Martin MONDOLONI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **Non Participation**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS 67

12H31 M. Hyacinthe VANNI préside la séance

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, propos introductifs à la présentation des rapports 68

Présentation des différents rapports : N° 058, 060, 085, 059,

***Raportu n° 058 : Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di l'accompagnamentu di a perdita d'autunumia è di u svantaghju**

***Rapport n° 058 : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 71

***Raportu n° 060 : Messa in anda di un prugettu sperimentale « Tecnicothèque » in Corsica cù u scopu di migliurà l'assistenza à l'anziani in casa soia per via di un accessu più faciule à l'aiuti tecnici è à l'adattamentu di l'alloghju**

***Rapport n° 060** : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 73

***Raportu n° 085 : Stabilità di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

***Rapport n° 085** : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 74

***Raportu n° 059 : Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impieggu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu**

***Rapport n° 059** : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 76

Le Président Hyacinthe VANNI ouvre le débat rapport par rapport

Rapport N° 058 Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap 77

Avis favorable de la Commission Sociale

Prise de parole

77

M. Pascal CARLOTTI

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

M. Pierre GHIONGA

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, en réponse aux interventions 81

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre POLI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **CONTRE**

M. Catherine COGNETTI-TURCHINI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés (Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA) : **CONTRE**

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**

LE RAPPORT N° 058 est ADOPTE A LA MAJORITE 83

Rapport N° 059 : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État

Prises de paroles 84

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Michel GIRASCHI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive, en réponse aux interventions 85

VOTE :

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votons **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Le rapport n° 059 est ADOPTE à la majorité

87

Rapport N° 060 : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement

87

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je suis obligé de préciser les votes :

Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

Le rapport n° 060 est ADOPTE

88

Suspension de séance à 13H15

Reprise à 15H25

Mme Mattea CASALTA préside

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

***Raportu n° 096 : Raportu d'infurmazione nantu à l'andatura di a pulitica rilativa à l'affari eurupej è à a cuuperazione internaziunale, per l'annu 2020**

***Rapport n° 096** : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Conseillère exécutive en charge des Affaires européennes 88

Prise(s) de parole : 93
M. Guy ARMANET

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS en réponse 94

TURISIMU / TOURISME

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS pour l'explication de la transmission tardive des rapports 101 et 102 95

Vote sur l'urgence :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **CONTRE**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

L'URGENCE EST ADOPTEE

97

***Raportu n^u 102 : Sustegnu à l'investimentu è à l'accompagnamentu di l'imprese chjuce è mezane di u settore turisticu**

***Rapport n^o 102 : Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse

97

Lecture du rapport (n^o 2021/O1/010) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

99

Lecture de l'avis favorable de la Commission des Finances par Mme Anne TOMASI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS présente un amendement

99

VOTE amendement et rapport :

Mme Pascale SIMONI (groupe Corsica Libera) ne participe pas au débat et au vote du rapport n^o 102

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT, ainsi AMENDE, ADOPTE A L'UNANIMITE 100

***Raportu n^u 101 : Dumanda di classificazioni à titulu di « stazioni di turisimu » dipusitata da a cumuna d'Aiacciu**

***Rapport n° 101 : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune d'Aiacciu**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse 100

Lecture du rapport (n° 2021/O1/009) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 101

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS pour des précisions 102

VOTE : Mme Christelle COMBETTE (groupe Per l'Avvene) ne participe pas au débat ni au vote du rapport n° 101

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

Mme Christelle COMBETTE absente

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Anda per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 103

M. Hyacinthe VANNI préside

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES

***Raportu n^u 062 : Raportu 2020 in fattu di parità trà donne è omi**

***Rapport n° 062 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de l'égalité femmes – hommes 104

Prise(s) de parole : 107

Mme Pascale SIMONI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Paul MINICONI

Mme Lauda GUIDICELLI en réponse aux interventions 109

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

M. Pierre GHIONGA au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 110

INNUVAZIONE / INNOVATION

***Raportu n^u 087 : Raportu nantu à u sviluppu à longu andà 2020**

***Rapport n° 087 : Rapport sur le développement durable année 2020**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 110

Prise(s) de parole : 113

Mme Paola MOSCA

Mme Mattea CASALTA

M. Romain COLONNA

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 117

VOTE du rapport :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

M. Paul MINICONI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 118

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

***Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 119

Lecture du rapport (n° 2021/O1/009) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteure*

Prise(s) de parole : 125

M. François ORLANDI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anne TOMASI
 M. Pierre GHIONGA
 M. Petr'Antone TOMASI
 M. Guy ARMANET

M. Jean BIANCUCCI, en réponse aux intervenants 152

M. Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 156

***Raportu n^u 061 : Approvu per l'eserciziu 2021 di e tariffe, i cuefficienti è i tassi rilativi à e varie tasse fiscale ch'è figuranu in u bugettu primitivu 2021 di a Cullettività di Corsica**

***Rapport n^o 061 :** Adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 165

VOTE :

POUR : 38 Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC

NON-PARTICIPATION : 11 Per l'Avvene + Isabelle FELICIAGGI

ABSTENTION : 6 Andà Per Dumane

CONTRE : 4 La Corse dans la République (Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI)

Absents : 4 (Mmes Stéphanie GRIMALDI, Pascale SIMONI et Julia TIBERI et M. Pierre POLI)

Mme Pascale SIMONI ne participe pas au débat et au vote du rapport n^o 061

RAPPORT ADOPTE A LA MAJORITE 166

***DELIBERATION autorisant la prolongation des travaux de l'Assemblée de Corse**

Prise de paroles

M. Hyacinthe VANNI 166

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 166

L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE 167

***Raportu n^u 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n^o 090 :** Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021

AMENDEMENT N° 1 :

Présentation de l'amendement par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 167
 Président Gilles SIMEONI : avis défavorable du Conseil exécutif 170

VOTE amendement

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **CONTRE**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **Non-participation**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsa indè a Republica » présents ou représentés : **POUR** Mme Valérie BOZZI et MM. François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI

Non-participations : Mmes Stéphanie Grimaldi et Isabelle FELICIAGGI

CONTRE : 41

POUR : 14

NPPV : 8

AMENDEMENT N° 1 REJETE

172

Suspension à 19h50

Reprise des travaux à 20h40

***Raportu n° 078 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti**

***Rapport n° 078** : Budget Primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif 173

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe «Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe «Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'avvene » présents ou représentés : **NPPV**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **NPPV**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

174

16 NPPV : Per l'Avvene + La Corse dans la République

***Raportu n° 079 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte**

***Rapport n° 079 : Budget primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif

175

20H50 INTERRUPTION DE LA TRANSMISSION TEAMS

20H54 REPRISE

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica Libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **NPPV**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » présents ou représentés : **NPPV**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

176

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Raportu n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 177

AMENDEMENT 177

AMENDEMENT ADOPTE 178

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**. (Véronique ARRIGHI ne participe pas au vote)

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité 179

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

***Raportu n° 055 : Missa in opara di a ristrutturazioni è di a prutizzioni di a Lingua rinosu liturali di u situ Natura 2000 FR9400610 « Bocca di u Taravu, marina di Tinutedda, stagni di Tanchiccia »**

***Rapport n° 055 :** Mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000. FR9400610 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia »

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de l'eau et de l'assainissement. 179

Prise(s) de parole : 180
Mme Mattea CASALTA
M. Pierre-José FILIPPETTI

VOTE :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 183

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

***Rapport n° 049 :** Cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, a cumuna di Ziddara è a cumuna di Pitretu è Bicchisgià pà a gistioni di u situ di bagnu libaru d'Abrà

***Rapport n° 049 :** Convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Ziddara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 183

Lecture du rapport (n° 2021/O1/008) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

VOTE

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

185

***Raportu n° 051 : Avisu nantu à u prugettu di pianu d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava**

***Rapport n° 051 : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava**

Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse

185

Lecture du rapport (n° 2021/O1/007) de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse*

Lecture du rapport (n° 2021/O1/010) de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*

Prise(s) de parole :

188

Mme Valérie BOZZI : Absente

Mme Mattea CASALTA

M. Xavier LUCIANI en réponse

189

VOTE

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE 190

***Raportu n^u 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

***Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021**

Présentation des amendements n° 3 et 4 par M. Jean BIANCUCCI 191

Examen des amendements 193

POUR : 41 (FAC, CL, PNC)

ABSTENTIONS : 6 Andà per Dumane

NPPV : 16 Per l'Avvene, La Corse dans la République

Les amendements 3 et 4 sont adoptés à la majorité 195

Amendement n° 2 :

Présentation de l'amendement n° 2 par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI 195

Le Président Gilles SIMEONI présente sous-amendement du Conseil exécutif 197

Demande de précisions de M. Jean-Martin MONDOLONI 198

Président Gilles SIMEONI en réponse 198

VOTE sous-amandement 200

VOTE SUR L'AMENDEMENT N° 2 SOUS-AMENDE ADOPTE 201

41 POUR

14 CONTRE (Per l'Avvene + 4 La Corse dans la République)

6 ABSTENTIONS (Andà per Dumane)

2 NPPV Isabelle FELICIAGGI et Stéphanie GRIMALDI)

ABSENT : M. Joseph PUCCI

VOTE amendements et rapport :

M. Guy ARMANET au titre des membres de son groupe « Femu a Corsica » présents ou représentés : **POUR**

Mme Rosa PROSPERI au titre des membres de son groupe « Corsica libera » présents ou représentés : **POUR**

Mme Anne TOMASI au titre des membres de son groupe « PNC » présents ou représentés : **POUR**

Mme Chantal PEDINIELLI au titre des membres de son groupe « Per l'Avvene » présents ou représentés : **POUR**

M. François ORLANDI au titre des membres de son groupe « Andà per Dumane » présents ou représentés : **POUR**

Mme Valérie BOZZI au titre des membres de son groupe La Corse dans la République – A Corsica indè à Republica » présents ou représentés : **POUR**

RAPPORT, ainsi AMENDE, ADOPTE A L'UNANIMITE

202

SUSPENSION A 22H25

Ouverture de la séance des questions orales à 10 H 15.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer par la séance des questions orales.

Ensuite, je ferai une brève allocution, comme à l'accoutumé, Serge, nous soyons bien d'accord sur l'organisation de cette première partie de réunion.

Ensuite, on prendra les deux rapports du Président de l'Assemblée de Corse, l'un sur la présentation du rapport d'activités et l'autre sur la série de conférences dans le cadre de la commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte.

Je demanderai ensuite à Hyacinthe VANNI d'assurer la présidence parce que je ne peux pas présider la séance à distance, ça n'est pas confortable pour l'ensemble des conseillers. Je ne pense pas que ce soit une bonne manière de procéder.

Nous sommes convenus donc, avec mon cabinet notamment qui était en relation avec vous hier, que je ne présiderai que la toute première partie de la séance d'aujourd'hui.

Je ne sais pas si Hyacinthe VANNI m'entend, mais quand j'aurais présenté les deux rapports que j'ai évoqués à l'instant, je vous demanderai de prendre la présidence de la session.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer par la série des questions orales, qui ne nécessite pas de quorum.

Première question orale va être posée par Mattea CASALTA.

Si vous m'entendez, vous pouvez poser votre question.

*** Question orale N° 2021/O1/018** déposée par Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa (PNC) » : **Développement Economique.**

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, cette question s'adresse plus particulièrement à vous, mais elle s'adresse également à Mme la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse.

La crise économique sans précédent que nous traversons nous positionne face à des défis majeurs en termes de développement économique. Les questions et les incertitudes liées à l'avenir de notre pays sont plus que jamais d'actualité.

Notre modèle économique insulaire, peu productif dans les secteurs primaire et secondaire, et essentiellement axé sur le tertiaire, les services, pourrait trouver ses limites.

En effet, depuis des décennies nous avons pensé que le tourisme serait une voie royale, un puits sans fond, pour une vie prospère et sans souci.

Avec le bâtiment, il représente d'ailleurs plus d'un tiers du PIB de la Corse.

Si l'on peut malheureusement penser que le bâtiment ne connaîtra pas la crise, notamment eu égard à la croissance démographique insulaire annuelle alimentée largement par les flux migratoires, la crise sanitaire et économique nous démontre les limites d'une économie trop dépendante d'un secteur aussi sujet à de nombreux aléas que le tourisme. Qui plus est, la tendance des dernières années marquait un tourisme de moins en moins enclin à dépenser un budget important dédié à la consommation locale. Effectivement, les personnes qui viennent visiter la Corse dépensent de moins en moins, c'est bien regrettable.

Par ailleurs, lorsque l'on parle de crise majeure, tous les secteurs sont impactés et l'on sait, Monsieur le Président de l'ADEC, que l'agence que vous présidez a traité plus de 2 000 dossiers de demandes d'aide depuis le début de la période de pandémie et que cette situation ne va malheureusement pas s'arranger, la reprise n'étant pas au rendez-vous pour demain.

On sait aussi que l'ADEC favorise le développement de filières d'avenir comme l'Economie Sociale et Solidaire, l'économie bleue, le sport, la Silver économie, l'innovation, etc.

Ainsi, si d'aventure, le tourisme venait à marquer le pas dans l'économie de la Corse et à ne plus être un vecteur essentiel de son développement économique,

comment envisagez-vous d'accélérer le processus de mutation économique et de mettre en avant de nouvelles filières porteuses d'emplois et génératrices de richesses ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Mesdames et messieurs, ma Chère collègue et amie Mattea,

La question que vous posez constitue le cœur même de notre réflexion actuelle, notamment depuis le début de la crise économique laquelle fait suite, comme vous le savez, à une crise sanitaire mondialisée aux effets incalculables.

Elle illustre également le fait la stratégie adoptée par notre majorité depuis 2016, dite du « riacquistu economicu è suciale » était effectivement la bonne et la plus pertinente.

Une stratégie, je le rappelle, basée essentiellement sur la reconquête d'une économie par trop dépendante d'un certain nombre de flux extérieurs et donc, par nature, fragilisée en cas de retournement de tendance, ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui, même si, et nous aurions tout à fait pu répondre ensemble, l'ATC, au travers de l'action menée par sa Présidente, conduit un travail colossal pour éviter que la crise, notamment du tourisme, ne soit plus forte encore.

Depuis qu'en 2016 le Président du Conseil exécutif m'a fait l'honneur de me confier la présidence de l'ADEC, je n'ai cessé avec l'ensemble du Conseil précisément, d'engager des réformes destinées à ce que la Corse puisse se réapproprié pleinement les moyens d'une véritable destinée économique.

C'est passé, comme vous le savez, par l'adoption du SRDEII, le fameux schéma adopté en 2016 qui a constitué le corps de référence de notre action pour la mandature.

Schéma, dont je dois rappeler ici qu'il aurait dû être actualisé et adapté avant que la crise ne débute mais dont nous aurons bien sûr à reparler très prochainement pour que le bilan de la mandature écoulée puisse être tiré et nous

permette surtout de tracer des perspectives plus pertinentes encore, parce que plus adaptées à l'après crise et à la trajectoire de sauvegarde et surtout de redressement que nous aurons à impulser ensemble, avec une doctrine économique plus ambitieuse encore.

Quatre directions ont été privilégiées.

Premièrement, faciliter le financement des entreprises pour sortir de la culture de la subvention et bénéficier d'une ingénierie plus souple, plus agile, plus adaptée. Nous avons divisé par 4 le nombre de dispositifs, mais multiplié par 5 les montants alloués aux instruments financiers de façon à bénéficier collectivement d'une ingénierie plus souple et plus accessible.

Deuxièmement, nous avons renforcé la diffusion et la présence de nos agences respective et singulièrement de l'ADEC sur tout le territoire. Il est vrai, comme vous l'avez rappelé que nous traitons près de 500 DI (déclarations d'intention) en 2015 par an. Nous en traitons avant le début de la crise plus de 2 200 et donc avons également multiplié les antennes, y compris sur le territoire, de façon à être au plus près de l'écosystème et de l'ensemble des entreprises.

Nous avons enfin déployé une énergie nouvelle dans des secteurs clé tels que l'internationalisation, l'intelligence économique, l'innovation, etc., et bien sûr, et je terminerai par là puisque c'est le cœur de votre question, soutenu activement la diversification de notre économie.

Très rapidement, les filières de l'aéronautique avec Corse composites et le pôle qui s'est organisé autour d'elle ; de l'artisanat avec des actions fortes autour des domaines de l'artisanat d'art (les coutelleries, etc.) ; de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons maintenu à isopérimètre les montants alloués à l'ensemble des acteurs et même renforcé à bien des égards la présence de nos outils respectifs en termes de financements et d'accompagnement.

Des plantes aromatiques et médicinales, avec la création d'un premier cluster qui commence aujourd'hui à faire autorité et qui bénéficiera bientôt d'une zone d'activité dédiée.

Des technologies, notamment du numériques et du digital, avec notamment des actions particulières et un certain nombre de pépites et de start-up qui commencent à émerger.

Des énergies nouvelles et notamment de celles non génératrices de gaz à effet de serre avec un renforcement de la présence de la Corse dans CAP ENERGIE,

dont je veux rappeler qu'il est, d'une part, le seul pôle de compétitivité français présent sur notre territoire et, d'autre part, qu'il est un des grands pôles français et européens dédié aux énergies décarbonées.

Du nautisme et de la plaisance avec l'ATC, comme sur tant d'autres sujets, où ensemble nous avons mené également une action forte et nous allons continuer.

Dans le domaine du sport, un appel à projets est en cours conjointement avec la Conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI, de la lauze, les services à la personne, les entreprises de nettoyage, du bâtiment, du transport de voyageurs avec une action collective qui a été initiée et qui commence là aussi à porter ses fruits, de l'agroalimentaire, etc.

Terminer en vous disant que l'enjeu aujourd'hui ? A l'aulne du volet « rilanciu » du plan « Salvezza », et très prochainement, dès lors que notre budget sera voté d'autres mesures et de continuer dans la même dynamique.

Mais, je veux dire ici et pour conclure qu'elle est basée sur deux idées simples : nous n'avons pas à construire contre le tourisme, mais en intégrant le fait, sous le contrôle de la Présidente de l'ATC, qu'il est le moteur de notre économie dès lors que ses externalités et ses effets ont vocation à être plus dynamiques encore à l'endroit des autres secteurs.

Et deuxièmement et enfin, ça n'interdit pas, bien au contraire, que nous continuions à diversifier les voies de développement de notre économie.

J'ai fait à la lumière de la question quelques rappels, mais beaucoup d'autres choses encore restent à dire et surtout à faire.

Je vous remercie.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, bonjour !

D'abord, j'espère que vous allez bien, ainsi que toute votre famille et votre entourage.

Simplement, pour vous signaler que ça devait être une réponse à deux voies. Avec votre autorisation, quelques dizaines de secondes pour la Présidente de l'ATC.

Je vous remercie, M. le Président.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Pour compléter la réponse de Jean Christophe ANGELINI sur la question du tourisme, je pense que Mattea CASALTA ne s'était pas adressée à moi directement parce qu'elle est administratrice de l'ATC et qu'elle connaît, au travers de sa participation aux différentes instances, tout le travail qui a été fait et réalisé en cette période de crise.

Bien évidemment, face à la vulnérabilité de notre économie en matière de tourisme au regard de la crise COVID, nous avons développé un certain nombre d'aides directes ciblées sur l'offre touristique.

D'abord, des soutiens aux Offices de Tourisimes fortement touchés par le tarissement de la taxe de séjour, le soutien aux surcoûts générés par les équipements nécessaires à la réassurance sanitaire, le soutien aux entreprises ayant subi une fermeture administrative et je pense en particulier aux restaurants, le soutien aux entreprises qui n'ont pu bénéficier du Fonds de Solidarité National dans sa première mouture. Et je n'oublie pas les actions de solidarité et de soutien avec l'opération « I nostri eroi », et la mise en place de chèques-vacances pour les plus démunis. Ce qui a permis, dans une période compliquée, de soutenir aussi le tourisme de l'intérieur.

Enfin, je n'oublie pas les sept groupes de travail auxquels vous avez participé et les 30 réunions qui vont nous permettre de signer très prochainement la Feuille territoriale de relance du tourisme corse, dans les jours qui viennent.

A ce jour, l'ATC a instruit 4 579 dossiers pour l'année 2020 et certains dispositifs sont encore en cours et seront prorogés.

Au regard de votre question, je tenais à souligner dans la lignée de ce qui a été dit par mon collègue Jean-Christophe ANGELINI, que la transition écologique de notre tourisme reste bien évidemment une priorité et le développement d'une véritable économie productive à partir du tourisme reste également une priorité. J'aurai le plaisir de le rappeler à la session prochaine.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La parole à Jean-Martin MONDOLONI.

* **Question orale N° 2021/O1/017** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **1^{ère} année de médecine.**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président,

A notre tour, au nom du groupe, on souhaite à vous et à vos proches de traverser la séquence que vous vivez dans les meilleures conditions.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ma question a trait à un amendement que nous avons adopté à l'unanimité qui concerne la 1^{ère} année de médecine qui donne accès à la seconde année par voie de concours.

Nous savons que ce concours est exigeant, mais qu'il fait l'objet d'une réforme qui a profondément chamboulé, en tout cas contrarié, bon nombre d'étudiants puisque les règles du jeu ont changé en cours de parcours. Je n'y reviens pas.

Il y a une mobilisation qui a permis d'accroître le nombre de places offertes aux 1^{ères} années de médecine. Cependant et en revanche, malgré les avancées, nous considérons pour notre part que subsistent deux problèmes.

Le premier qui a trait à la gouvernance de l'université dont il s'agit, évidemment en vertu de l'autonomie qui lui est consacrée, de manifester le plus grand respect, mais en même temps, comme nous sommes parties liées, nous pouvons nous entendre en bonne intelligence. J'entends par là que le couple majeur/mineur en termes de discipline a de fait exclu un certain nombre d'étudiants.

Et le deuxième problème duquel nous ne pouvons nous soustraire tant il est vrai que notre territoire, ou en tout cas certains bassins de notre territoire, sont sinistrés en termes de couverture médicale.

Notre question touche à la façon dont il faudra sensibiliser le ministère sur la durée, de façon à accroître définitivement et chaque année le numerus clausus, qui dans les faits n'existe plus mais qui par le biais d'une sélection continue à pénaliser un certain nombre d'étudiants qui, cette année en tout cas, ont été sacrifiés puisque leurs chances n'avoisinent pas, n'approchent pas les 10 %, comme ce fût le cas pour

les 2^{ème} année qui avaient le droit de doubler, et ce n'est pas la licence qui permet d'accéder à ce concours qui peut compenser.

Notre question est simple : elle consiste à avoir votre point de vue sur ce sujet qui, nous l'avons bien compris, prend une résonance particulière dans le contexte sanitaire que nous traversons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du groupe « Per l'Avvene ».

La réponse de l'Exécutif. Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, vous avez la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Monsieur le Président,

Cher Jean-Martin, vous avez un peu réajusté votre question à l'oral, puisque la première version de votre question qui nous a été transmise à l'écrit, je vous l'avoue, je n'arrivais pas bien à saisir sur le fond et sur la forme, je ne savais pas trop comment la prendre, pour tout vous avouer, puisque celle-ci se fondait sur un certain nombre d'éléments qui avaient été réglés, soit en amont, soit sur des données qui étaient, pour certaines, erronées, puisque vous parliez et j'y reviendrai, notamment de 150 étudiants qui auraient été disqualifiés, et vous disiez déplorer le choix qui avait été fait par l'Université de ne pas neutraliser les enseignements mineurs. Alors, j'avoue que j'avais du mal à comprendre comment vous répondre à partir de données erronées.

Alors, vous avez évoqué votre amendement à la motion, bien sûr. Cet amendement s'inscrit tout de même dans une mobilisation générale, celle des étudiants et de leur famille, celle de l'Université à leur côté, celle des députés de la Corse, celle des conseillers à l'Exécutif, celle de Bianca FAZI pour le Ministre de la santé et moi-même qui avons saisi également la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique VIDAL, sur l'augmentation des quotas pour cette année et sur le numerus apertus puisqu'il s'appelle ainsi aujourd'hui, qui doit être adapté à la spécificité de notre situation.

L'Université de Corse, elle-même, s'est attelée, dès la rentrée de septembre 2020, à entamer un travail de négociations avec l'ARS afin de définir ce numerus apertus en prenant en compte les spécificités qui sont les nôtres.

Là où nous pouvons vous rejoindre, puisque vous l'aviez évoqué dans votre question orale, malgré les nombreuses alertes de l'Université, les autorités

ministérielles continuent de ne pas vouloir publier, dès la publication de Parcoursup, le nombre de places octroyées par année. Ça, effectivement, c'est quelque chose que nous pouvons déplorer.

Je reviens, vous aviez évoqué, 150 étudiants qui auraient été disqualifiés. Renseignements pris auprès de l'Université, il n'en est rien puisque la décision a été prise d'accorder une compensation à l'issue du semestre II et que cette décision a été communiquée aux étudiants dès le 9 février 2021, soit dès le lendemain de la publication des résultats. Donc, il n'y a pas d'étudiants disqualifiés. L'Université de Corse d'ailleurs tient à votre disposition les éléments.

Pour ce qui est de votre demande sur le fait que la Collectivité de Corse est-elle associée à l'évaluation prospective du nombre de places nécessaires à la Corse : alors, nous sommes associés dans le cadre d'IPI-MED... « associés » veut-il dire « entendus », ça ce sera à démontrer. Mais nos services sont évidemment associés à l'ensemble de la problématique, je le disais, dans le cadre D'IPI-MED, d'ailleurs hier une réunion dédiée a eu lieu sur la réforme de l'année universitaire qui va s'ouvrir bientôt et sur la nécessité d'augmenter le numerus apertus.

Parallèlement, là aussi, l'Université mène actuellement des négociations et c'est d'ailleurs pour cela, vous l'avez rappelé, que 58 places ont été octroyées cette année au lieu des 35 à 46 traditionnellement, hors quota kiné.

Donc, je trouve qu'il est un peu regrettable, même si vous avez reformulé votre question à l'oral, de mettre en cause les choix effectués par l'Université à l'heure où elle a à faire face, dans une concertation permanente avec les étudiants et leur famille, à une réforme qui vient bouleverser les études de médecine, à l'heure où nous travaillons avec l'Université et les Universités partenaires à la mise en œuvre d'une 2ème année de médecine à Corti, à l'heure où nous travaillons aussi à la création d'une école des cadres de santé et dans un contexte général, vous l'avez rappelé, de crise sanitaire et où, vous le savez, nous sommes aussi engagés par ailleurs pour la création d'un Centre Hospitalier Universitaire en Corse afin d'avoir une infrastructure digne de ce nom.

Monsieur le Conseiller, Cher Jean-Martin, comme le Président de l'Université, qui tient d'ailleurs à disposition de l'ensemble des conseillers territoriaux des éléments sur la problématique, je ne mets pas en cause la légitimité de votre question, mais il aurait peut-être mieux valu questionner d'abord l'Université avant de relayer auprès des élus des informations erronées, je veux le croire et j'en suis convaincue, par le souci que vous portez à notre jeunesse, mais qui peuvent faire douter des choix et de l'attention que notre Université porte à ses étudiants.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Question suivante posée par Romain COLONNA, vous avez la parole, Cher collègue.

*** Question orale N° 2021/O1/020** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Plan de transformation et d'investissement pour la Corse et rôle de la Collectivité de Corse.**

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président de l'Assemblée.

Cher Président du Conseil exécutif,

À l'aune du nouveau millénaire, la Corse accusait un important retard en termes d'infrastructures et d'équipements au service de son développement. Ce constat partagé a débouché en 2002 sur un Plan d'Investissement Exceptionnel, plus connu sous le nom « PEI » qui se termine après deux décennies de contractualisation. Dire que la Corse a rattrapé son retard pour lequel ce Plan a vu le jour serait une lourde erreur d'interprétation.

C'est dans ce contexte que le Plan de Transformation et d'Investissements en Corse, le « PTIC », s'inscrit, dans la prolongation du précédent PEI. Programmé pour la période 2022-2027, ce dispositif doit donner lieu à 500 M€ d'investissements au service de l'innovation et de grands travaux structurants.

Lors de la session du mois de janvier, vous soumettiez au vote de cette assemblée, un rapport relatif aux « Éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'État » au sujet du PTIC. Rapport adopté à la majorité à travers lequel cette Assemblée affirmait le besoin de concertation et d'équité en mettant en avant, notamment, l'impérieuse logique territoriale structurante à l'échelle de la Corse, afin de se prémunir d'un éventuel saupoudrage.

Vous rappeliez vous-même que sans cette concertation des acteurs, planait un fort risque d'absence de **cohésion d'ensemble** et d'absence de **critères lisibles et équitables qui puissent garantir que tout le monde ait accès de la même façon aux financements.**

Depuis, l'État a confirmé, par la voix du Préfet notamment, le financement de plusieurs projets auprès de différentes communes de l'île. Nous

estimons normal que telle ou telle commune ou EPCI puisse, dans la mesure où des financements sont annoncés, se positionner afin de les mobiliser.

L'objet de la question n'est pas là. Il s'agit en revanche de savoir, en termes de méthode, de quelle manière avez-vous pu dialoguer avec l'État au cours des deux mois écoulés depuis le vote du rapport précité, d'autant que le préfet Pascal LELARGE déclarait dans le quotidien *Corse-Matin* du 13 mars dernier au sujet du PTIC : « [...] il faudra ensuite s'accorder sur une vision d'ensemble comme le souhaite le Président SIMEONI pour qu'il n'y ait pas d'angle mort et de trous dans la raquette ». Nous pensons pour notre part qu'il est préférable de s'accorder « avant » et non « ensuite ».

Selon nous, au même titre qu'il devait y avoir un PEI pour la Corse où la Collectivité territoriale de Corse en était la « matrice », il ne devrait y avoir qu'un seul PTIC et non, de manière inavouée, deux avec l'un dévolu à la Collectivité de Corse et l'autre aux EPCI et communes, avec systématiquement le Préfet comme seul détenteur de ce qui est légitime d'être fait ou de ce qui constitue un « marqueur de modernité » pour reprendre ses propres propos, à l'égard d'Aiacciu ou ailleurs en Corse.

Ce n'est pas notre vision du développement de la Corse que nous voulons au contraire concertée au préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pouvez-vous, M. le Président de l'Exécutif, dans ces conditions, nous informer de l'état des discussions en cours avec le Préfet et des éléments de méthodes relatifs à la contractualisation que cette assemblée a validés ?

Merci par avance de votre réponse.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse du Président du Conseil exécutif.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Conseiller territorial, Caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion de faire un point sur un dossier déterminant et stratégique pour la Corse, les Corses et l'ensemble des collectivités.

Vous ne trouverez pas, dans ma réponse, de ressentiment ou de volonté de polémique, mais simplement une inquiétude forte que je suis obligé aujourd'hui de

manifeste également, vous vous en doutez, et de mon désaccord vis-à-vis de la méthode qui semble actuellement prévaloir du côté de l'Etat et de son représentant dans l'île.

Je voudrais vous exposer en quelques minutes, très brièvement, les motifs de ce désaccord, parce que je pense qu'au-delà des appartenances politiques, les questions qui se posent sont des questions de méthode et des questions de fond dont le traitement efficace doit nous permettre de réussir à la fois la mise en œuvre du PTIC et la relance économique et sociale, qui est encore plus indispensable à l'aune de la crise du COVID 19.

Très brièvement, vous le savez, le PTIC a été présenté comme ayant vocation à prendre la suite du PEI, à achever ce qui n'avait pas été totalement accompli par le PEI, c'est-à-dire la mise à niveau des infrastructures de la Corse.

La définition du PTIC avait été conçue comme devant, d'une part, s'appuyer sur son diagnostic de la mise en œuvre du PEI et, d'autre part, sur un diagnostic territorial permettant d'orienter de façon rationnelle les investissements organisés au titre du PTIC. Et dans un premier temps, cette méthode a été mise en œuvre parfaitement entre la Collectivité de Corse et le Préfet de Corse à titre principal, qui était à l'époque Monsieur ROBINE.

Il y a eu plusieurs dizaines de réunions du comité technique dans lesquelles sont représentées les deux administrations, celle de l'Etat et celle de la Collectivité de Corse, et il y a eu également trois comités de pilotage dont le dernier était en date de juillet 2020. A l'occasion de ce comité de pilotage, nous nous sommes accordés avec le Préfet ROBINE et sur la méthode et sur le fond.

Sur la méthode, il s'agissait de définir ensemble des critères de sélection permettant notamment d'associer, et je m'adresse plus particulièrement là encore à l'opposition puisque cette question fait débat, qu'il était acté entre nous que, concernant les leçons à tirer du PEI, il y avait la nécessité de mieux impliquer les communes et les intercommunalités, y compris dans la définition des critères de sélection des projets. Nous l'avons acté ensemble. Et nous avons également identifié, avec le Préfet ROBINE, grâce au travail mené en commun par nos services, une liste d'opérations ayant vocation à être éventuellement retenues dans le cadre du PTIC.

Ces projets étaient à 60 % prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse et à 40% prévus pour être sous maîtrise d'ouvrage des communes et intercommunalités.

L'enveloppe de projets présélectionnés au titre de ces discussions, présentait 800 M€ d'opérations indispensables pour la mise à niveau des

infrastructures de la Corse, d'où le débat d'alors en disant « *les 500 M€ ne vont pas être suffisants, il faudra augmenter l'enveloppe* » ; 500 M€, je vous le rappelle, de coûts de travaux. L'Etat s'engageant à financer, non pas 500 M€ mais 80 % de 500 M€.

Donc, première discussion, il fallait augmenter cette enveloppe et, pour le cas où cette enveloppe serait augmentée, il faudrait de toute façon faire des arbitrages y compris sur cette première liste de 800 M€. Ça c'est la première phase.

Le Préfet ROBINE s'en va, le Préfet LELARGE prend sa place. La méthode de travail est suspendue. Je prends l'initiative, avec le Conseil exécutif de Corse, de mettre en forme des critères qui sont soumis à débat ; des critères qui visent notamment à l'équité territoriale, au caractère pertinent des projets, à l'implication des communes et intercommunalités dans les critères de sélection.

Ce rapport est voté par l'Assemblée de Corse. Je prends rendez-vous avec le Préfet pour le lui présenter. J'ai eu une réunion avec le Préfet de Corse le 5 février dernier, accompagné du SGAC et en présence notamment de la DGS et de DGA, qui m'a annoncé que cette méthode ne sera pas retenue, que la délibération de l'Assemblée de Corse ne sera pas prise en compte, que l'Etat étant le payeur, il sera également à titre principal, le décideur et que pour l'essentiel, il a été acté, de la part de l'Etat, de contractualiser en direct avec les communes et intercommunalités.

De cette situation, je n'en conçois pas d'aigreur, ni de rancœur vis-à-vis des communes et intercommunalités. Les communes et intercommunalités sont des échelons de collectivités locales qui ont toute leur légitimité et toute leur pertinence pour participer à ce débat. Mais ce qui est en train d'être fait, et je vous le dis solennellement, va nous conduire, les communes, les intercommunalités, la Collectivité de Corse, l'Etat et la Corse, dans une impasse. Dans une impasse méthodologique et dans une impasse sur le fond.

Au moment où je parle, j'ai appris par des informations parallèles, jamais officielles, de la part de maires ou de présidents d'intercommunalités que des négociations avaient avancées, que des contrats ou des précontrats allaient être signés, y compris sur des financements PTIC. Mais la Collectivité de Corse n'a jamais été impliquée dans la discussion sur les projets pré-retenus avec les communes et intercommunalités.

Et on ne nous fera pas rentrer dans une logique de concurrence avec les communes et intercommunalités ! Mais ce qui est en train de se passer, vous l'avez toutes et tous compris, et je termine, c'est qu'à travers les engagements qui sont signés avec les communes et intercommunalités... Chacun défend les intérêts de sa commune et de son territoire, et c'est normal. Les communes et intercommunalités

ont présenté des projets qu'elles considèrent être stratégiques pour les infrastructures, mais cela s'est fait sans discussions d'ensemble.

Je ne connais pas, parce que le Préfet ne me l'a jamais dit, quel est le niveau des engagements ou des pré-engagements qui ont été pris au titre du PTIC avec les communes et intercommunalités. Mais si j'en crois la presse et si j'additionne ce qui a déjà été consenti, je me rends compte que les 80 % de 500 M€ sont d'ores et déjà pratiquement et intégralement pré-consommés au titre des engagements pris avec les communes et intercommunalités. Premier problème.

Et sans que la Collectivité de Corse qui aura vocation à cofinancer aussi, y compris sur la part des 20%, ne soit impliquée ni associée dans cette discussion.

Deuxième problème : comment allons-nous financer les 800 M€ que nous avons identifiés ensemble et qui sont, eux, incontestablement des projets d'infrastructures qui ont une dimension territoriale.

L'intersection entre les deux catégories de projets est très faible. Beaucoup des projets qui ont été pré-contractualisés avec les communes et intercommunalités sont des projets qui ne figuraient pas dans la liste qui a été établie avec le Préfet ROBINE. Nous allons nous retrouver devant un problème énorme de mise en œuvre opérationnelle, de concurrence entre les projets et de déficit de financement pour l'ensemble des opérations.

Je vais vous dire très simplement, avec la méthode d'aujourd'hui du Préfet de Corse, on ne pourra pas financer les chemins de fer, on ne pourra pas financer l'intermodalité, on ne pourra pas financer le plan « Aqua Nostra », on ne pourra pas financer l'assainissement, on ne pourra pas financer l'intérieur, on ne pourra pas financer la montagne, on ne pourra pas financer les routes, y compris les entrées de villes ou les routes de montagne, et nous allons nous retrouver devant une impasse qui va être une impasse tragique pour la Corse.

Alors, merci pour votre question, elle me permet de tirer la sonnette d'alarme.

Moi, je souhaite que nous travaillions main dans la main avec les communes et intercommunalités et, si possible, et je l'espère, avec l'Etat, à condition que son représentant dans l'île revienne à une méthode qui était la méthode que nous avons actée ensemble au début, qui permet d'organiser la concertation entre les différents niveaux de collectivités et qui permet aussi de respecter la Collectivité de Corse dans les prérogatives et compétences que lui confie la loi, et qui permet surtout de garantir que nous allons ensemble identifier des projets stratégiques et nous donner les moyens de les financer et de les mettre en œuvre.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Pierre GHIONGA. Je vois Pierre GHIONGA, je crois qu'il est à la montagne...

*** Question orale N° 2021/O1/021** déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » : **I soldi corisi.**

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je m'excuse, je suis cas-contact, comme vous, depuis hier et je suis obligé de limiter mes interactions sociales. Donc, je regrette de ne pas être présent à Ajaccio.

Vous savez qu'à Corte, on a quelques cas... Vous devez être au courant.

Monsieur le Président,

La crise sanitaire du COVID-19 a très fortement frappé tous les commerces de proximité de notre île et je profite de cette question pour adresser toute ma solidarité à l'ensemble de nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs, qui subissent cette crise.

Une pensée particulière pour nos étudiants, dont nombre sont dans la précarité et ne voient plus d'avenir sur le territoire.

Le plan « Rilanciu è Salvezza », que nous avons voté il y a peu, devrait peut-être améliorer la situation, mais je voudrais vous questionner sur une mesure qui avait été votée en 2014, dans le prolongement logique du PADDUC, et que vous aviez présentée en 2016 comme un outil essentiel de soutien et de dynamisation de notre économie dans le respect de notre identité, je veux parler de : **I SOLDI CORSI.**

Si l'ambition initiale que vous appeliez « révolution de l'économie locale » me semblait un peu emphatique, cette mesure aurait à mon sens permis d'apporter un plus à notre économie dans la crise exceptionnelle que nous subissons depuis un an.

Or, si une quarantaine de Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes, avec la plus connue la monnaie basque EUSKO, qui circulent depuis

2013 sont utilisées sur le territoire français, force est de constater que votre projet « i soldi corsi » semble être un échec.

En 2016, vous annonciez une expérimentation di i soldi corsi confiée à l'association Corsica Prumuzione sur le Grand Bastia, avec mise en production des billets d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Fréquentant régulièrement Bastia, en 4 ans, je n'ai jamais vu aucun de ces billets mais peut-être est-ce dû à mon âge, une défaillance de mes sens...

Donc mes questions sont simples, Monsieur le Président :

- Quel est le nombre d'utilisateurs di « I Soldi Corsi », et dans quelle commune ?

- Quelle est la somme de monnaie locale en circulation depuis son lancement ?

- Le comité de pilotage existe-t-il toujours ?

- Quelles sommes ont été dépensées pour les études concernant ce projet ?

Je vous remercie de votre réponse.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je vais donner la parole au Conseil exécutif.

M. ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Conseiller, Mon Cher Pierre,

Avant de répondre précisément à votre question, je vais au moins vous rassurer sur un point : vos sens ne sont pas atteints ou en tous les cas pas autant que vous le suggérez, et vous avez raison de dire que ladite monnaie locale n'est pas en circulation.

Plus sérieusement, merci pour cette question qui me permet de préciser un certain nombre de choses quant à « I soldi corsi ».

La monnaie locale complémentaire est en effet un marqueur important de toute politique publique en matière économique, dès lors qu'elle entend, comme celle que nous conduisons, revaloriser l'activité économique de proximité.

Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que le principe même du recours à une monnaie locale est inscrit dans le PADDUC, vous l'avez rappelé, telle qu'exprimé à l'époque, avec une monnaie présente sur l'ensemble du territoire insulaire.

Je reconnais naturellement que, solliciter à l'époque par une association locale, nous avons envisagé et même programmé, dans les termes que vous avez pour partie rappelés, de soutenir cette initiative à titre expérimental.

Il y a eu deux phases :

- Premièrement, les conditions de sécurité technique, juridique et économique n'ont malheureusement, à l'époque, pu être réunies. Il ne nous a donc pas semblé opportun de poursuivre l'expérience. Mais je veux quand même insister sur un point qui n'est pas explicitement mentionné dans votre question, mais qui me paraît fondamental, c'est que nous n'avons pas, pour notre part, engagé un centime d'argent public dans cette initiative et nous avons même voulu privilégier une voie plus sécurisée et donc qui aurait peut-être, si elle avait été poursuivie, conduit notre Collectivité à prendre un certain nombre de risques. Cela n'a pas été le cas ni juridiquement, je le redis, ni financièrement.

Vous n'êtes pas sans savoir d'ailleurs qu'une monnaie locale, ce n'est pas simplement émettre des billets, comme vous en avez parlé, c'est aussi respecter un certain nombre de contraintes que le législateur et le gouvernement ont considérablement renforcées afin d'éviter toute dérive.

D'ailleurs, lorsque vous citez la quarantaine de monnaies locales mises en services depuis quelques années, vous omettez, Cher ami, de préciser combien d'entre elles restent encore actives. Et la réponse, malheureusement est plus proche de 4 ou 5 que des 40 de l'époque.

En application des dispositions du code monétaire et financier, seules certaines structures peuvent donc mettre en place une monnaie locale. Il s'agit, je le précise à toutes fins utiles, de personnes morales de droit privé ayant pour seul objet social la diffusion de cette unité de change, donc des associations ou des fondations régies par la loi du 1er juillet 1901 ayant inscrit la diffusion d'une telle monnaie et pouvant se lancer donc dans la création d'une unité de change locale.

Il y a eu une deuxième phase avec des entreprises, des supports de toute nature qui nous ont également proposé un certain nombre de dossiers et notamment avec des monnaies numériques et virtuelles sur le modèle, dirons-nous assez approchant, du SARDEX qui fonctionne bien chez nos homologues et voisins de Sardaigne.

Face à la multiplicité de ces initiatives que nous avons toutes considérées avec un égal intérêt, nous avons décidé, conformément au modèle mis en œuvre à l'époque du PADDUC et adopté par votre Assemblée, auquel bien sûr l'ADEC que je préside reste très attachée, de revenir à une logique simple et qui sera validée, espérons-le, avant la fin de cette mandature : celle, et je vous y rends attentifs, d'un marché public nous permettant de sélectionner un ou plusieurs candidats chargés de mettre en œuvre cette monnaie locale complémentaire.

Ce dispositif serait ainsi piloté par notre Collectivité, ce qui éviterait une non-maîtrise de la stratégie que nous entendons globalement poursuivre.

Terminer en disant donc, et je le redis car c'est fondamental, que nous n'avons pas engagé un euro d'argent public, que nous avons évité, je le crois, un certain nombre de difficultés à notre Collectivité et singulièrement à l'ADEC, que nous resterons attachés à ce principe de monnaie locale complémentaire, même si la crise étant passée par là, je vous le concède volontiers, l'ordre des priorités n'est plus tout à fait le même.

D'ailleurs sous le contrôle de Nanette MAUPERTUIS, vous dire également que lorsqu'il nous est arrivé le panel des mesures mobilisables dans le cadre du plan Salvezza, nous avons d'un commun accord rejeté la monnaie locale car considérant que la priorité n'est clairement plus à ça. Face à une économie en crise systémique et profonde, il fallait déployer d'autres niveaux de réponse que ceux que l'on peut se permettre en temps économiques un peu plus cléments.

Mais nous n'y renonçons pas pour autant et reviendrons donc sous la forme de ce marché public, de façon à en garder la maîtrise tout en faisant en sorte que chaque euro d'argent public, et là je ne parle pas de monnaie locale mais d'euro générique, soit dépensé utilement et dans l'intérêt de relocaliser de l'activité et de la production à l'échelle insulaire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'ADEC.

La dernière question orale va être posée par notre collègue, M. POLI.

Vous avez la parole.

*** Question orale N° 2021/O1/019** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa (PNC) » : **coût des carburants**

M. Pierre POLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Au mois de novembre dernier, et après 18 mois d'enquête, l'Autorité de la concurrence dévoilait son rapport sur la cherté de la vie en Corse. Ce dernier analysait et rendait ainsi compte des coûts de certains secteurs, indispensables au fonctionnement et à la vie de notre île : les transports, les déchets ménagers, l'alimentation ou encore le carburant.

Ces problématiques sont régulièrement présentées et débattues au sein de notre assemblée, car elles impactent la vie des Corses au quotidien, dans une région où le taux de pauvreté est le plus fort du pays.

Aussi, comme vous avez pu le constater, le carburant a atteint ces derniers temps des prix extrêmement élevés, au même moment où la crise sociale et économique que nous connaissons ne cesse d'impacter les foyers insulaires et leur budget.

En effet, après une année 2020 marquée par la baisse des prix due au confinement et à la raréfaction de la demande, ceux-ci repartent désormais à la hausse. Depuis plusieurs mois maintenant, les consommateurs et esprits avisés constatent une augmentation significative et régulière des prix du carburant au litre.

Ainsi, selon l'observatoire économique territorial, Corsica Statistica, si le niveau des prix est toujours inférieur aux prix pratiqués avant le confinement, la variation ralentit considérablement et la valeur moyenne des coûts affiche une progression importante : + 1,2 % pour l'essence et 2,2 % pour le gasoil au mois de décembre 2020, + 2,5 % pour l'essence et + 2,4 % pour le gasoil sur le mois de janvier 2021, + 3% de manière globale sur le mois de janvier 2021.

Nous bénéficions aujourd'hui d'une fiscalité préférentielle par rapport au droit commun, 13 % de TVA contre 20 % pour le droit commun. Cependant, ce différentiel ne se répercute pas à la pompe et sur le portemonnaie du consommateur puisque, malgré ce dispositif, les carburants continuent d'être plus chers en Corse que sur le continent.

Et si les conclusions rendues par le rapport de l'Autorité de la concurrence et le cabinet ECOPA permettent d'appréhender de manière très partielle certains mécanismes liés à l'incidence des prix des carburants en Corse, la conférence sociale, conduite sous votre égide, a mis en place des ateliers de travail collaboratif afin de s'interroger sur cette thématique, et de dégager des pistes de réflexion, notamment via la fiscalité et la réduction de la TVA. Si ces possibilités se voient

pour l'instant opposer une fin de non-recevoir de la part de l'Etat, elles restent néanmoins des requêtes justes et légitimes.

Aussi, connaissant votre implication sur le sujet, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous nous dire quelles sont à ce jour, les pistes concrètes qui sont privilégiées par la Collectivité de Corse afin de pouvoir freiner cette augmentation constante des prix du carburant en Corse et ainsi améliorer financièrement la vie de nombreux Corses ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Le Président du Conseil exécutif va répondre. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Monsieur le Conseiller territorial, Caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion d'aborder à nouveau, pour la préciser, la méthode que je propose à l'Assemblée de Corse pour délibérer sur les recommandations contenues dans l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Quelle est cette méthode ?

Je rappelle d'abord que l'Autorité de la concurrence a été saisie en juin 2018 par le Ministre de l'Economie et des finances, Bruno LE MAIRE. Juin 2018. Juin 2018 !

Elle a rendu son rapport le 17 novembre 2020, soit 18 mois après.

Ce rapport s'organise autour de quatre thèmes principaux :

- Les transports maritimes,
- Les déchets,
- Le prix du carburant,
- Les prix dans le secteur de la grande distribution.

Je vous ai proposé d'aborder de façon thématique chacun des grands thèmes, avant que dans un deuxième temps l'Assemblée de Corse n'ait un débat général sur l'avis et sur les préconisations qu'il contient. Etant précisé que l'Assemblée de Corse, bien sûr, a toute légitimité et compétence pour, au-delà des

préconisations énoncées par l'Autorité de la Concurrence, faire des propositions, y compris d'évolution législative et réglementaire.

Eu égard à la densité de ce rapport et à son caractère souvent technique, il m'est apparu plus productif, plus utile et efficace, de pouvoir permettre des débats sur chacun des 4 thèmes, pour pouvoir ensuite revenir dans un deuxième temps sur la totalité de l'avis.

Dans un premier temps, nous avons eu le débat sur la question des transports maritimes et la question des déchets. Et cette discussion sur les préconisations de l'Autorité de la Concurrence était corrélée, d'une part, à notre débat sur le renouvellement de la DSP et, d'autre part, à notre débat sur l'état d'avancement du plan de gestion des déchets non dangereux. Donc, cela nous a permis d'avoir un débat complet.

Il était prévu que nous inscrivions les deux autres thématiques à la session du mois de mars.

Après réflexion et eu égard au caractère particulièrement chargé de la session d'aujourd'hui et de demain, avec notamment l'adoption du budget, il m'est apparu que nous n'aurions pas le temps d'avoir le débat approfondi que ces deux questions méritent, notamment eu égard à leur caractère technique. Et surtout, je souhaitais qu'il puisse y avoir un parallélisme des formes entre la façon dont nous avons traité ces questions, notamment au moment de la crise sociale, dite « des gilets jaunes » et la façon dont nous allons essayer de réfléchir aux réponses qu'il convient d'apporter à ces questions.

Je vous rappelle en effet que, aussi bien en ce qui concerne la question du prix du carburant qu'en ce qui concerne le prix des produits de consommation dans les grandes et moyennes surfaces, nous avons pris, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du CESEC de l'époque, Paul SCAGLIA, et moi-même, l'initiative d'une conférence sociale réunissant l'ensemble des acteurs, vous l'avez souligné dans votre question, et permettant, à l'occasion de réunions hebdomadaires, de traiter de la question du coût du carburant qui impacte le quotidien des Corses et la question du coût des produits dans les grande surfaces qui impacte également le quotidien des Corses.

Aujourd'hui, avant que nous abordions ces deux thèmes traités par l'Autorité de la Concurrence lors de la session du mois d'avril, il me semble indispensable que la commission de développement économique puisse avoir le temps utile d'étudier le rapport de présentation du Conseil exécutif de Corse et les deux thématiques.

Il me paraît indispensable aussi que la commission des évolutions législatives et réglementaires, sur la question par exemple de la fiscalité du carburant, ait le temps nécessaire d'examiner ce rapport de façon sereine.

Et enfin, il me paraît indispensable que les acteurs économiques et sociaux des deux secteurs, et notamment les représentants de collectifs, les représentants des gilets jaunes, les représentants des syndicats puissent avoir le temps de débattre sur les préconisations de l'avis de l'Autorité de la concurrence, comme ils avaient pu débattre sur le constat de la situation au moment de la crise des gilets jaunes.

Donc, ce qui vous est proposé, Monsieur le Conseiller territorial et ce qui est proposé à travers votre question à l'Assemblée de Corse, c'est d'acter ensemble l'inscription de ces deux thèmes à la session du mois d'avril et que, d'ici-là, nous aurons les débats à la fois en interne avec les commissions concernées de l'Assemblée de Corse et dans le cadre d'une relance du processus de conférence sociale qui permettra d'impliquer, en amont des travaux de notre Assemblée, l'ensemble des acteurs.

Dans un deuxième temps, après avoir eu ce débat en avril, nous aurons une session où sera abordée l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la Concurrence, y compris pour éventuellement faire des propositions de modifications législatives et réglementaires.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales.

Nous allons donc demander à la Secrétaire de séance, Christelle COMBETTE, de procéder à l'appel, si elle le veut bien et si elle m'entend.

Mme Christelle COMBETTE

M. le Président, je vous entends et je le veux bien, je ne sais pas... Je n'ai pas trop le choix, je crois... Mais je le fais

Mme Christelle COMBETTE, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 h 15, sous la présidence du Président TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari culleghi,

Un annu dopu à u cunfinamentu, mi ritrovu « casu cuntattu », cum'è d'altri eletti di st'Assemblea.

L'epidemia ùn hè ancu daretu à noi. Avemu assai casi in e scole. Vogliu pensà quì à i malati, à e so famiglie, è à quelli chì piglianu sempre risichi in u quadru di e so missione. Vogliu invità dinù i Corsi à fà casu, à rispettà quant'ellu si pò, e distanze, senza alluntanà si da i soi.

Puru casi cuntatti, cuntinuemu à travaglià.

U ministru francese di a salute dinù. Olivier Veran hà annunziatu cù u ministru di l'oltri mare a creazione d'un CHU, un Centru Uspidalièru Universitariu, in Guiana. Ci ne rallegremu.

Olivier Veran hà annunziatu dinù un finanziamentu di 420 milioni per u CHRU di Nancy, u mantenimentu di 300 posti, l'annulazione d'un debbitu di 128 milioni è l'apertura di letti novi. Ci ne rallegremu dinù.

Per contu meiu, mi feliceghju di st'annunzii. In Lurena cum'è in Guiana, a ghjente hà u dirittu à a salute. Hè un dirittu di l'omu, hè un duveru di l'istituzione di dà tutti i mezi per curà i soi. Educazione, salute, securità, sicura chè no simu à favore.

À l'Assemblea di Corsica guardemu ciò ch'elli facenu l'altri, ma pensemu soprattutto à fà per a Corsica. Mancu à dilla. A nostra Assemblea avia dumandatu a creazione d'un CHU in Corsica u 31 di lugliu scorsu. L'aviamu ancu dumandata in a nostra cuntribuzione à u Ségur di a salute.

L'aviamu detta digià quandu ella hè ghjunta in Corsica l'Ispezzione Generale di a Salute in u 2018. U cunsigniere è duttore Fanfan Benedetti hà purtatu una petizione è cunducce un cullettivu à prò di stu prugettu di strutturazione è di trasformazione di a Corsica. A cummissione di a salute presidata da u duttore Dany Antonini travaglia dinù nant'à stu prugettu.

A salute hè una cumpetenza di Statu.

In u frattempu, malgratu u silenziu di u ministru è di u Statu, s'hè mossu u prefettu per rilancià a nostra ecunomia. U prefettu capipartitu hà pigliatu decisione chì ingaggianu a Corsica senza sparte a scelta di l'uperazione di strutturazione cù l'eletti di a Corsica. A face senza cunsultà i Corsi. Ùn face mancu nice. Ùn face nunda à l'appiattu.

U so turisimu, d'Aiacciu à Bunifaziu ci costa caru. Quandu avete nant'à un tavulinu un CHU è un telefericu, cosa sceglieriate voi per entre in a mudernità ? Per contu meiu, ferebbi a scelta di u CHU. Ci hè assai peghju chè a prucrastinazione. Ci hè u sbagliu è peghju chè u sbagliu, ci hè l'ingannu. Quessu u prefettu, ci vole ingannà.

40 anni fà, di marzu 1981, nimu pudia crede in l'apertura d'un Università di Corsica sei mesi dopu. Eppure l'avemu fatta, sò 40 anni. Quale hè chì puderebbe rimette in causa u bisognu fundivu di ricerca è di sviluppu per a Corsica ? U CHU hè una lotta para à quella per a riapertura di l'Università. Si tratta d'adattamento di e nostre strutture à i nostri bisogni. Si tratta di rispettu di e nostre deliberazione. Si tratta di ghjustizia, di demucrazia è di salute. Ma si tratta ancu di sviluppu o di scelta di u sottu sviluppu.

In a Francia sana, ùn c'hè cullettività senza CHU. In a Francia sana, ùn ci hè cullettività duve l'investimenti di u Statu in ricirca sò cusì debbuli chè ind'è noi. È quandu guardu altrò, quandu guardu l'Antille, quandu guardu a Sardegna, quandu guardu e Baleare, ogni volta vecu un CHU.

40 anni fà, l'isule Baleare eranu l'anti-mudellu di a Corsica. Ch'ellu sappia u prefettu ch'ellu pò girà a Corsica quant'ellu vole, ùn lu lasceremu micca fà di u nostru paese un anti-mudellu per i nostri amichi isulani di u Mediterraniu è d'altrò.

Seremu sempre quì.

A ringrazià vi.

U presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Simplement, on aura l'occasion de revenir sur ces questions, bien sûr...

Je voulais évoquer la mémoire de Ghjuliù GIAMARCHI, militante naziunalistu di e prime ore, anzianu prigiuneru puliticu cundannatu davanti à a corta di sicurezza in u 79, militante sempre statu di tutte e lotte, di tutte e mosse, di tutte e manifestazione è cunnisciuti o scunnisciuti, face parte d'isse generazione

d'omi è di donne chì si sò battuti ognunu incù i so mezi pè fà chì u populu corsu possi campà, possi campà arrittu, possi campà degnu, è possi campà liberu.

Dunque, vulia oghje ramintà a so mimoria, ramintà à tempu à a soia quella di tutti l'altri. Assicurà a so famiglia di e nostre pinsate, di u nostru sustegnu è di chì pè contu nostru, cuntinuaremu à esse indè u filu di a lotta d'issu populu pè u so dirittu à u campà.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Bien entendu, au nom de l'Assemblée de Corse, nous nous joignons aux mots du Président du Conseil exécutif. Jules GIAMARCHI a été un militant de la Corse, un militant de la justice sociale aussi. Nous adressons à sa famille ces mots pour lui dire que nous pensons à eux en ce moment.

Nous allons commencer notre ordre du jour.

Je crois que nous avons la présentation du rapport d'activité. Quelques mots sur ce rapport et puis ensuite, on prendra acte de façon informelle de ce rapport d'activité.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

* **Raportu n° 107 : Raportu d'attività di l'Assemblea di Corsica pè u 2020.**

* **Rapport n°107** : Rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020.

Le Président TALAMONI

Comme chaque année, depuis 2016, l'Assemblée de Corse publie son rapport d'activité.

Un moment important puisqu'il permet de faire un pas de côté et de porter le regard vers l'année écoulée. Au fil des pages, nous rendons compte, comme habituellement, des moments forts de l'année, des travaux parlementaires menés lors des séances publiques, des commissions ou bien des conférences des présidents. Nous revenons aussi sur l'état d'avancement des dossiers portés par la Présidence de l'Assemblée de Corse et sur l'activité du secrétariat général.

L'année 2020 a été particulière, cela ne vous a pas échappé, et, à bien des égards, unique en son genre. L'activité de notre Assemblée, bien que lourdement impactée par la crise sanitaire n'a jamais cessé. Pour assurer la continuité du débat démocratique, les agents et les élus - que je remercie à nouveau pour leur engagement sans faille - ont su s'adapter et réinventer le mode de fonctionnement de l'institution comme le soulignent quelques chiffres clés que vous trouverez dans le rapport : 300 heures de réunions en mode distanciel, 13 séances publiques et 458 délibérations adoptées.

Retour aussi sur la mobilisation de la conférence des présidents réunie, au plus fort du premier confinement, à neuf reprises en quelques semaines, pour concerter, échanger et être force de proposition. Je pense notamment à la demande de certificat sanitaire intervenue dès le mois de février. On sait comment cette demande a été accueillie par les services de l'Etat.

En 2020, le visage de notre institution a également changé : avec le repositionnement de la commission permanente, tout d'abord : habilitée depuis le 24 avril 2020 à délibérer, ce qui est une chose importante. Une modernisation de notre institution qui est aussi passée par la mise en place de trois nouveaux organes : un nouveau comité d'évaluation des politiques publiques ouvert pour la première fois aux citoyens, une questure et une commission de déontologie. Ces trois institutions nouvelles ont été installées ces derniers mois.

Tout au long de l'année 2020, le travail s'est par ailleurs poursuivi à la Présidence sur des sujets importants, tels que l'innovation sociale, la prospective, l'environnement et la solidarité envers les plus vulnérables.

Un mot enfin pour ces élus de l'Assemblée qui nous ont malheureusement quittés en 2020 et pour qui nous avons une pensée dans ce rapport.

Le rapport est accessible sur le site Internet de l'Assemblée de Corse, des exemplaires ont été également distribués aux élus.

Nous prenons acte, si vous le voulez bien, de façon informelle, du dépôt de ce rapport d'activité.

La parole est à qui la demande, s'il y avait de la part de certains de nos collègues ou de l'Exécutif la volonté d'intervenir sur ce rapport.

Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Quelques mots pour rendre hommage officiellement au travail qui a été mené par l'Assemblée de Corse, une instance délibérante de la Collectivité de Corse, un travail, vous l'avez souligné, quantitativement et qualitativement extrêmement important, extrêmement dense qui montre toute l'importance fondamentale qu'a cette institution, la Collectivité de Corse et ses organes dans la vie démocratique de notre île.

Un mot également pour saluer le renforcement d'un certain nombre de démarches ou la création de certains organes, souvent à votre initiative, M. le Président de l'Assemblée de Corse ; renforcement ou création qui concourent de façon significative à améliorer le fonctionnement démocratique global de nos institutions, et bien sûr, je ne peux que m'en réjouir.

Dire enfin, notamment au visa de ce qui s'est passé hier au Palais Bourbon, je ne sais pas si vous avez pu le voir, où le Ministre de la santé est venu rendre compte des décisions de l'Exécutif devant l'Assemblée nationale, dans un climat d'irritation partagée, de défiance et aussi avec une très faible participation puisque, malgré le caractère essentiel de la question de la crise sanitaire, économique et sociale induite par le COVID, il n'y avait pour cette séance nocturne, d'après l'article qui l'a restitué, qu'une vingtaine de députés. Cela montre bien que nous avons raison quelquefois de nous interroger pour essayer d'améliorer le fonctionnement de nos institutions. Nous avons raison de porter des critiques lorsqu'elles sont fondées sur le fonctionnement de nos institutions, mais nous pouvons aussi dire que, notamment dans le fonctionnement global, dans la recherche d'un équilibre entre les pouvoirs, entre un Conseil exécutif qui prépare en amont et qui exécute en aval et une Assemblée de Corse qui débat, vote et délibère, au-delà de ce dialogue permanent et fécond entre l'Assemblée et le Conseil exécutif de Corse, l'implication des instances consultatives, le CESEC bien sûr mais également l'Assemblea di a giuventù et la Chambre des territoires, des organes qui visent à mieux impliquer les citoyens dans l'élaboration et le contrôle de la mise en œuvre de la décision publique, globalement, il me semble que nous sommes dans un schéma institutionnel qui mérite certainement d'être simplifié, certainement amélioré, mais en tout cas, dans un schéma institutionnel qui montre que la vitalité démocratique de la société corse est en train progressivement, lentement mais sûrement, de se renforcer. De cela, nous ne pouvons tous ensemble qu'en être extrêmement heureux.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

L'Assemblée de Corse a pris acte du rapport d'activité 2020.¹

¹ Délibération N° 21/039 AC

Nous allons passer à un deuxième dossier que je présente : un rapport concernant la commémoration de la mort de Napoléon Bonaparte.

* **Raportu n° 106 : Bicentenariu di a morte di Napuliò Bonaparte.**

* **Rapport n° 106** : Bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Le Président TALAMONI

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur cette question à l'Assemblée de Corse. Je n'étais d'ailleurs pas présent au moment où ce débat a eu lieu, je crois savoir qu'il n'était pas toujours parfaitement serein. Pourtant, c'est une question qui n'a pas à avoir des polémiques, ce sont quand même des affaires qui ne sont plus vives depuis quelques siècles. Par conséquent, je crois que nous pouvons nous tourner avec sérénité vers cette part de notre histoire. En ce qui me concerne, c'est ce que j'ai voulu faire à travers les propositions qui sont les miennes et que je formule aujourd'hui officiellement devant l'Assemblée de Corse.

Je voudrais simplement dire 2 aux 3 choses auxquelles je tiens et qui me paraissent assez simples et, je pense, partagées largement.

Commémoration et célébration. Ce sont 2 notions tout à fait différentes.

Il y a un certain nombre de personnages historiques qui, en Corse, font l'objet d'un consensus :

Je pense aux chefs de la résistance. Nous commémorons leur sacrifice régulièrement ensemble, de façon tout à fait commune et sans la moindre polémique.

Je pense également à Pasquale PAOLI, puisque nous avons pu vérifier en 2007, à l'occasion du bicentenaire de sa mort, que sa mémoire faisait l'objet d'un consensus à peu près parfait, notamment s'agissant des élus de la Corse, puisque tous les élus de notre Assemblée ont fait le voyage à Morosaglia. C'était un moment de communion parfaite de notre institution corse.

S'agissant de Napoléon Bonaparte, les choses sont un peu plus complexes puisqu'il y a différentes manières de voir son parcours et son rapport à la Corse. Ce parcours, de façon général est très contesté, mais très défendu aussi de l'autre côté de la mer. Il y avait encore une émission hier (émission intéressante d'ailleurs) où on a vu, non pas une polémique, mais un dialogue assez ferme sur certains aspects de son parcours, sur le rétablissement de l'esclavage. C'est vrai qu'il y a des points sur lesquels il est difficilement défendable. Faut-il réduire son parcours à ces événements ? C'est évidemment à chacun de se faire son idée de la question.

S'agissant de la Corse, il y a des choses extrêmement graves qui se sont passées durant son mandat de chef d'État et notamment, lorsqu'il nous a envoyé le général MORAND, particulièrement sanguinaire, un tortionnaire qui a laissé des traces dans notre mémoire collective.

Il y a des Corses qui, eux, veulent voir l'aspect plus lumineux de son parcours, la gloire attachée à son nom.

Donc, je crois que ça serait assez malvenu de la part de nos institutions d'engager le dialogue de telle sorte y qu'il aggraverait des tensions entre ceux qui pensent d'une manière et ceux qui pensent de l'autre. Encore une fois, ce sont choses qui sont passées depuis fort longtemps.

En ce qui me concerne, je crois qu'il appartient à chaque Corse de célébrer ou pas, selon sa sensibilité Napoléon Bonaparte. Certains voudront le faire, y compris certains élus ; d'autres s'y refusent résolument. C'est le droit des uns et des autres de faire en conscience ce qu'ils estiment bon et juste.

La commémoration, c'est autre chose. La commémoration, ça n'est pas comme la célébration qui est insistée sur le caractère lumineux, exemplaire d'un personnage ou d'un évènement. La commémoration, ça n'est pas cela, la commémoration, c'est se souvenir ensemble de quelque chose ou de quelqu'un d'important pour notre histoire et également, pour ce nous sommes aujourd'hui, parce que nous sommes le produit de cette histoire. Se souvenir ensemble d'un fait positif, oui, d'une victoire. On commémore aussi les défaites, on commémore les catastrophes, malheureusement, nous en avons quelques-unes à commémorer et vous le savez.

Donc, la commémoration, de s'y refuser, c'est quelque chose qui est très contestable et assez inexplicable. Non, il faut, je crois, commémorer parce que le passage de Napoléon Bonaparte sur terre a eu des conséquences pour l'Europe et pour la Corse. Donc, se souvenir ensemble de ce que ça a été, il me semble que c'est important.

Par ailleurs, en Corse, et c'est le deuxième point que je voulais aborder, il y a des imaginaires, il y a des mémoires concurrentes.

Une mémoire, c'est quoi ? C'est une interprétation de l'histoire. L'histoire appartient aux historiens. C'est une science, pas toujours une science exacte, mais c'est une science qui progresse notamment avec le dépouillement des archives. Et il y a des professionnels qui font cela très bien, ce sont les historiens.

L'interprétation historique, c'est autre chose et la mémoire liée à l'interprétation historique, c'est autre chose. En général, ce sont plutôt les politiques

qui dirigent les politiques de mémoire dans les différents pays. S'il faut prendre l'exemple de la France, c'est bien le président de la République française qui décide de « panthéoniser », comme on dit, un personnage. C'est une décision politique.

En Corse même, il y a des décisions qui ont été prises avant la mandature nationaliste. Il y a des bustes qui ont été installés dans les locaux, notamment au palais Lantivy, parmi lesquels le buste de Sampiero. Sampiero, un personnage important de notre histoire, mais dont le parcours a été sans doute un peu terni par le fait qu'il a quand même étranglé son épouse. Dans les moments que nous vivons aujourd'hui, cela n'est pas tellement en phase, moins que jamais, avec les aspirations de nos sociétés. Mais il y a le buste de Sampiero au Palais Lantivy.

Il y a d'autres bustes qui ont été installés par les majorités précédentes, celui de Pasquale PAOLI, sans aucune difficulté. Celui de Napoléon Bonaparte a été installé également. Pour notre part, nous avons installé celui d'une jeune femme qui était beaucoup moins connue, mais qui est un personnage historique lumineux, Maria GENTILE qui est l'Antigone corse. C'était aussi le moyen de faire entrer de plain-pied la femme dans la statuaire civile corse d'où elle était quasiment absente. Je fais remarquer quand même qu'il y a juste un bas-relief à Corte, sous la statue de GAFFORY, un bas-relief pour son épouse simplement au pied de la statue de GAFFORY. Sa femme, son épouse était très connue, Faustina MATRA, épouse GAFFORY. Elle méritait sans doute mieux qu'un simple petit bas-relief au pied de la statue de son époux.

Simplement pour dire que tout ça, ce sont des décisions politiques, ce sont des signaux que l'on lance. On veut proposer à l'admiration des générations actuelles et futures certains personnages. Ça, c'est la politique de mémoire.

Mais il y a des mémoires concurrentes, je le disais, il y a des interprétations historiques différentes.

Nous nous définissons pour notre part comme paolistes, c'est un peu, je dirais, l'ADN de notre majorité, même si bien entendu notre majorité n'a aucunement le monopole de la mémoire paoliste. Aucunement et je tiens à le dire.

Il y a des mémoires qui sont un peu différentes et des interprétations historiques différentes comme certaines interprétations historiques qui valorisent particulièrement la présence française en Corse jusqu'à aujourd'hui. Cette interprétation historique a aussi droit de cité en Corse, il faut être très clair, comme toutes les autres interprétations historiques. Il y a une mémoire génoise, en particulier à Bastia, en particulier à Bunifaziu. J'ai pu le vérifier personnellement lorsque j'y ai fait certaines visites. Tout cela est tout à fait normal et tout à fait sain.

Il y a également même une mémoire matrice, MATRA qui étaient les ennemis de PAOLI, donc mémoire matrice au sein de certaines familles corses. D'ailleurs, il y a encore des descendants en ligne directe qui défendent résolument sa mémoire et on peut tout à fait le comprendre. Tout cela est très complexe et ne va pas dans le même sens.

Je ne suis pas pour qu'on écrive un roman national, comme on a pu le faire, par exemple, de l'autre côté de la mer à travers le lavis à une époque et certainement, d'autres continuent à vouloir écrire un roman national ou un récit national. C'est une idée qui a aussi sa légitimité, pourquoi pas ? Mais, pour ma part, je crois que compte tenu de la complexité de notre histoire et complexité de la présence de mémoires concurrentes, il serait plus judicieux en Corse de faire dialoguer les interprétations historiques, de faire dialogue les différentes mémoires, encore une fois dans la sérénité, et de composer ensemble, à travers un entrelacement de récits, un imaginaire historique polyphonique. Je crois que cela pourrait faciliter, favoriser et renforcer le vivre ensemble. C'est une expression un peu galvaudée qui là, prend toute sa valeur.

Voilà quel est l'état d'esprit avec lequel je vous propose, évidemment en lien avec l'Exécutif qui proposera également de son côté un certain nombre d'évènements.

C'est donc dans ce cadre-là que je vous propose une série de conférences qui auront lieu en avril, mai et ensuite, en septembre et octobre, quels que soient les élus qui présideront aux destinées de la Collectivité de Corse d'ici là. Nous préparons l'avenir et les institutions ont leur continuité.

Vous pouvez examiner sur le rapport le nom des personnalités appelées à intervenir pour ces conférences. Il y a des poids lourds, les principaux de la matière napoléonienne, des professeurs de l'Université de Corse qui vont intervenir, il y a des personnalités qui connaissent bien leur sujet. Je crois que cette série de conférences va parfaitement entrer en complément de ce que le Conseil exécutif va nous proposer dans quelques semaines, notamment Josepha GIACOMETTI.

Je pense que c'est un beau programme que nous sommes en train de composer.

Je vous propose donc de valider ce rapport et cette série de conférences qui vont commencer dans les semaines qui viennent.

Il n'y a pas de rapport de commission. En revanche, la parole est à qui la demande sur ce sujet qui est quand même un sujet important, encore une fois même s'il ne doit pas donner l'occasion à la moindre polémique.

Mme COMBETTE demande la parole, vous avez la parole, Chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Dans votre rapport, et vous venez de le dire aussi à l'oral, vous évoquez les controverses existantes sur les honneurs à rendre ou pas à Napoléon. Vous faites également un peu de sémantique entre célébration et commémoration, comme si vous vouliez justifier l'organisation d'évènements auprès de ces détracteurs.

Nous apprécions quand même votre volonté politique de mémoire. Malheureusement, nul n'est prophète en son pays, j'aurais tendance à dire.

Il existe effectivement une part d'ombre derrière chaque grand homme de l'histoire, vous l'avez rappelé, pour chacun des Corses ayant marqué l'histoire, il s'agit d'une autre époque et d'un autre temps.

Ceci dit, plusieurs commémorations, restitutions et expositions sont prévues dans de nombreux pays. L'aura de Napoléon rayonne partout sur le continent comme à l'étranger.

La municipalité d'Ajaccio, si je dois le rappeler, ville natale de l'empereur, et la CAPA à travers son office de tourisme, ont élaboré en collaboration avec différentes associations vouées au souvenir napoléonien, un programme très riche et diversifié, notamment la reconstitution du retour des cendres de l'enfant prodige de la gloire le 5 mai, jour de sa mort.

L'Empereur est quand même un formidable vecteur de promotion. Outre l'hommage rendu au célèbre personnage historique qu'il fut et qui reste, soulignons-le, le 2^{ème} personnage le plus recherché par les internautes après Jésus Christ, la célébration du bicentenaire de sa mort serait aussi, dans le cas où la situation sanitaire nous le permet, l'occasion de promouvoir notre destination et de lancer la saison, planche de salut des acteurs économiques du tourisme.

Nous sommes donc ravis que la Collectivité de Corse ait mis en place un cycle de conférences à la hauteur de l'Ajaccien, du Corse qui fut empereur des Français et maître de l'Europe où il a diffusé la philosophie des lumières.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Mme COGNETTI-TURCHINI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Je vous remercie, M. le Président.

Je souhaitais intervenir sur vos propos par rapport à la motion que nous avons déposée par ma collègue Catherine RIERA et sur les problèmes qui sont survenus à la suite de cette motion.

Nous nous félicitons aujourd'hui de vos propos et nous souhaitons évoquer avec vous et surtout relever les propos que vous avez tenus. C'est vrai que les femmes ont été délaissées à tort d'une valeur mémorielle. Les hommes ont laissé peu de place aux femmes insulaires à travers l'histoire. Vous l'avez dit, on parle beaucoup de Sampiero, on en oublie Vannina, on évoque volontiers Pasquale PAOLI, mais on ne se soucie guère des femmes qui l'ont entouré.

Tout événement aura une portée, que l'on l'appelle commémoration, événement ou autres, sur la valorisation de notre identité insulaire. Elle est de nature aujourd'hui à renforcer la portée culturelle de la Corse. Il s'agit de donner à la Corse les moyens de faire valoir sa richesse et sa culture.

Je vous remercie de prendre suite de cette motion et surtout de valoriser les événements à venir.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

En fait, ma collègue Cathy COGNETTI ayant pris la parole, je vais bien sûr intervenir au nom du groupe.

Si vous me le permettez, d'abord saluer l'intervention, en tant que président, du professeur et de l'érudit que vous êtes, pour nous donner un certain nombre de détails ô combien importants et éclairants.

Cependant, permettez-nous de considérer que le cycle de conférences est peut-être insuffisant au regard de ce qu'a représenté Napoléon pour la Corse et pour le monde en règle générale. Vous appelez à la sérénité et quelque part au consensus

sur ce type de sujet, malheureusement, à la dernière session, ça n'a pas forcément été le cas, en tout cas, ça avait été interprété de manière tout à fait différente. Permettez-moi, non pas une comparaison, mais une évocation. Lorsqu'au Département de Haute-Corse, nous avons célébré la mémoire de Pascal PAOLI, ça avait pris une envergure tout à fait différente. Je crois que Napoléon mériterait également une prise en compte tout aussi importante.

Je note aussi qu'on attend la position de l'exécutif dont l'expression, pour l'instant, ne nous est pas encore parvenue sur le sujet.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Aujourd'hui, je vous demande de voter sur cette série de conférences, mais il y a l'Exécutif qui de son côté travaille sous la direction du Président de l'Exécutif et de Josepha GIACOMETTI. Donc, il ne s'agit là que d'une partie des événements de commémoration que proposera notre Collectivité.

Petr'Antone TOMASI a demandé la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Je souhaitais d'abord saluer la qualité du programme qui nous est proposé. Je ne sais pas, à la suite de François ORLANDI, si cela suffit à commémorer la figure de Napoléon. Je note quand même, à la lecture des noms qui y figurent, que vous avez sélectionné comme les historiens les meilleurs qui existent sur le marché, si l'on peut dire, même si cette expression est inappropriée. Je vois le nom de Jacques-Oliver BOUDON, Jean TULARD, David CHANTERANNE et d'autres encore qui comptent parmi les plus éminents spécialistes de cette figure historique.

D'abord, avant de revenir aux affaires corses, parce qu'il y a 2 mots à dire sur la problématique générale de la commémoration d'une figure telle que Napoléon Bonaparte et je crois qu'avant de rentrer dans le vif du sujet, il n'est pas inutile de se rappeler ce que nous avons fait en Corse et dans le monde entier, il y a 3 ans seulement, où nous avons commémoré le centenaire de la fin de la guerre de 14-18 de façon unanime. Nous l'avons commémoré. L'Assemblée de Corse avait organisé d'ailleurs un cycle de conférences à cet égard. Or, si l'on peut louer l'héroïsme, le courage des soldats de 14-18, je crois que personne, ni ici, ni ailleurs, ne défend le caractère heureux pour l'humanité ou lumineux de ce fait historique. En revanche,

nous l'avons commémoré parce qu'il a marqué durablement l'histoire de la Corse, l'histoire de l'Europe et l'histoire du monde.

Le parallèle peut être fait avec la question qui nous occupe, étant entendu que si la guerre de 1914 apparaît totalement injustifiable, il y a à la fin de la vie de Napoléon Bonaparte, un actif et un passif à évaluer. Donc, les choses sont un petit peu plus différentes. Cela ne doit donc pas empêcher la commémoration, ça ne doit pas empêcher non plus de faire la lumière sur les parts d'ombre du personnage, à la fois à l'échelle de l'empire tout entier et à l'échelle de son action en Corse, dont vous avez rappelé l'œuvre sinistre du général MORAND qui a marqué les mémoires. Je pense notamment aux mémoires dans la région du Fium'orbu qui a été particulièrement meurtrie par l'œuvre de ce responsable de l'empire.

Je crois qu'à ce stade, il est important ou utile de dire également deux mots sur ce qui s'est passé à la dernière session, sans esprit polémique. Nous avons, nous, une position claire et constante sur le sujet. Même si les choses ont pu être par ailleurs caricaturées, il ne s'agissait nullement de refuser une commémoration. D'ailleurs, notre groupe et vous-même Président avez été à la pointe de la démarche PAOLI/Napoléon qui a pour objet, non pas de célébrer comme vous l'avez rappelé cette figure, notamment celle de Bonaparte, mais en tout cas de nous interroger sur l'héritage de ces différents personnages.

Donc, il ne s'agissait de refuser la commémoration, mais simplement de dire que dès lors qu'il y avait un débat à l'Assemblée de Corse et un vote qui nous était proposé avec une interprétation historique à l'aune de la situation politique d'aujourd'hui, notamment l'idée d'un lien indéfectible entre la Corse et la France qui procéderait de la figure de Napoléon Bonaparte, il était évident que pour les nationalistes, pour les indépendantistes que nous sommes, cette question-là faisait débat. Nous avons donc proposé, non pas le retrait de la motion, non pas le refus de la commémoration, mais que nous puissions envisager un texte plus neutre dans ses considérants afin de lancer cette phase de commémoration.

J'en aurai terminé en disant que ce programme qui nous est proposé nous semble particulièrement utile et particulièrement à propos pour aller au fond de la complexité du personnage. Je parlais de cette idée de lien indéfectible entre la Corse et la France qui a été développée par nos collègues de l'opposition, j'ai eu l'occasion de dire dans un temps de parole qui était restreint et je poursuivrai cela aujourd'hui, qu'y compris du point de vue du premier concerné lui-même, les choses n'ont pas été toujours aussi simples. Je crois qu'elles n'ont pas été dans sa jeunesse, à l'époque de ses écrits qui se situent dans la droite ligne des écrits révolutionnaires au cours du XVIII^{ème} siècle, mais même s'il faut prendre le mémorial de Ste Hélène avec toutes les précautions d'usage, parce qu'on était déjà plus tout à fait dans l'histoire et déjà un petit peu dans le mythe, y compris à Ste Hélène, l'empereur déchu dit regretter, à Las Cases, en 1814, de ne pas s'être réservé la souveraineté sur

la Corse et d'avoir choisi l'île d'Elbe, donc d'avoir été le souverain de la Corse et donc, d'une nation distincte du Royaume de France d'alors.

En tout cas Las Cases rapporte les mêmes doutes sur le fait de ne pas avoir envoyé plutôt Joseph comme gouverneur de la Corse en 1815 et Napoléon regrettant cette hésitation en disant que cela aurait pu éviter à ses compatriotes de retourner sous le joug de la monarchie française et des Bourbons. Bref.

Je crois que les débats qui alimenteront ces conférences pourront être aussi l'occasion de démontrer, sur ce point comme sur d'autres, que les choses sont parfois un petit peu plus complexes que l'on ne peut les présenter de prime abord. Je crois surtout de façon plus intéressante et plus féconde, que vis-à-vis de la Corse et de son histoire, dans le fil de la proposition qui a été faite par le projet PAOLI/Napoléon, il y a certainement encore des passerelles à attendre, des ponts à construire, et des pans de la personnalité de l'action de l'Empereur à mettre en lumière.

Jean TULARD qui interviendra, dans son « Napoléon », écrivait que Napoléon, avant la prise de la Bastille, avant Robespierre et avant Danton, il était déjà Républicain.

Évidemment, ce passage figure dans son « Napoléon », dans les premiers chapitres, ceux dédiés à la Corse puisque cet héritage républicain ne pouvait venir que de l'expérience paolienne et que des textes des révolutionnaires corses qu'ils citent d'ailleurs parfois de façon quasi littérale dans ses écrits de jeunesse et notamment ses lettres à l'abbé RAYNAL.

Je crois qu'il y a effectivement de ce point de vue-là une mise en lumière des innovations politiques et constitutionnelles corses du XVIIIème siècle à opérer en utilisant, au moment de ce bicentenaire, la figure mondialement connue de Napoléon Bonaparte. Je crois que ça peut être aussi l'un des intérêts de ce cycle de conférences et de cette commémoration.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Petru GHIONGA a demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

Président, mon modeste parcours intellectuel m'a amené à ne pas être un admirateur de Napoléon, mais je dois reconnaître que l'on doit célébrer et commémorer ce personnage parce qu'il est très connu dans le monde.

Vous avez reçu dernièrement le Consul du Japon, on avait fait de même en 2013, et la première évocation qu'il avait faite quand on avait discuté avec lui, c'était celle de Napoléon, ce grand « shogun », il avait dit. Après, on apprécie ou on n'apprécie pas.

Donc, cette relation connue dans le monde entier entre la Corse et Napoléon m'amène à dire qu'on ne peut pas faire l'impasse sur cette commémoration. Il faut faire fi de toutes les polémiques qui peuvent exister entre nous et faire un événement de taille internationale. Je pense que vous en prenez le chemin avec tous les gens que vous avez invités.

Je vous remercie de votre initiative et je pense que les polémiques doivent maintenant se taire.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Bien entendu, le Consul général du Japon, comme la plupart des personnalités étrangères que nous recevons, connaissent Napoléon et ne connaissent pas PAOLI. Le « grand shogun », je pense qu'il est allé plus loin que le « shogun » qui lui a laissé quand même, l'Empereur au moins nominativement, une part de pouvoir, lui, il est devenu empereur lui-même. C'est un peu l'idée quand même, « grand shogun » qui est allé beaucoup plus loin, oui c'est vrai...

Certains groupes ne se sont pas exprimés. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme ANTONINI, vous avez la parole.

Mme Danielle ANTONINI

Merci, M. le Président.

Même si je le répète assez souvent, mon admiration se porte plus vers le personnage de Bonaparte que Napoléon et cette commémoration de sa mort est une évidence. L'Ajaccienne que je suis ne peut que se réjouir de ce programme de conférences organisées avec notamment la venue de peintures, comme vous le disiez, comme Jean TULARD, qui est vraiment la référence historique sur Napoléon, mais également d'autres personnes comme Marie FERRANDI et Jean-Marie ROUART.

J'avoue que je serais particulièrement intéressée par l'intervention de Jean TULARD qui devrait donc nous parler des écrits de Bonaparte dans sa jeunesse sur la Corse. Je trouve ce thème effectivement très intéressant et je serais ravie d'assister à cette présentation.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Les écrits littéraires de Napoléon, lorsqu'il s'essayait à l'âge de 20 ans à la littérature, sont des écrits qui sont tout à fait passionnants effectivement, pas tellement sur le plan littéraire puisque leur valeur littéraire n'apparaît pas comme extraordinaire, mais c'est surtout pour ce qu'ils nous disent du personnage, de son parcours et de son état d'esprit.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole des groupes ? Non. Je vais donc donner la parole à l'Exécutif.

Josépha GIACOMETTI a demandé la parole et je pense que c'est la moindre des choses compte tenu du fait qu'elle est en charge de la question pour l'Exécutif et le Président du Conseil exécutif demande la parole également.

Josephha, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Effectivement, le Président du Conseil exécutif interviendra après moi.

Caru Presidente, vi ringraziau d'avè presentatu su raportu.

Pour compléter vos propos et y apporter l'éclairage de l'Exécutif, autant que pour répondre à certaines interrogations qui ont pu se faire jour lors de la dernière session et par la suite, par un communiqué en des termes moins empathiques, je tiens à apporter un certain nombre de précisions.

Je salue d'ailleurs la sérénité retrouvée aujourd'hui autour de cette question dans cet hémicycle. Je crois qu'elle est effectivement de bon augure.

2021 sera effectivement une année forte pour la mémoire historique de la Corse car il s'agit bien là, vous l'avez rappelé, M. le Président, d'une politique de

mémoire. Bien évidemment, l'évocation de la vie de Napoléon va générer sur notre île et à travers le monde, de nombreuses manifestations.

Il ne s'agit pas pour nous de célébrer, ça a été dit, mais de commémorer, de soutenir des travaux et des manifestations éclairant un parcours, une histoire, l'histoire, la nôtre également.

Comme cela a été rappelé, commémorer, c'est se souvenir ensemble, tirer les enseignements pour le présent, méditer pour l'avenir.

Nous devons le faire par la présentation d'un rapport le mois prochain, mais permettez-nous, à cette occasion d'évoquer brièvement 2 autres anniversaires, et je reviendrai à Napoléon ensuite, auxquels nous avons souhaité participer : citons tout d'abord notre illustre compositeur et chef d'orchestre Henri TOMASI disparu en 71, il y a aujourd'hui 50 ans. Des rencontres et des concerts organisés avec un certain nombre d'associations pourront ainsi démontrer le lien que ce génie a entretenu avec sa terre.

Un événement international également autour d'une figure historique des bords de la Tyrrhénienne et préparé avec engagement : les 700 ans de la mort de Dante ALIGHIERI. C'est aujourd'hui le Dantedi. Deux manifestations dans le monde entier autour de cette figure auxquelles la Corse participe, en ce moment-même d'ailleurs, par une conférence en partenariat avec l'Université de Corse. Poète majeur et acteur de la divine commedia, chef-d'œuvre de la littérature mondiale, profondément ancré dans notre héritage culturel. Ce sera d'ailleurs l'occasion d'une collaboration étroite avec la Toscane et plus spécifiquement avec la ville de Firenze. Nous aurons l'occasion revenir très prochainement.

Ajoutons que 2021 verra également le lancement de la « strada paulina », parcours patrimonial structurant les activités culturelles autour de la figure incontournable de PAOLI et de par les liens qui unissaient fut un temps les deux hommes, qui croisera la jeunesse de Bonaparte sur son île. C'est un aspect qui sera développé dans ce parcours.

Pour en revenir à Napoléon, depuis plusieurs années, des travaux, et vous le savez, M. le Président, sont menés à l'Università di Corsica à travers le projet PAOLI/Napoléon. Nous avons en partenariat, en 2018, réalisé une étude et organisé un symposium.

Ces travaux avaient ouvert des échanges riches et croisés sur l'approche scientifique, artistique et économique qui alimentent plusieurs projets aujourd'hui dont notamment des itinéraires du patrimoine, de valorisation touristique et le projet scientifique et culturel de plusieurs de nos musées.

Si j'avais eu l'occasion de répondre, lors de la dernière session, sur l'impréparation supposée de notre Collectivité, j'aurais pu rassurer ceux qui s'en inquiètent sur les opérations que nous portons et accompagnons, et ce malgré un contexte sanitaire difficile :

- la première a débuté en 2018, en partenariat avec la Ville d'Aiacciu, dans le cadre du programme européen GRITACCESS dont notre Collectivité est cheffe de file et qui verra la mise en place du parcours de valorisation du patrimoine napoléonien d'Aiacciu (budget 150 000 €) ;

- nous finançons également les différentes manifestations qui sont organisées sur l'île à hauteur de 50 %, dont la demande de la Ville de Calvi, avec laquelle nous sommes en partenariat.

Concernant la Ville d'Aiacciu, informés d'un programme de manifestations, nous y participons pour certaines d'entre elles, mais à ce jour, le dossier reçu seulement la semaine dernière à notre demande est pour l'heure incomplet, mais nous répondrons bien sûr positivement à la Ville d'Aiacciu dès que le dossier sera finalisé.

Au-delà du soutien financier indispensable à la tenue de ces événements, nous sommes associés directement à plusieurs projets par la mise à disposition du Domu, par un concert de l'Ensemble de Jean-Christophe SPINOSI, ou encore par le prêt de collections pour l'exposition du musée Fesch « Napoléon, La légende », ou la participation de la Sinemateca di Corsica « Casa di Lumi » où nous pouvons citer particulièrement la présentation en avant-première du « Napoléon » d'Abel Gance, restauré, qui est un chef d'œuvre du cinéma sur lequel la cinémathèque française travaille depuis plusieurs années avec la cinémathèque de Corse pour pouvoir proposer cet événement. Et nous présenterons lors d'une exposition, à cette occasion, une série d'affiches inédites et qui n'ont jamais encore été vues.

Enfin, la direction du patrimoine a fait appel à un spécialiste, M. Jean-Pierre COMMUN ORSATTI, ancien directeur de la Maison Bonaparte, pour définir des actions autour de la mort de l'Empereur.

Il s'agit de proposer un cycle de conférences, et vous l'avez dit M. le Président. Nous sommes d'ailleurs en coordination sur ces événements qui seront diffusés en direct sur les réseaux sociaux, si la situation sanitaire ne nous permet pas de faire autrement. Au départ, cela était organisé depuis plusieurs mois, nous avons prévu de rendre accessible la Collectivité de Corse pour ces événements, mais nous ne pouvons pour l'heure savoir si cela sera possible. Donc, une diffusion sur les réseaux sociaux a été organisée, avec certains des intervenants qui seront les mêmes, mais sur d'autres aspects, puisque nous nous sommes coordonnés sur cette question.

D'autres intervenants également ont été ajoutés à la liste qu'a présentée le Président de l'Assemblée de Corse.

Nous présenterons également une exposition photographique sur Sainte-Hélène, « Longwood, dernière demeure de Napoléon », commandée l'année dernière.

Citons enfin la projection d'un mapping, ainsi que la réalisation d'un quotidien destiné aux adolescents. Pour faire écho à Petr'Antone TOMASI qui disait que certaines passerelles nous permettraient d'éclairer le personnage de PAOLI et de mettre la lumière sur celui-ci, ce sera l'occasion, à la diffusion de ce quotidien destiné aux adolescents, de mettre en avant la figure de PAOLI au-delà de nos frontières, puisque ce quotidien réalisé a vocation à être diffusé au-delà des frontières de la Corse.

Pour ces différents projets, nous avons déjà inscrit l'an dernier, dès 2020, des autorisations sur le budget primitif 2020 de notre Collectivité et des nouvelles programmations sont inscrites au budget 2021, et s'ajouteront les montants que j'ai évoqués plus haut pour le soutien aux villes d'Aiacciu et de Calvi.

Nous ne saurions donc, je tiens à le préciser, puisque nous n'avons pu par la voix de l'Exécutif, M. ORLANDI le rappelait, nous exprimer, être accusés de procéder, comme ça a pu être écrit, je cite « à une lecture sélective et partielle des héros de la Corse », comme j'ai pu le lire il y a quelques jours. En effet, il serait contreproductif de se livrer à une opposition des mémoires, de confondre histoire et rôle de l'historien, symbole, rôle du politique et rôle de l'Institution. Opposition qui aboutirait à une instrumentalisation, où les uns, et Petr'Antone le rappelait, « consacrerait le lien indéfectible à la France », et où les autres, notre majorité, ne pourraient le partager.

D'ailleurs, si je me livrais à un peu d'ironie, je pourrais dire au vu de la complexité lui-même du personnage de Bonaparte à Napoléon, que celui-ci, selon les périodes de sa vie, il les aurait lui-même balayées. Il aurait balayé lui-même ce lien.

Mais, je ne le ferai pas car je ne basculerai pas à mon tour dans l'anachronisme et dans l'instrumentalisation.

Il ne s'agit donc pas pour nous d'écrire un roman national, mais de rendre à notre histoire la place qu'elle mérite, dans sa complexité et sa diversité.

Il a été écrit également et je tiens à le rappeler, que nous célébrons maintenant Pasquale PAOLI et Maria GENTILE, oui Maria GENTILE héroïne positive et lumineuse, et que nous commémorons Ponte-Novu.

Le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que Pasquale PAOLI était célébré par les institutions de la Corse depuis un moment.

Et oui, effectivement, nous commémorons Maria GENTILE, Pasquale PAOLI, , Ponte Novu, u Borgu et nous en commémorerons bien d'autres, des évènements et des personnages de notre histoire qui ont été pendant trop longtemps occultés. C'est aussi notre devoir de mémoire que de mettre la lumière, les éclairer et transmettre leur mémoire aux générations qui viendront. Nous sommes déterminés à œuvrer pour faire de la connaissance et des leçons des siècles passés un ciment pour notre avenir.

L'histoire n'est pas seulement une succession de faits, d'évènements ou de dates ; l'histoire est une vision complexe de l'évolution des sociétés qui mérite d'être étudiée et de faire l'objet de recherches scientifiques en vue de sa transmission critique aux jeunes générations. C'est le rôle des historiens.

La mémoire, par les commémorations notamment, est l'occasion, et ce sera le cas pour ce bicentenaire, d'offrir par la diversité des approches, la confrontation des points de vue des éclairages multiples.

Ainsi, pour résumer, oui, la Collectivité de Corse travaille sur ce personnage historique en s'appuyant sur le bicentenaire ; oui, un cycle de conférences et d'évènements ont été prévus de longue date, comme j'ai pu vous en faire le rappel à l'instant ; oui, des financements relatifs à ces évènements sont prévus et ce, depuis l'an dernier.

Pour notre part, nous avons, à la place qui est la nôtre, une approche sereine et je me félicite aujourd'hui qu'elle ait été retrouvée dans l'hémicycle, et éclairée de notre rapport à l'histoire, sans célébration outrancière ni polémique stérile, mais avec la volonté de décrypter l'histoire, notre histoire commune, de tisser comme cela a été dit « cet imaginaire historique complexe » pour une émancipation sans complexe.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La parole est au Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Rapidement, même si l'essentiel a été dit et fort bien dit, je ne pense pas qu'un débat de cette sorte et de cette qualité puisse se conclure sans que, effectivement, je n'aie dit quelques mots.

Au-delà des problèmes techniques ou de procédure sur la motion présentée initialement par le groupe « Andà per dumane », nous avons toutes et tous bien compris qu'il y avait en arrière-plan des enjeux qui sont à la fois des enjeux symboliques, historiques, politiques et que dès lors, il convient que le Conseil exécutif de Corse se positionne clairement par rapport à ces problématiques.

Je voudrais organiser mon propos qui sera bref autour de 3 grandes idées.

La première idée, c'est que je ne veux pas laisser penser et je ne peux pas, et nous ne pouvons pas laisser penser que la volonté de commémorer le deuxième centenaire de la mort de Napoléon ait été absente des choix faits par le Conseil exécutif de Corse. Il faut que les Corses l'entendent, il faut que nos collègues à l'origine de la motion l'entendent et le sachent.

Josepha GIACOMETTI, dans le cadre de ses attributions, à la demande du Conseil exécutif de Corse, grâce à l'engagement des services de la Collectivité de Corse, notamment de la direction du patrimoine que je salue à nouveau, en concertation avec d'autres acteurs et partenaires, notamment la Ville d'Ajaccio concernée au premier chef du fait du lieu de naissance, a prévu depuis longtemps, avant 2021, de commémorer la mémoire de Napoléon.

Josépha vous a rappelé ce qu'avait été finalement les décisions prises à l'aune, il faut le redire même si nous l'avons tous à l'esprit, d'un bouleversement radical qui nous a frappé à tous depuis un an, la crise du COVID. Cette crise du COVID a conduit toutes les collectivités et tous les États qui envisageaient des commémorations, et notamment celle-là, à revoir leur implication et leurs activités sensiblement à la baisse et selon des formats différents, y compris d'ailleurs la France et la Russie qui avaient prévu des cérémonies et des échanges d'une toute autre dimension et d'un tout autre faste que ceux qui vont probablement être organisés.

C'est dans ce cadre-là que le Conseil exécutif de Corse avait en amont de la motion, décidé d'organiser un certain nombre d'activités, de manifestations impliquant, bien sûr des historiens, impliquant les scolaires, impliquant des artistes. Et Josepha GIACOMETTI vous a rappelé la nature de ces manifestations qui sont aujourd'hui avantageusement et utilement complétées par le cycle de conférences proposé par le Président de l'Assemblée de Corse. Voilà la première chose que je voulais dire.

Le deuxième débat, et nous en avons eu un exemple hier, notamment dans une émission de télévision de haute facture, c'est que faut-il penser en tant qu'élu ou en tant que citoyen, de Napoléon, de sa contribution dans l'histoire de la Corse, de la France, de l'Europe et du monde ?

Et, je crois que s'interroger sur Napoléon, c'est s'interroger aussi, cela été dit mais je le reprends volontiers à mon compte, à la fois sur la part de lumière et la part d'ombre qui caractérisent beaucoup des grands destins. Et je crois que cette complexité ne s'accommode pas des lectures univoques ou simplificatrices.

Alors rapidement, la part de lumière : destin bien sûr exceptionnel, des actions politiques majeures, je n'y reviens pas, je citerai simplement Thierry LENTZ, directeur de la fondation Napoléon, qui participait au débat d'hier soir, et qui écrit notamment : « *Napoléon est un peu en chacun de nous par ses institutions, ses monuments, son urbanisme qui a marqué nos villes, mais aussi parce que la législation, à commencer par le code civil, nous a forgé et nous habite* ». Je pense que nous pouvons tous et toutes reprendre à notre compte cette définition, avec aussi une dimension historique qui est pratiquement sans équivalence, ça été rappelé par notre collègue, Napoléon reste la figure qui a le plus marqué l'humanité, après celle de Jésus-Christ.

Indépendamment même des commémorations, il paraît un livre par jour sur Napoléon partout dans le monde.

Et, je voudrais rappeler qu'il est aussi quelque part l'incarnation de la vision hégélienne de l'action politique et de l'histoire, et citer, même si je suis loin d'être un spécialiste comme, par exemple, le Président de l'Assemblée de Corse ou d'autres conférenciers que nous aurons la joie d'écouter dans le cadre des réunions et interventions qui sont prévues, rappeler cette rencontre entre Hegel et Napoléon à Iéna : Hegel qui marche avec son manuscrit unique de phénoménologie de l'esprit, qui marche dans les rues de Iéna et qui manque de se faire renverser par un cavalier suivi d'une armée, ce cavalier n'est donc personne d'autre que Napoléon. Et, je cite simplement ce que va écrire Hegel, donc la rencontre physique entre un des philosophes les plus importants de la pensée contemporaine et celui qui est à la fois un visionnaire, un génie et aussi un dictateur, nous y viendrons, c'est retranscrit dans un livre de Ronan de Calan, Hegel écrit : « *J'ai vu l'Empereur, cette âme du monde sortir de la ville pour aller en reconnaissance, c'est effectivement une sensation merveilleuse de voir un pareil individu qui, concentré en un point de l'espace, assis sur son cheval, s'étend sur le monde et le domine* ».

Je trouve que ces lignes écrites le soir même de la rencontre, montrent bien comment Napoléon est à la fois un homme, mais il est aussi un géant, et un géant qui écrit l'histoire du monde tout entier.

Donc ça, personne ne peut le contester, mais en même temps il y a cette part de lumière et il y a aussi cette part d'ombre qui est également fortement significative, qui fait que certains auteurs, certains scientifiques écrivent par exemple de lui : « *Il était raciste, sexiste, despotique, militariste, colonisateur, il y a une telle nostalgie autour de la grandeur passée de la France qu'on lui passe tout, il est temps d'en finir avec cet aveuglement* ». C'est Françoise Vergès, politologue, qui parle, ce n'est pas la majorité territoriale.

C'est un regard partiel, certainement partiel, ça existe, comme il y a des chantres du cancel culture qui disent « il ne faut plus parler de toutes celles et tous ceux qui ont une part d'ombre », et je ne crois pas que ce soit une vision saine de l'histoire.

Mais au-delà des scientifiques il a aussi des femmes ou des hommes politiques, Alexis CORBIERE disait en parlant de Napoléon, il y a quelque temps : « *le chantre de l'ordre policier et le fossoyeur de la République* ». Et, de la même façon, au-delà de ces critiques, et indépendamment même de ces critiques subjectives, on ne peut pas ne pas rappeler qu'il a été effectivement celui qui a choisi de rétablir l'esclavage et celui aussi qui a mené des expéditions coloniales atroces, par exemple, en Guadeloupe ou à Saint-Domingue.

Donc ça il faut pouvoir le problématiser avec sérénité, le mettre en perspective dans le cadre d'un dialogue qui est à la fois un dialogue d'historiens et un dialogue de citoyens.

Et je finirai avec la troisième considération, on sait partout dans le monde combien il est difficile pour un peuple de regarder son histoire. L'histoire n'est pas quelque chose de neutre, l'histoire est un construit, il peut y avoir, comme cela a été dit, une polyphonie à la fois de regards et d'interprétations. Et je crois que notre devoir, à nous, avec humilité, c'est de contribuer à ce que tout puisse être dit, écrit, dans le respect bien sûr de la loi, y compris lorsqu'elle pose des interdits en termes, par exemple, de racisme ou d'injure, mais tout doit pouvoir être dit et écrit.

Et le dernier mot, aujourd'hui l'heure est à l'apaisement et je crois que nous avons dépassé les polémiques qui avaient pu être engendrées, nous sommes d'accord sur l'essentiel, donc je ne vais pas chercher à les raviver inutilement, ce serait déplacer, mais c'est vrai qu'en tant que Président du Conseil exécutif de Corse, j'ai été navré et un petit peu irrité du fait que certains de nos collègues aient pu écrire que nous voulions avoir une lecture sélective, partielle de l'histoire de la Corse, dans laquelle on parlerait de Pascal PAOLI ou de Maria GENTILE et dans laquelle on oublierait, par exemple, Napoléon. Je crois que c'est un mauvais procès et c'est un procès qui n'a pas lieu d'être. L'histoire de la Corse est ce qu'elle est, elle doit être connue de toutes et de tous, à charge ensuite pour chacune et chacun, de mettre en perspective, y compris selon ses convictions.

La Corse a une histoire tellement riche et tellement complexe que, effectivement, je pense qu'il peut avoir des conflits de mémoire, mais il ne peut pas y avoir de lecture partielle ou sélective de l'histoire. Je voudrais quand même vous dire que nous venons d'une histoire, y compris récente, dans laquelle la part d'histoire qui était délibérément occultée, était quand même celle que nous avons essayé de réexhumer. Laquelle ou lequel d'entre vous a entendu parler à l'école de Pascal PAOLI ? Moi je ne suis d'une génération très ancienne, j'ai été à l'école et j'ai eu mon bac en 1984, comme d'autres, enfin d'autres ne l'ont pas eu du premier coup, je plaisante, mais entre le primaire et le secondaire, moi on ne m'a jamais parlé une fois de Pascal PAOLI, on ne m'a jamais parlé une fois de Ponte Novu, on ne m'a jamais parlé une fois de ce qu'a été la Corse pour l'Europe au 18^{ème} siècle.

Et moi je crois que, sans surinterpréter ou surinvestir cette part de notre histoire, il est normal et heureux que nous nous soyons mis collectivement en situation de la faire connaître et apprécier par toutes et par tous.

Et, en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, fondamentalement, je crois que nous souhaitons regarder notre histoire en face dans sa complexité, y compris pour réconcilier les mémoires, parce que réconcilier les mémoires, c'est aussi se préparer à réconcilier le présent et le futur.

La mémoire c'est aussi la mémoire de 14-18. Vous savez quel attachement nous avons, par exemple, pour les associations d'anciens combattants et leur travail. J'ai plaidé personnellement pour que les anciens combattants soient institutionnellement représentés au sein du CESEC, cela a été pris en compte, vous savez le travail que l'on a fait sur la résistance, toutes et tous ensemble, vous savez le travail que nous avons fait aussi, par exemple, pour que l'engagement des tabors marocains soit connu et rappelé à sa juste valeur.

Je voudrais simplement dire que, lorsque j'ai été élu maire de Bastia, la première exposition d'importance que j'ai souhaité organiser avec la commune, avec les partenaires, c'est une exposition sur la mémoire des combattants de la liberté, par un Corse et un ami, une exposition qui est allée jusqu'au Maroc et qui a été visitée par des milliers de jeunes et moins jeunes marocains.

Donc, voilà ce qu'est l'histoire. L'histoire elle est complexe, elle est parfois douloureuse, il y a une part d'ombre, une part de lumière, je pense que nous devons les regarder ces parts d'ombre et de lumière, tous ensemble.

Et enfin, Napoléon est né en Corse, je pense que c'est une gloire pour la Corse, c'est un élément important, lorsque vous allez en Chine, la Chine c'est un exemple important par la distance entre les civilisations, par le poids économique, tous les Chinois connaissent Napoléon.

Et c'est aussi certainement un facteur, au-delà de l'histoire, au-delà du présent, un facteur d'attractivité économique et touristique et c'est pour cela que le projet Paoli-Napoléon, qui a été porté par le Président de l'Assemblée de Corse, qui a été accompagné par la Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, qui est co-construit avec l'ensemble des acteurs, ce sont pour nous des choses qui sont extrêmement importantes.

Donc voilà, à mon avis, comment il faut aborder ce problème Je pense qu'aujourd'hui a été posé de façon sereine, apaisée et très largement consensuelle, et pour ma part, je ne peux bien sûr que m'en réjouir.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je crois que nous avons eu un bon débat, un débat serein, c'est très bien, en tout cas, c'est ce que j'en pense.

Je crois avoir compris que l'Exécutif n'était pas hostile au rapport que je vous propose, et donc nous allons le mettre aux voix, selon la procédure qui est maintenant habituelle, à savoir que les Présidents de groupes vont donner la liste des membres du groupe qui votent et avec la position.

Je vais interroger pour commencer le Président du groupe « Femu a Corsica ».

M. Hyacinthe VANNI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

M. Pierre-José FILIPPETTI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul

MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

M. Jean-Martin MONDOLONI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, votons **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, en attente de plus d'informations : **NON-PARTICIPATION**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA : votons **POUR**.

Le Président TALAMONI

Merci. **Le rapport est ADOPTE.**²

(Non-participation du groupe Andà per Dumane)

Je vais demander au Vice-président, Hyacinthe VANNI, d'assurer dorénavant la présidence de cette réunion de l'Assemblée de Corse. Vous pouvez rejoindre la place de présidence de l'Assemblée.

Je me tiendrais informé, bien sûr, de la suite des débats, ne pouvant présider à distance parce que ce n'est pas très confortable pour les élus tout spécialement. Il est difficile de présider sans avoir la coopération constante et de qualité du secrétariat général.

Merci à toutes et à tous, et Hyacinthe prend le relais.

Je vous rappelle qu'il y a une réunion de la conférence des Présidents à 14 h 30, à laquelle je participerai, elle est relative à la proposition qui avait été faite de nous rendre en délégation à Paris pour défendre notre motion relative à la levée du statut DPS pour MM. FERRANDI et ALESSANDRI, nous allons recevoir les associations qui soutiennent ces prisonniers. Et donc, nous nous retrouvons à 14 h 30, moi je serai toujours évidemment en distanciel.

² Délibération N°21/040 AC

Merci, à tout à l'heure !

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Donc, je prends le relais et nous allons passer aux rapports « social et santé.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

M. Hyacinthe VANNI

La parole est à Bianca FAZI.

M. Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Avant de présenter les rapports, quelques propos liminaires pour vous présenter ces trois rapports.

En l'espèce, rendre compte de la première étape franchie pour l'élaboration du schéma directeur de l'autonomie, pour les 5 prochaines années.

Lancer un projet innovant, celui de la Technicothèque et enfin fixer l'évolution des dépenses des établissements médicosociaux pour 2021.

Trois rapports donc qui concernent les politiques de l'autonomie, qui sont d'apparence différentes, mais d'égale importance. Avant de les évoquer, chacun individuellement, il me semble essentiel de vous livrer une vision d'ensemble.

Derrière les mots, il y a une dynamique forte, celle que nous avons engendrée à travers un Prughjettu d'azione suciale. Nous avons fait des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, un des axes fondamentaux de notre action au cours de ces trois dernières années.

Les efforts que nous avons produits, non ne sont pas vains, oui nous devons persévérer, continuer et même redoubler d'efforts car l'autonomie des personnes suscite d'énormes attentes dans notre population.

D'énormes attentes surtout chez nous où l'évolution de la démographie est marquée par le vieillissement, un vieillissement qui s'accélère. D'après les prévisions, d'ici 10 ans, nous pourrions compter 5 000 nouveaux bénéficiaires de l'APA, soit 50 % de plus qu'en 2021.

Cette évolution de la démographie multiplie naturellement les besoins, amplifie mécaniquement les charges, exige toujours plus d'humanité.

D'emblée, dès 2018, le défi était imposant, il appelait avant toute chose à poser les fondations d'un service public d'accompagnement des publics en perte d'autonomie dans l'ensemble de ces dimensions et en lieu et place de deux systèmes disparates auxquels la Collectivité de Corse venait de succéder.

C'est pourquoi depuis 2018, avec cette consolidation, le budget que nous consacrons à l'autonomie des personnes a bondi de 6 %. Pour l'heure, il représente 120 M€, soit 10 % du budget total de la Collectivité.

Il s'est agi d'harmoniser le dispositif existant dans une logique d'amélioration et d'équité, il s'est agi d'aller plus loin, de proposer des modalités d'accompagnement renouvelées, expérimentales lorsque cela était possible, et renforcer l'offre. C'est à quoi nous nous sommes efforcés avec pas moins de 31 rapports qui ont été approuvés et même enrichis par votre Assemblée.

La tâche loin d'être achevée, je le répète, notre travail se poursuit avec les trois rapports que je vais vous présenter, qui traduisent, au-delà de leur objectif propre, les stratégies que nous mettons en œuvre en faveur de « l'invechja bè ».

A l'horizon 2030, le défi est d'affronter la lame dans les meilleures conditions, il nous faut anticiper pour cela et remplir une double exigence, s'assurer de remplir son devoir de solidarité et agir pour obtenir de nouveaux moyens.

Sur cette deuxième exigence, nous sommes sur le sujet du financement du modèle dans sa globalité et sa soutenabilité. Il s'agit de l'enjeu principal dans les années à venir, des évolutions législatives majeures sont d'ailleurs attendues, et on ne peut que regretter qu'elles aient été reportées à plusieurs reprises ces derniers mois.

Une chose est certaine, nous devons rester vigilants à ce que les particularités de notre île puissent être reconnues. L'enjeu porte sur le financement de cette solidarité, appelée désormais « cinquième branche de la Sécurité sociale ».

Nous avons tracé un cap structuré autour de trois leviers sur lesquels je veux insister aujourd'hui.

Le premier, c'est d'améliorer davantage les conditions du maintien à domicile des personnes âgées, une priorité assumée. Ce que nous voulons, c'est offrir véritablement la possibilité de rester vivre à domicile pour toutes les personnes âgées qui le désire, cela dans les meilleures conditions qu'il soit au regard du niveau de dépendance et des besoins d'accompagnement subséquents.

La Collectivité de Corse s'y est attelée avec force en conduisant des expérimentations, je pense notamment à la généralisation de l'expérimentation du Paerpa pour la coordination des parcours complexes. Mais également je pense à la structuration de l'offre du secteur de l'aide à domicile et la préfiguration du nouveau modèle de financement de nature à mieux intervenir, mieux valoriser, mieux former et mieux rémunérer.

Je pense également à la politique de prévention, elle est essentielle, incarner parfaitement à travers le dispositif « Invechja bè » qui, concrètement, représente plus de 6 000 ateliers collectifs de prévention chaque année, et couvre plus de 100 communes différentes.

Je pense aussi aux actions de soutien aux aidants familiaux que nous avons mis en place. Et maintenant, aujourd'hui, dans cette lignée d'innovation, au projet de Technicothèque que je sou mets à votre examen et qui doit venir participer à cet objectif de soutien à la vie à domicile.

Le deuxième levier : renforcer et adapter l'offre dans une logique de graduation au regard de l'évolution des besoins.

Concrètement, il s'agit de développer une offre que l'on qualifie d'intermédiaire, qui a une vocation sociale, qui se situe entre le domicile et l'EHPAD, par exemple les familles d'accueil, l'habitat inclusif, mais aussi les résidences autonomie, je vous rappelle qu'il n'y en avait pas, avec la création récemment de 50 places.

S'agissant des EHPAD leur modèle doit évoluer, il ne s'agit pas pour nous de prévoir une augmentation des capacités dans les années à venir, mais plutôt de les stabiliser, surtout de les spécialiser autour de prises en charges davantage médicalisées.

Bref, face au choc démographique que va connaître la Corse, notamment en volume, en évolution des profils des personnes dépendantes, nous sommes convaincus qu'il est essentiel pour notre territoire de disposer d'une offre graduée et diversifiée.

Le troisième levier, pour conclure, c'est celui de garantir aux Corses une accessibilité à l'offre, tant sur le plan territorial que sur le plan financier. Ce principe

impose un certain niveau d'exigence, tant pour la Collectivité que pour les établissements, afin de ne pas accroître les restes à charge pour les usagers.

Le rapport sur l'objectif d'évolution des dépenses des établissements médicosociaux matérialise ce levier. Il porte en lui une nécessaire maîtrise de l'évolution des tarifs, mais une maîtrise vertueuse en conciliant accessibilité, qualité du service et bonne administration des structures.

Eccu Signore e Sgiò cunsigliari di l'Assemblea di Corsica, un messaggiu d'ambizione chè u Cunsigliu executivu vulia fà passà oghje, per fà cresce l'autunumia di nostri anziani è a sulidarità di a nostra cullettività.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Voulez-vous présenter les 3 rapports ?

D'accord, je n'y vois pas d'inconvénients. Allez-y et après il y aura un vote séparé par rapport.

* **Raportu n° 058** : **Presentazione di u diagnosticu di u schema direttore di l'accompagnamentu di a perdita d'autunumia è di u svantaghju**

* **Rapport n° 058** : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Mme Bianca FAZI

Donc, le rapport 58 ? Qui est la présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap. Depuis le premier semestre 2020, nous avons engagé les travaux en vue de l'élaboration de ces schémas, que ce soit dans le secteur de l'enfance et dans le secteur de l'autonomie, donc pour la période 2021-2026.

Concernant la méthode, l'Assemblée a fait le choix d'élaborer des schémas sectoriels, dont un schéma unique afin de s'engager dans une démarche très opérationnelle et lisible en privilégiant l'élaboration des deux schémas distincts.

Avec ce rapport, je souhaite vous restituer un point d'étape, ce n'est pas le rapport final, tant sur la méthode que l'avancée des réflexions sur le schéma directeur de la perte d'autonomie et du handicap.

La première phase d'élaboration, relative à la réalisation d'un état des lieux ainsi qu'aux orientations stratégiques déterminées suite à ces travaux, est aujourd'hui finalisée.

Ainsi, le diagnostic territorial joint en annexe a été présenté lors du comité de pilotage en date du 10 février 2021.

Il s'agit de présenter les principaux constats issus de l'état des lieux, ainsi que les orientations stratégiques pressenties pour le futur schéma.

Le format retenu pour la composition a permis une représentation de l'ensemble des partenaires acteurs des politiques de l'autonomie de Corse, tant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées que dans le domaine du handicap.

Les principaux éléments du diagnostic présentent ainsi le contexte socio démographique de notre territoire, les bénéficiaires et l'offre à domicile, l'offre en établissement pour personnes âgées, ainsi que l'offre en établissement pour les personnes en situation de handicap.

Le comité de pilotage va valider quatre axes de réflexion qui constitueront le périmètre d'intervention des groupes de travail. Le premier c'est celui de la prévention de la perte d'autonomie et la Silver économie Le deuxième concerne l'autodétermination, l'accès aux droits, le pouvoir d'agir et l'inclusion dans la société. Le troisième, c'est celui du maintien à domicile et la coordination des parcours complexes. Et enfin le dernier axe concerne l'évolution de l'offre.

Une fois ce périmètre défini, nous voulons engager la phase d'élaboration du plan opérationnel incluant des fiches-actions en vue d'une identification des priorités à travers la création de groupes de travail thématiques. Huit groupes rassemblant tous les partenaires ont déjà eu lieu, une nouvelle session est programmée début avril.

La finalité de cette seconde phase sera d'établir un rapport de présentation.

La finalisation du schéma d'autonomie interviendra au cours du début du deuxième semestre 2021.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Vous pouvez présenter le rapport suivant :

* **Raportu n° 060 : Messa in anda di un prugettu sperimentale « Tecnicothèque » in Corsica cù u scopu di migliurà l'assistenza à l'anziani in**

casa soia per via di un accessu più faciule à l'aiuti tecnici è à l'adattamentu di l'alloghju.

* **Rapport n° 060** : Lancement d'un projet expérimental « Technicothèque » en Corse visant à améliorer l'accompagnement à domicile des seniors en leur facilitant l'accès aux aides techniques et à l'adaptation du logement.

Mme Bianca FAZI

Le rapport dont il est question ici s'inscrit dans le cadre de notre dispositif en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le projet expérimental de technicothèque qu'il est proposé de mener est un nouvel outil au service d'une amélioration de l'accompagnement au domicile des seniors.

Qu'est-ce qu'une technicothèque ? Au-delà de cette appellation, il s'agit concrètement d'une plateforme opérationnelle, qui propose un accompagnement global et coordonné des personnes âgées dans l'obtention des aides techniques en matière d'aménagement et d'adaptation du logement.

L'évaluation du besoin à domicile s'effectuera par un ergothérapeute qui préconisera l'aide technique la plus adaptée et qui aidera à la prise en main de l'aide technique au domicile. En parallèle, l'utilisateur sera accompagné administrativement dans la recherche du financement de l'aide technique.

Enfin, nous avons retenu une logique de réemploi à titre gratuit des aides techniques lorsque l'utilisateur n'en a plus besoin. Exemple : si vous avez un fauteuil pour aide aux personnes en situation de handicap très perfectionné, il sera réutilisé.

La plateforme Technicothèque permettra in fine une amélioration du service rendu, une réduction des délais, une simplification de la procédure pour l'utilisateur. Un tiers-payant sera également mis en place.

Ce dernier point répond également à la problématique de précarité et de renoncement liée au reste à charge, souvent rencontrée dans le recours aux aides techniques, par une solution d'avancement du reste à charge auprès du bénéficiaire.

Il est ainsi proposé de lancer, dès le 1^{er} avril prochain un appel à projets, afin de sélectionner un porteur de projet qui portera ce projet de Technicothèque.

L'expérimentation s'étalera sur dix-huit mois à compter du 1^{er} juin 2021. Elle portera dans un premier temps sur un panel de 150 usagers.

Le financement prévisionnel de l'expérimentation est fixé à un montant maximum de 90 000 € sur la période.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le lancement de ce dispositif expérimental.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il reste un rapport, Mme la Conseillère exécutive.

*** Rapport n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii sociali è medicusociali (ESSMS) per l'annu 2021.**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021.**

Mme Bianca FAZI

Pour ce rapport, il s'agit de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Comme chaque année la Collectivité de Corse se doit, d'un point de vue réglementaire, de fixer l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements des services médico-sociaux qui relèvent de sa compétence. C'est ensuite à partir de cet OED que la campagne de tarification annuelle est mise en œuvre et que les dialogues de gestion avec les établissements sont menés.

Ce rapport de cadrage de la campagne budgétaire n'exclut pas l'intégration d'évolution liée à des travaux issus de l'évolution législative ou des travaux en cours au niveau territorial.

Je vais ici évoquer les travaux actuellement menés par la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse et ceux du CESEC sur le secteur de l'aide à domicile, son financement l'attractivité des métiers.

Les impacts de ces travaux pourront être intégrés à l'issu des conclusions de la commission après analyse des impacts techniques et financiers.

La campagne de tarification 2021 s'inscrit dans la continuité de stratégies politiques arrêtées par notre Assemblée depuis 2018 dans les secteurs de l'enfance et de l'autonomie. Ces trois dernières années nous nous sommes attachés à réduire les iniquités de financements et les écarts historiques observés entre les ESSMS des deux anciens territoires départementaux et à concilier des enjeux d'équilibre financier, ainsi que d'accessibilité et d'égalité pour les usagers.

Sur le plan socio-économique, le secteur médico-social fait face à une évolution des besoins des publics accompagnés, à des attentes fortes des personnels sur les revalorisations salariales.

Cette situation implique la nécessité de projection et de modernisation de bon nombre d'établissements, suscite des questionnements légitimes sur les évolutions législatives annoncées et toujours en attente : revalorisation salariale des personnels de l'aide à domicile et leur financement, modèle de financement de la dépendance, modèle de financement des EHPAD ou encore soutien à l'investissement.

Au titre de l'exercice 2021, ce sont 85 structures qui sont concernées par cet OED.

Compte tenu de nos orientations, que l'on a rappelées, et la conciliation des différents enjeux, il est proposé de fixer le taux moyen d'évolution des tarifs des ESSMS à hauteur de 0,80 % en 2021. Ce taux moyen sera ensuite individualisé pour chaque établissement dans le cadre de la procédure budgétaire.

Les mesures nouvelles seront quant à elles financées au-delà du taux d'évolution.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Il reste encore un rapport.

*** Raportu n° 059 : Raportu di messa in opera per l'eserciziu 2020 di a cunvenzione puntellu pè a lotta contr'à a puvertà è per l'accessu à l'impiegu 2019-2021 trà a Cullettività di Corsica è u Statu.**

*** Rapport n° 059 : Rapport d'exécution pour l'exercice 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre la Collectivité de Corse et l'État.**

Mme Bianca FAZI

Il s'agit donc de l'exécution pour l'exercice 2020-2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

La Collectivité et l'État se sont engagés se sont engagés à renforcer leur intervention en matière de lutte contre la pauvreté. A cet effet, une convention décline, pour la Corse, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Au titre des engagements financiers, il est prévu que la Collectivité finance principalement et assure la mise en œuvre opérationnelle de 6 actions concourant à la lutte contre la pauvreté ; l'État apportera un financement complémentaire.

En raison de ce financement complémentaire, à l'issue des trois exercices de la convention, la Collectivité doit faire état de l'avancement de la mise en œuvre opérationnelle des 6 actions retenues.

Le bilan d'étape présenté et versé au dossier décrit ce qui a été entrepris et les ressources mobilisées à cet effet.

Ce rapport doit être transmis à l'Etat avant le 31 mars suivant l'exercice échu et faire l'objet d'une délibération de l'Assemblée.

Il est à noter que si l'exercice a été marqué par des contraintes procédant de la gestion de la crise sanitaire, la Collectivité affiche un niveau de mobilisation de ressources nettement supérieur à ce qui avait été prévu, près de 1,051 M€ au lieu de 0,760 M€.

Pour en revenir aux actions définies, il faut noter le renforcement et la diversification des dispositifs d'aide alimentaire ; le développement du portail de ressources sociales, permettant à tout usager d'avoir un point d'accueil social à moins de 30 minutes de son domicile ; la finalisation et l'harmonisation de la gestion du RSA avec l'objectif d'une meilleure prise en charge et un suivi statistique fiable ; l'offre de remobilisation des bénéficiaires du RSA en facilitant l'identification des freins à leur insertion et la mise en œuvre des mesures adaptées ; la démarche de référent-parcours destinée à répondre aux situations complexes ; l'établissement d'un diagnostic préalable à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'accompagnement socio-économique des jeunes majeurs, afin qu'ils puissent disposer des mêmes chances d'accès au logement et à l'emploi que les autres.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Par contre, on ouvre le débat rapport par rapport, si vous en êtes d'accord.

Donc, on ouvre le débat sur **le rapport 58** : Présentation du diagnostic du schéma directeur de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap.

Il y a un avis favorable on le vote de la commission sociale.

Donc, c'est Pascal CARLOTTI qui avait demandé la parole, il l'a.

M. Pascal CARLOTTI

Merci, M. le Président.

Le point d'étape qui nous est proposé aujourd'hui, sur le schéma définissant les orientations politiques de l'autonomie Corse et le plan d'action en lien avec les besoins directs du territoire, nous permet d'appréhender et de saisir le travail effectué par les services de la Collectivité et de la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social.

En effet, dans une région où la population est la plus âgée de France et où 29 % des personnes ont plus de 60 ans, avec un taux de personnes fortement dépendantes, notre Collectivité se doit d'anticiper les besoins en matière de perte d'autonomie et de handicap pour éviter des contextes de rupture brutale, sur un territoire où la ruralité complique bien souvent les situations.

Ce schéma, conçu à partir des besoins du territoire, s'inscrit dans une logique de renforcement de l'offre d'établissements médicalisés avec un développement du nombre de places dédiées à l'autisme et à l'accueil des personnes âgées.

Ceci constitue un point important, nous nous en félicitons et nous devons également souligner le fait que tous les axes identifiés et développés dans ce schéma apportent une vraie réponse aux problématiques de notre territoire, valorisent la profession d'aide à domicile concernée par ce rapport et surtout soulagent les familles qui, souvent démunies, ont besoin d'accompagnement.

Tous les maillons essentiels de cette chaîne permettant de lutter contre la perte d'autonomie et le handicap sont donc pris en compte.

Ainsi, les perspectives mises en valeur par ce schéma constituent une feuille de route sur le court, moyen et long terme qui permet et permettra de prendre en compte les problématiques en matière de prévention de perte d'autonomie, de

soutien à domicile en matière d'offre générale pour les personnes âgées, ou encore celles en situation de handicap.

Ce point d'étape apporte des réponses adaptées à notre territoire et nous engage collectivement à continuer ce travail nécessaire au service des populations vulnérables.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois que c'était Vannina sur le rapport 58.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ùn sapia micca chì tutti i raporti avianu da esse prisintati d'un colpu, dunque duvia intervene nant'à u 58 è u 60, mà a faraghju avà, soprattutu chì sò quantunqua 2 raporti chì si raghjunghanu è si cumplettenu, diceraghju.

Dunque, parechji affare ch'ellu ramintatu Pasquà.

L'orientazione strategiche è pulitiche in giru à a perdita di l'autunumia in Corsica, hè di finisce un pianu d'azzione, ci si parenu esse primure maiò chì, ci hà ramintatu ind'è u raportu 58, Mma a Cunsigliera esecutiva, avemu una situazione, cum'ellu hà ramintatu Pasquà Carlotti, sucio-demografica abbastanza particolare è una popolazione invecchjandu, è spapersa in li lochi i più scantati, in certi paesi alluntanati da tuttu, in muntagna spessu, mà ancu in altrò, è ind'è a ruralità.

E l'affare, a ramintate torna ind'è su raportu, andarà di mal in pughju chì, l'avemu lettu, da quì à una decina d'anni, l'anziani chì s'aghjovenu oghje di l'APA saranu bellu più numarosi postu ch'ellu ci serà una crescità di quasgi 50 %.

Ghjè cusì che vo riflettite d'amiliurà u meiu l'aiuti da di oghje è n'aghju da prufittà per tene vi à capu d'un travagliu iniziatu trà l'ADIL et l'Agenza di l'Urbanisimu nant'à l'aiuti è l'infurmazione che no duveriamu purtà incu l'ADIL à a ghjente chì a dirittu à l'aiuti per a rinuvazione energetica, chì ùn l'ha sanu micca sempre, per ùn di quasgi mai. Ne parlate ind'è u vostru raportu di st'alloghji, è ste case chì sò spessu à caterna è chì anu un bisognu maiò di rinuvazione è soprattutu di rinuvazione energetica induve a sapemu, l'Agenza di l'urbanisimu aiuta spessu.

Ste case sò spessu sole occupate da l'anziani è ghjente in perdita d'autunumia dinò.

Fate bè di ramintà, cume ind'è su raportu chè vo prisintate, chì da quì à una stundetta, è a sapemu, soprattuttu ind'è i nostri paesi, a ghjente hè più povera ca in'altrò.

Diceraghju chè, è a videmu ind'è parecchi raporti, a Corsica ghjè un paese più poveru ca certi rughjoni di Francia è di sicuru, è l'avemu vista stamane torna ind'è u discorsu d'apertura di u nostru Presidente, u CHU chì torna u Statu ùn ci stà micca à sente nant'à, diceraghju sta rivendicazione, in termine di saluta è soprattuttu ind'è a ruralità ci sò pocu echipamenti.

E case di a saluta, n'avete parlatu ghjustu à puntu, pluriprufeziunale, è a so moltiplicazione nant'à u nostru territoriu ghjè una dona è putara sustituisce, anch'ellu rimpiazzerà micca a desertificazione medica ch'elli cunniscenu certi pieve è paesi.

Mà salutemu e vostre azzione messe in piazza dà luttà contr'à sta desertificazione. Mà d'un puntu di vistu appena più largu è puliticu, sapemu ch'ellu ùn bastarà micca. Ci vulerà, da ch'ellu sia durevule è pussibile, à avè una vera riflessione nant'à u rurale in générale. Un duttore solu, senza scola ne cummerci è poca ghjente, ùn hà tantu a vulintà di stallà si. E ghjè listessa pè l'infirmieri, chì sapemu chì spessu ci sò infermiere chì ghjunghenu d'inaltrò, soprattuttu ind'è i nostri paesi.

U fenomenu culturale chì face chì l'anziani vanu menu ind'i stabulimenti specializati, ci rallegra è tutte l'azzione priviste da pudè mintene è migliurà l'aiuti è l'addattazione in casa soia per i nostri anziani fermanu di primura maiò.

Ci tocca à noi, pulitichi è cumpetenti in lu duminiu, cume voi è i vostri servizii, di riflette à ch'ellu ùn ci sia un cambiamentu à u nivellu culturale.

E ghjustu à puntu, a crisi chì ci hà toccu quist'annu ci da a cunferma à u nivellu di i risichi di u fattu chì a ghjente sia mischiata ind'i stabulimenti chì un hè micca una bona.

In fine, u mantene di i nostri vechji in casa soia pè u so murale è u so benistà, ùn c'hè nulla di miu.

Par u raportu 60, aghjusteraghju ghjustu chì, ancu si l'anziani è a ghjente in perdita d'autunumia averanu un aiutu par andà nant'à sta piattaforma, pensu chì, più che un aiutu, ci hà da vulà da fà li l'azzione è u travagliu ch'elli devenu fà da pudè campà meiu in casa soia.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dunque a parolla à Petru GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Mme la Conseillère, je voudrais une simple précision sur les résidences d'autonomie, sur lesquelles j'ai une grande réserve, vous le savez, je vous ai déjà posé une question orale il y a quelque temps.

Donc, 50 lits, il y a deux projets de 25 lits, je pense, quelle est la rentabilité et quel est leur financement ?

Et, dernière question : est-ce vrai que vous avez autorisé la création à Corte d'une résidence autonomie de 25 lits, alors qu'ils n'ont pas signé de partenariat avec aucun des deux EHPAD, et je pense qu'ils sont tenus de l'avoir ?

Merci de me donner ces précisions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Je vous remercie pour la présentation de ce diagnostic qui constitue une feuille de route.

Je ne reviendrai pas, comme l'ont soulevé mes collègues, sur les difficultés médicales que nous connaissons dans le monde rural. Je voudrais simplement différencier l'autonomie du handicap, parce que même si l'Etat les regroupe dans le même secteur, je pense qu'il faudrait séparer la dépendance des personnes âgées et la dépendance des personnes handicapées, car on ne peut pas traiter la dépendance d'un enfant de 4 ans comme celle d'une personne âgée.

Je pense que prendre acte de ce diagnostic est important, mais il faut surtout raisonner en parcours de vie.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme Chantal PEDINIELLI

J'ai une interrogation sur le rapport 59, je la fais maintenant ou après ?
Après. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

On va donner la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Quelques réponses.

Concernant l'interrogation, notamment sur les problèmes de déserts médicaux, c'est vrai que nous nous sommes attelés, nous avons enrichi les travaux, vous savez que l'ARS avait un projet.

Nous avons, nous, participé en apportant ce que l'on appelle « un nouveau zonage ». Nous apportons de l'aide aux jeunes qui veulent s'installer. Nous avons également pour les médecins qui étaient déjà installés et qui sont pour certains proches de la retraite, proposé des aides, puisqu'il faut aussi reconnaître leur travail, puisque vous savez que certaines fois quand les jeunes s'installent dans les territoires dits de désert médical, ils bénéficient d'une réduction d'impôts pendant 5 ans, ce qui n'est pas le cas pour le médecin qui était déjà installé sur le territoire, ce qui est quand même une anomalie.

Donc, nous avons quand même fait pas mal sur les déserts médicaux : aider à l'installation de maisons pluridisciplinaires, et moi, pour ma part, je me félicite de l'engagement des jeunes qui sont issus de la faculté de la 1^{ère} année de médecine à Corti et qui reviennent, pour la plupart, sur notre île, que ce soit sur la médecine générale ou sur des spécialités.

Donc ça, c'est la première des choses.

Pour répondre à Vannina, je dirai qu'effectivement, il faut les travaux se poursuivent, vous l'avez bien compris, et nous essayerons d'être surtout dans la prévention concernant cette échéance des 10 ans à venir, avec une augmentation des personnes âgées.

Donc effectivement, nous essayons de faire au mieux et de les accompagner au mieux, c'est ce qui est un peu décliné dans le projet, notamment de

technicothèque où nous allons les aider à monter leur dossier, parce que, bien évidemment, pour certains c'est très difficile, surtout à l'heure d'Internet.

Pour la résidence autonomie, pour répondre à Pierre GHIONGA, alors il y a deux choses différentes : il y en a une sur Corti, il y en aura une sur la Balagna à Santa-Reparata. La résidence autonomie, et vous le savez Cher Pierre, n'a rien à voir ni avec l'EHPAD, ni avec le maintien à domicile. Donc, ce sont des gens qui pour la plupart sont des usagers qui ne sont pas en situation de dépendance, comme on peut les voir dans un EHPAD, qui mettent en commun des personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, donc on parle de deux choses différentes.

Alors, je pense que ça avait été validé en commission d'appel, on pourra en reparler, Cher Pierre, si vous le désirez, mais je ne crois pas que l'on puisse opposer l'EHPAD tel qu'il est actuellement et la résidence autonomie, ce sont vraiment deux choses différentes. D'ailleurs, si vous voyez les deux projets, il y en avait quatre et on en a retenu deux, ce sont de très beaux projets, avec des bâtiments, pour certains, qui ont vraiment une structure écologique et ce sont des personnes surtout qui ne sont pas dépendantes, qui pourront aller faire, si elles le désirent, c'est tout bête, leurs courses elles-mêmes.

Pour moi, on ne doit pas opposer et l'EHPAD et ces résidences autonomie, c'est un choix. Il y a eu des résidences seniors qui relèvent du privé, là c'est quelque chose qui part du public et pour lesquels il y a surtout une attractivité des tarifs, c'est pour ça qu'on tenait à le faire. Ce sont des personnes qui pourront bénéficier, si elles y ont droit, à l'APA, à l'AAH ou à la PCH, mais en aucun cas, il ne s'agit de personnes en situation de dépendance. C'est le libre choix, pour moi, de ces personnes de choisir leur choix de résidence.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport 58.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **CONTRE**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 058 est ADOPTE à la majorité.³

Nous ouvrons le débat sur le **rapport n° 059**. Qui demande la parole ? Chantal PEDINIELLI, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Mme la Conseillère exécutive, en effet j'ai une interrogation sur un point qui concerne la convention Etat/Collectivité d'appui à la lutte contre la pauvreté pour la période, vous l'avez rappelé, 2019-2021.

³ Délibération N°21/041 AC

On observe un dépassement des sommes engagées ; sommes bien sûr qui sont justifiées par la précarité grandissante et une crise sanitaire qui touche les plus fragiles. Néanmoins, il était prévu 760 000 € avec une participation de l'Etat de 280 000 € et 480 000 € pour notre Collectivité et nous en sommes à 1 M€.

En fait ma question est simple, je voulais savoir comment est compensée cette différence ? Est-ce que la Collectivité de Corse va assumer le surcoût ou est-ce que l'Etat va participer lui-aussi ?

Donc, le rapport parle d'une convention amendée, peut-être que cet amendement intègre ce surcoût. Je voulais le savoir.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui demandent la parole ?
M. GIRASCHI.

M. Michel GIRASCHI

Merci Président.

Simplement sur ce rapport d'exécution, je trouve que d'un côté on peut se féliciter d'avoir consommé plus de crédits, mais d'un autre côté ça veut dire que la situation en Corse s'est encore dégradée et que notre action est toujours aussi importante.

La situation est préoccupante et de nombreux Corses vivent dans une situation de précarité, d'urgence et de pauvreté.

Les actions mises en place dans les domaines que je viens de citer, sont toujours plus importantes, sont toujours au cœur de notre action dans cet hémicycle et à la Collectivité. Et moi, je voudrais simplement prendre l'occasion de ce rapport pour dire qu'il faut continuer toujours un peu plus fort, avec un peu plus d'investissements et notamment dans les travaux que l'on a déjà initiés, qu'il s'agisse du « territoire zéro chômeur longue durée », qu'il s'agisse du revenu universel, qu'il s'agisse du micro-crédit, on ne peut pas se contenter de voter, il faut aujourd'hui qu'on intensifie notre action et les Corses en ont besoin.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Concernant ce rapport, nous avons au sein de cette Collectivité apporté différentes aides et différentes mesures, notamment des aides d'urgence avec « Prima necessità », mais comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, nous devons rester mobilisés car la précarité touche toutes les couches de notre population et le monde rural est touché de plein-fouet, les entreprises, les jeunes méritent d'être accompagnés.

E per a nostra ghjente ind'è i nostri paesi, e difficoltà finanziaria anche di l'intriprese, per sta crisa chè no traversemu, duvemu ripiglià u filu è in pui mette d'altri forme aiutù in piazza.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ? Je n'en vois pas, donc Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole pour répondre.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Donc, concernant la question de Chantal PEDINIELLI, il n'y aura pas de surcoût puisqu'en principe, vous avez vu que c'était 2019-2021, donc en fait on sera à 50/50 avec l'Etat sur l'enveloppe, ce qui est logique. Il y a uniquement, je vous ai cité un point, sur le problème du RSA, nous savons que nous allons avoir, mais ça c'est vraiment lié à la crise sanitaire, une augmentation des dépenses. Là, pour l'instant, il y a des négociations qui sont engagées et pas que par nous, par d'autres collectivités, avec l'Etat.

Donc là, pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse. Mais sur ce qui est renforcement, diversification des dispositifs d'aide alimentaire, sur les jeunes, etc., là nous serons sur un 50/50 avec l'Etat.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va mettre aux voix le rapport 59.

VOTE :

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain

COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET, votons **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Paul MINICONI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI : nous votons **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Catherine COGNETTI-TURCHINI : votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 059 est ADOPTE à la majorité⁴.

On peut ouvrir le débat sur **le rapport n° 060**. Qui demande la parole ? S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, on met aux voix, on indique juste la position du groupe, ce n'est plus la peine de rappeler les noms pour ces rapports.

⁴ Délibération N°21/042 AC

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », présents et représentés, votent **POUR**.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je suis obligé de préciser les votes :

Valérie BOZZI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA : **ABSTENTION**.

Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI : **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n ° 060 est ADOPTE⁵.

Le rapport 085, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Mme Marie SIMEONI

Pour le rapport n° 85, il y a un amendement prévu et il sera déposé conjointement avec le Conseil exécutif, après la pause déjeuner, me dit-on.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Je suis d'accord.

M. Hyacinthe VANNI

⁵ Délibération N°21/043 AC

On est d'accord, donc on peut suspendre et aller déjeuner.

Juste une petite précision, comme il y a une conférence des présidents, les présidents de groupes iront bien entendu à la conférence, mais nous revenons continuer les travaux sur les dossiers « tourisme ». On finira le social et on continuera sur le tourisme.

La conférence des présidents se tiendra dans le salon vert.

La séance est suspendue à 13 h 15 et reprise à 15 h 25.

Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la session.

Mme Mattea CASALTA

Nous envisageons de faire passer 2 rapports tout de suite.

Mme la conseillère exécutive, si vous voulez commencer, je pense que nous allons vous écouter sur le rapport n° 96.

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

* **Rapport n° 096** : Rapport d'information nantú à l'andatura di a pulitica rilativa à l'affari europei è à a cuuperazione internaziunale, per l'annu 2020

* **Rapport n° 096** : Rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au titre de l'année 2020

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente. Je veux juste comprendre, sur un plan technique, où cela va être projeté parce qu'il y a un PowerPoint.

Mme Marie SIMEONI

Excusez-moi, Mme la Présidente, d'interrompre le débat, mais nous nous étions arrêtés au rapport n° 85.

Mme Mattea CASALTA

Tout à fait, Chère collègue. Vous aviez déposé un amendement qui n'est toujours pas arrivé au secrétariat général. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de perdre du temps, nous envisagions de faire passer deux rapports, l'un sur l'Europe et l'autre sur le tourisme et que, tout de suite après, nous reprendrions le rapport n° 85 et son amendement.

Mme Marie SIMEONI

Très bien. Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Je vous en prie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que les gens qui sont en distanciel voient le PowerPoint ? Parfait.

Je vais vous proposer, comme à l'accoutumée, un bilan de notre activité en matière d'affaires européennes et internationales. C'est une reprise de ce que nous avons fait courant 2020 qui portera sur 3 aspects principaux. D'abord, la mise en oeuvre des programmes européens, ensuite les activités que nous menons au sein du comité des régions et l'aspect international et la défense de l'insularité.

Concernant le premier point, je vais vous dire où on en est de l'actuelle programmation qui a été décalée à cause de la crise du COVID-19. La préparation du prochain programme opérationnel, la stratégie de communication que nous mettons en oeuvre et le compte rendu concernant la coopération territoriale européenne et le programme « *Marittimo* ».

L'actuelle programmation officiellement devait s'achever au mois de décembre dernier puisqu'elle couvrait la période 2014/2020. Avec la crise COVID, la Commission européenne a procédé à des réajustements dans les programmations parce que bien évidemment, les régions étaient en retard et beaucoup de projets en souffrance. Nous aurons donc jusqu'à 2023 pour pouvoir engager et certifier les projets.

L'actuelle programmation a couvert 206 projets au total. Vous voyez là quelques exemples. Sur Bastia, *le Mantinum*, *le Spassimare* financés avec des fonds FEDER, *l'Aldilonda* ; la citadelle de Bunifaziu, tout le pavement, mais aussi, je n'oublie pas la voie verte sur la route des Sanguinaires, *Smart Paesi* à l'intérieur de l'île et puis également, dans l'Alta Rocca, la valorisation touristique du patrimoine.

Ce ne sont que des exemples. Il y en a 206 aujourd'hui qui ont été financés et il y en a encore 77 qui sont en stock et qui feront l'objet d'une instruction dans l'année.

Vous avez également la numérisation des écoles, vous avez la liste sur le tableau de toutes les écoles dans les communes qui ont pu bénéficier de financements européens.

Vous également dans le domaine de l'entreprise et de l'économie, des entreprises corses qui ont été soutenues, notamment pour les exportations à l'international. Et puis, l'école de la deuxième chance avec le fonds social européen, le FSE, qui a permis de financer l'école de la deuxième chance.

Aujourd'hui, sur le FEDER-FSE, nous sommes à un taux de programmation de 72 % mais qui est un peu plus élevé depuis le moment où nous avons fait le rapport, qui est à 74 %. Il nous reste 34 M€ à programmer. On a un taux de certification de 35 %. Je le disais tout à l'heure, 77 projets sont actuellement dans les tuyaux.

Concernant le FEAMP, le programme pour la pêche, l'enveloppe était de 3,2 M€, le taux de programmation est de plus de 50 %.

Pour le FEADER, l'enveloppe était de plus de 148 M€ et le taux de programmation s'établit à plus de 84 %, un taux de paiement de 67 %.

L'actuelle programmation, par ailleurs, va être abondée par un instrument monté par la Commission européenne qui s'appelle « REACT-EU » qui est prévu dans le plan de relance européen « *Next generation EU* ». Pour la Corse, c'est une enveloppe que nous avons obtenue après de multiples échanges, navettes et négociations, de 33 M€ supplémentaires qui viendront abonder le programme FEDER-FSE actuel. Ces fonds seront mobilisables sur 3 ans, c'est-à-dire qu'on peut les engager et on doit payer avant la fin 2023. L'objectif, c'est de réinjecter des fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin au regard de la crise COVID, notamment le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises, l'emploi mais aussi la transition écologique et digitale.

Nous avons convenu de flécher ces fonds supplémentaires, 33 M€, sur le plan « *Salvezza è Rilanciu* » avec une modification de notre maquette FEDER, en rajoutant un objectif thématique transversal : favoriser la réparation de la crise dans le contexte de pandémie COVID-19.

La prochaine programmation, je ne m'étends pas parce qu'au mois de juillet dernier, je vous avais fait un exposé avec toutes les thématiques et les grandes orientations que nous avons prises, mais d'ores et déjà, je vous informe que la négociation a conduit à ce que nous obtenions la même somme pour le FEDER-FSE

que lors de la période antérieure, ce qui n'était pas gagné d'avance, loin de là. Je vous l'ai déjà dit, avec la sortie de la Grande Bretagne, avec le Brexit, le budget européen était en forte diminution. Donc, nous avons réussi en travaillant tous ensemble, y compris avec les élus de l'intérieur, à obtenir un peu plus de 115 M€.

Tout ceci doit faire l'objet d'une communication non pas simplement pour dire ce qu'on a fait, mais pour que les acteurs du territoire puissent s'approprier les opportunités offertes par les fonds européens.

Cette communication va d'abord consister à mettre en place un nouveau site web qui est en cours de conception, mais également une application directement sur les smartphones qui permettra une information directe de tous les citoyens.

J'ai le plaisir aussi de vous annoncer que nous avons candidaté pour devenir un Centre Europe Direct avec une labellisation de la commission européenne. La décision est imminente, mais apparemment notre dossier a de bonnes chances d'aboutir. Ce centre d'information directe doit permettre d'informer et de dialoguer avec les citoyens, d'entretenir des relations avec les médias ; les médias pourront avoir accès également à ce centre et l'ensemble des relais d'opinion à l'échelle locale, la sensibilisation au sujet de l'Union européenne et également le lien avec le milieu scolaire qui est très important pour faire comprendre ce qu'est l'Europe aux plus jeunes.

Concernant la coopération territoriale européenne et *Francia-Italia Marittimo*, nous avons été très bons là-dessus. Nous avons 124 projets qui ont été mis en œuvre, dont 99 comportent un partenariat corse, que nous soyons porteurs du projet ou simples partenaires, et nous avons ainsi récupéré plus de 26 M€ de fonds européens. Plusieurs institutions, des privés bien sûr, mais également des institutions qui sont impliquées dans ces projets, des communes, des intercommunalités et la Collectivité de Corse elle-même.

Evidemment, avec la crise COVID, les choses ont fortement évolué. Toutes les réunions que nous avons eues se sont tenues en distanciel, malheureusement j'ai envie de dire. Mais néanmoins, nous avons réussi à limiter l'impact de la pandémie sur la mise en oeuvre des projets.

Un cinquième appel à projets est ouvert jusqu'au 30 janvier 2023. Il nous permet de « recycler » l'ensemble des reliquats de financements que nous avons avec les autres régions du partenariat. Je vous rappelle les régions : la Toscane, la Sardaigne, la Ligurie et puis pour la région sud, c'est le département du Var qui est impliqué, ainsi que celui des Alpes maritimes.

Nous sommes en train de préparer la prochaine programmation dans le cadre d'une task force qui travaille en distanciel. La Ministre GOURAULT vient de

nous confirmer que pour la France, le périmètre de la zone de coopération est conservé à l'identique, c'est-à-dire la Corse et les 2 départements que j'ai évoqués il y a un instant.

Les activités au sein du comité des régions se font en distanciel. Les services ont pris une photo lors d'une réunion qui s'est tenue, hémicycle vide, moi enfermée dans ma tanière bien sûr. La Corse défend au sein du comité des régions en particulier les dossiers sur l'insularité et sur la coopération territoriale européenne. Je voulais vous informer que tous les amendements et toutes les propositions que nous avons faits au règlement de la commission relatif à la coopération territoriale ont été repris par le Parlement et intégré quasiment in extenso par le Conseil de l'Europe.

J'ai le plaisir aujourd'hui et l'honneur d'être vice-présidente de la commission de la cohésion territoriale au comité des régions. J'ai présidé la commission il y a 15 jours. Nous venons d'entrer dans le réseau *Reg Hub* (c'est un observatoire de la mise en oeuvre des politiques publiques européennes à l'échelle des régions). Il y a une vingtaine de régions qui ont été sélectionnées. En France, il n'y a que la Bretagne et je crois les Hauts-de-France. Nous ne sommes que trois. Peut-être que je me trompe sur les Hauts-de-France, mais en tout cas, la Bretagne y est et nous en faisons partie. Le 3 mars dernier, nous avons lancé ce magnifique réseau qui nous permet de faire remonter du terrain toutes les difficultés que nous rencontrons dans la mise en oeuvre des règlements. Nous plaidons donc pour une démocratie véritablement participative et une fabrique concertée de la réglementation européenne.

Concernant l'international et la défense de l'insularité, cette année 2020, évidemment sous le sceau de la COVID et du distanciel, ne nous a pas permis de développer les grandes stratégies à l'international et de déplacement parce que l'international, c'est quand même du contact. Un rapport en ce sens vous sera présenté sur la stratégie internationale à la fin du mois d'avril, sur la base d'un travail de fond qui a été réalisé sur l'ensemble du territoire. Nous avons quand même voulu que les jeunes, les étudiants restent connectés sur l'international. En collaboration avec Lauda GUIDICELLI et les assises di a Giuventù, nous avons relancé *Mobighjovani*, l'application pour les jeunes et le portail afférent. Il est très important que les jeunes Corses continuent à être impliqués dans ce type de dispositif. Nous avons rejoint également l'AJCM (Assemblée des jeunes citoyens de la Méditerranée). Et nous demandons notre intégration, le dossier a été déposé à l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (l'AVITEM).

Au sein de la commission des îles qui est présidée par le Président de l'Exécutif et qui regroupe 21 îles européennes, nous avons un message très clair. D'abord, la revendication de l'application de l'article 174 du traité de

fonctionnement de l'Union européenne et toujours la volonté de faire intégrer une clause d'insularité dans les politiques de l'Union.

Nous ne pouvons pas travailler sur toutes les thématiques évidemment. Nous avons privilégié trois thématiques : les énergies renouvelables au sein de la CRPM et de la commission méditerranéenne, l'économie circulaire et le tourisme durable. Là-dessus, nous faisons participer les agences, les offices concernés et les opérateurs concernés sur le territoire. Le Président également a participé au « *One planet summit* », comme vous devez le savoir, il y a peu de temps, qui nous a permis de rendre visibles notre territoire et notre action en faveur des îles et du développement durable.

Concernant le partenariat *Med insulae* avec les Baléares, l'île de Gozo qui dépend de Malte et la Sardaigne, nous avons continué à travailler sur la question de la clause d'insularité et nous avons monté plusieurs réunions. C'était encore du présentiel, mais plusieurs webinaires. Nous travaillons en lien direct avec la Commission régée du Parlement européen et en particulier avec François ALFONSI, Député européen de la Corse.

Voilà ce que je voulais vous présenter.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive pour ce point d'information très important. Je pense que nous aurons des interventions là-dessus.

Qui demande la parole ? M. ARMANET. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

Juste quelques mots pour vous dire combien il est important d'être au courant de ces programmations européennes qui ont un attrait tout particulier. Je rappelle que le Service d'incendie de Haute-Corse est très attentif à tous les différents projets qui peuvent sortir. On se rend bien compte que la manne financière est là et qu'il nous reste effectivement à aller la récupérer.

J'avais par ailleurs une petite question à vous poser, à savoir sur l'enveloppe des 33 M€ supplémentaires. Vous nous avez expliqué que le fléchage avait été fait en priorité sur le plan « *Salvezza è Rilanciu* ». Est-ce que ça veut dire

qu'on a déjà comblé au niveau des projets ces 33 M€ ou est-ce qu'il peut encore arriver d'autres programmations dans cette enveloppe budgétaire ?

Mme Mattea CASALTA

Je ne sais pas si vous voulez répondre maintenant ou à la fin des interventions... Y a-t-il d'autres prises de parole ? Visiblement non. Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci de votre intérêt et de votre question.

Concernant REACT-EU, il s'agit d'une enveloppe dédiée, comme son nom l'indique, à une réaction par rapport à la crise. La priorité, c'est véritablement les secteurs économiques qui ont été le plus touchés et le domaine de la santé, sachant que les 33 M€ vont être phasés en 2 parties, d'abord 27 à engager d'ici 2022 et ensuite, encore une petite enveloppe supplémentaire qui nous permet de monter jusqu'à 33.

Par contre, là où je veux vous rassurer c'est que d'une part, nous avons encore un peu de reliquat concernant le FEDER qui se termine, et que par ailleurs, il y a le prochain PO avec encore l'enveloppe de 115 M€. Là-dessus, évidemment les projets sont attendus, je vous rassure.

Mais REACT-EU, comme son nom l'indique, c'est pour une réaction à la crise et aux effets pervers sur le plan économique et social.

Pour vous montrer l'importance de ces 33 M€, la région sud, qui pourtant est beaucoup plus peuplée que la nôtre, vous vous en doutez, n'a eu que 117 M€. Globalement donc, on a une dotation par tête quand même qui est très élevée, si vous comparez 340 000 habitants à à peu près 6 millions pour la région sud : faites les divisions, nous sommes vraiment très bien dotés. Mais ce n'est qu'un juste retour au regard de l'ampleur de la crise qui nous touche et nous les avons fléchés d'ailleurs sur des actions dans le cadre de « Salvezza » et de « Rilanciu » à venir, bien sûr.

TURISIMU / TOURISME

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il s'agissait là d'un point d'information, il n'y aura donc pas de vote.

Par contre pour les deux rapports qui suivent, nous allons devoir voter l'urgence, puisque ce sont des rapports que nous avons eus un peu tard, puisque vous ne les aviez pas vous-même, je pense.

Il s'agit des rapports n° 101 et n° 102. Peut-être que vous allez expliquer l'urgence ? Ça mérite effectivement d'expliquer l'urgence.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Concernant le rapport relatif à l'appel à projets pour les investissements dans les TPE et pour les PME, nous attendions un retour du SGAC pour pouvoir vous le présenter, puisqu'il s'agira d'un appel à projets financé sur du PEI et un redéploiement de reliquats PEI entre l'ADEC et l'ATC. Voilà pourquoi ce rapport est en retard.

Pour le second qui concerne, et qui est important aussi, le classement en station de la ville d'Ajaccio, nous avons réussi à boucler à l'ATC le sujet après enquête publique et on a préféré le présenter à cette session. Si vous voulez qu'on le décale, on le décale. Mais bien évidemment, on préférerait que ça passe. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez bien voter par groupe.

Mme Pascale SIMONI

Mme la Présidente, excusez-moi, je ne participerai pas au vote et au débat sur le dossier sur les TPE dans le tourisme, car je suis gérante d'une TPE dans le tourisme. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Le secrétariat général prend bonne note de cette non-participation de Mme SIMEONI. Je pense que sur un rapport concernant l'office du tourisme et la ville d'Ajaccio, Mme COMBETTE ne pourra pas voter non plus.

Mme Christelle COMBETTE

Apparemment en commission, les services avaient dit qu'il n'y avait pas de soucis puisque justement je m'étais exprimée à ce sujet, que je pourrais voter.

Mme Mattea CASALTA

Je me souviens effectivement de la remarque que vous aviez faite en commission. Il ne s'agissait que de la commission, mais là, le secrétariat général vient de me demander de vous faire part de cette remarque.

M. Francis GIUDICI

Je crois que je suis dans le même cas, je suis président de l'OTI du Fium'orbu-Castellu.

Mme Mattea CASALTA

Non, mais là, il s'agit de la Ville d'Ajaccio, vous pouvez voter. Je vais appeler les groupes pour voter l'urgence.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

M. Paul MINICONI : Pour les élus du groupe PNC, présents et représentés : Anne TOMASI, Mattea CASALTA, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Jean-François CASALTA, Pierre POLI, Paul MINICONI, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, conformément à nos principes, votons **CONTRE l'urgence**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Valérie BOZZI, Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA : **votons POUR**.

Mme Mattea CASALTA

Merci. **L'urgence est adoptée.**

Mme la Conseillère, si vous voulez bien nous présenter le premier rapport.

*** Raportu n^u 102 : Sustegnu à l'investimentu è à l'accompagnamentu di l'impresu chjuce è mezane di u settore turisticu**

*** Rapport n^o 102 : Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Il s'agit d'un appel à projets qui concerne la première mesure de la feuille territoriale de relance du tourisme qui s'inscrit dans le plan « Salvezza è Rilanciu. Dans la partie « Salvezza », ça avait été voté le 27 novembre dernier.

Il s'agit donc d'une aide directe aux entreprises du tourisme au-delà du fonds de solidarité national ou de toute autre aide. Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les TPE des filières touristiques. Vous savez qu'on a un tissu économique fortement atomisé dans le secteur, très très petites entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 M€ et des petites entreprises dont l'effectif est inférieur à 50 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 8 M€.

Nous avons aussi, parce que nous avons réalisé beaucoup de réunions avec les socioprofessionnels, également avec la DIRECCTE, nous avons décidé d'y associer les associations parce que souvent, dans le domaine des activités de pleine nature, les guides interprètes et d'autres, nous avons des associations qui ne peuvent pas accéder aux financements habituels qui ont été mis en place depuis le début de la crise.

Dans le rapport, il est précisé que les filières concernées sont les hôtels, les hébergements, les terrains de camping, la restauration, les services de promotion touristique, notamment les guides touristiques, les agences de voyage, les voyagistes, les activités des guides de montagne, les parcs d'attraction, les parcs à thèmes. On n'a pas de grands parcs d'attraction mais on a des accrobranches, par exemple, et puis les activités de clubs de sport qui justifient d'une activité touristique. Sont exclues les SCI immobilières, les sociétés financières, etc.

Les dépenses éligibles sont l'adaptation des entreprises en question aux besoins et aux attentes des nouveaux comportements du consommateur, le développement de nouveaux modes de commercialisation, la modernisation, les innovations dans le domaine touristique, la sécurisation en crise sanitaire des locaux et puis des actions collectives qui peuvent être menées par un groupe hôtelier ou un groupe d'entreprises de loisirs. Nous pourrions financer également des études, des achats de matériels ou de l'ingénierie.

Les critères qui sont retenus : un prévisionnel à 3 ans, des choix d'investissement pertinents en termes d'efficacité du projet. On souhaiterait que les entreprises s'inscrivent dans une logique de transition et puis également que ces entreprises maintiennent leurs emplois, il ne s'agit pas de bénéficier de l'aide et de mettre les gens au chômage.

Les modalités de financement : les projets seront financés avec un taux d'intervention de 50 % pour un minimum de 5 000 € et on peut aller jusqu'à 120 000 €. Le taux d'intervention pourra être modulé en fonction du maintien de l'emploi, c'est-à-dire que les entreprises pourront bénéficier d'une majoration de 10 % si elles maintiennent leurs emplois de 1 à 3 salariés, voire de 20 % au-delà de 3 salariés maintenus ; ce qui signifie qu'on peut avoir jusqu'à 80 % de financement, ce qui n'est pas négligeable.

Voilà pour cet appel à projets. Je souligne que, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons attendu la validation de la part de l'Etat, puisque la source de financement est en partie pour 1/3 de l'Etat sur le PEI et ensuite, le reste, c'est la Collectivité qui finance pour les 2 autres tiers.

Un comité de pilotage entre l'ATC, la DIRECCTE et la Collectivité sera mis en place pour analyser l'ensemble des dossiers.

Merci de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Nous avons un avis de la commission du développement économique.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Il y a des demandes de prise de parole, qui veut intervenir ? Personne. Pourtant, en pleine crise économique, ça suscite quand même des réactions...

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Je voulais vous signaler un petit amendement parce que dans le document ne figure pas l'imputation budgétaire. Donc, il y a une imputation sur le budget de l'ATC au titre des interventions relevant du chapitre 204, compte 20421 et 20422. Je vous transmets l'amendement. Il faut le préciser et dans le rapport, et dans la délibération.

Mme Mattea CASALTA

Cet amendement, vous venez de le présenter à notre Assemblée. Il faudra voter cet amendement dans un premier temps et si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter, puisque cet amendement vient de l'Exécutif, le rapport amendé, ne voter qu'une seule fois, si tout le monde en est d'accord ? Oui. Donc, nous allons donc voter une seule fois ce rapport amendé par la conseillère exécutive.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, à l'exception de Mme SIMONI qui ne participera pas au vote, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport n° 102 ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁶

Mme la Conseillère exécutive, vous pouvez enfin présenter le rapport concernant la Ville d'Aiacciu.

* **Raportu n° 101** : **Dumanda di classificazioni à titulu di « stazioni di turisimu » dipusitata da a cumuna d'Aiacciu**

* **Rapport n° 101** : Demande de classement en dénomination de « station de tourisme » émanant de la commune d'Aiacciu

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Vous savez qu'au nombre des compétences de l'ATC et de la Collectivité de Corse figure le classement des communes en commune touristique et/ou en station touristique. Pour les communes qui souhaitent s'engager dans la voie d'une reconnaissance de la qualité de leur offre touristique, elles s'adressent à l'ATC qui instruit les dossiers.

C'est un parcours assez long parce que nous cumulons à la fois les recommandations et les obligations stipulées dans le code du tourisme, mais aussi les spécificités de notre statut. Ailleurs, c'est le préfet qui octroie ce type de labellisation et de classement ; en Corse, l'instruction relève de l'ATC, la décision finale, c'est le Conseil exécutif et la décision finale à l'Assemblée de Corse, mais dans l'intervalle, il y a le passage devant le Conseil des sites, devant le CODERST et ensuite, une enquête publique.

C'est dans ce contexte donc, que s'inscrit la demande de la commune d'Aiacciu en vue de l'obtention d'un classement en station de tourisme, en vertu de l'application de l'article L.151-3 du code du tourisme qui en fixe précisément les conditions d'attribution pour la Corse.

La demande de la commune d'Aiacciu, à l'instar du classement station de Propriano et de Bunifaziu en 2018, qui évidemment était dépassée et avait été

⁶ Délibération N°21/044 AC

validée par cette même Assemblée, revêt une importance significative. Elle nous signale que la commune s'inscrit dans une volonté de reconnaissance de la qualité de son offre touristique, que ce soit en matière d'hébergement, mais aussi d'événements ou de patrimoine et de promotion touristique.

Conformément à la réglementation, le dossier a été déposé le 1^{er} août 2019. Il a été constaté que la commune d'Aiacciu respecte les conditions de dénomination en station de tourisme. Je me permets de les rappeler, parce que c'est toujours intéressant pour les élus que vous êtes.

D'abord, il faut disposer d'un office du tourisme intercommunal classé en catégorie 1 par arrêté du Président du Conseil exécutif, ce qui avait été le cas concernant Aiacciu. La commune, ensuite, doit être classée en commune touristique d'abord par arrêté du Président du Conseil exécutif ; ce fut le cas le 27 juin 2017. La commune présente une offre d'hébergement touristique marchand avec 70 % d'unités classées, toutes catégories confondues. On a un indicateur de 84 % pour la commune demanderesse. Elle doit proposer des animations culturelles, physiques, sportives respectant les ressources patrimoniales et naturelles. La commune offre des commerces, des structures de soins, un plan local d'urbanisme. Elle organise aussi l'information des touristes et facilite l'accès au principe aux sites.

Cette demande a été présentée devant le CODERST le 14 novembre 2019 avec un avis favorable, puis devant le conseil des sites le 4 septembre 2020. En date du 10 novembre 2020, la commune a pris un arrêté pour organiser une enquête publique qui a eu lieu du 1^{er} décembre 2020 au 17 décembre 2020. Une seule observation a été inscrite lors de l'enquête publique. Il n'y a aucun souci de ce point de vue-là.

La délibération que nous vous proposons, c'est le classement pour une durée de 12 ans, puisque c'est inscrit dans le code du tourisme, donc de classer en station touristique la commune d'Aiacciu pour une période de 12 ans.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Nous avons un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Y a t-il des demandes de prise de parole ? Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Je ne vais pas participer au vote, comme vous me l'avez précisé tout à l'heure, mais est-ce que je peux quand même dire 2 mots ? Est-ce que j'ai le droit en tant que présidente de l'office du tourisme du Pays ajaccien ?

Mme Mattea CASALTA

Je ne pense pas. Le secrétariat général préfère que vous ne le fassiez pas. Vous êtes censée être absente.

Il n'y a plus de demandes de prise de parole, donc Mme la Conseillère exécutive, la parole vous appartient.

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, Mme la Présidente.

Juste deux choses. Il n'y a plus beaucoup de communes qui sont classées commune touristique et il n'y a que très peu de communes qui sont classées station. Je crois que l'ATC est prête à accompagner toutes les communes qui souhaitent s'engager dans cette procédure de classement, c'est important pour la visibilité non seulement de la commune, mais aussi de l'ensemble de l'intercommunalité, de la micro-région et de la Corse. La procédure de labellisation est très importante pour qu'on puisse développer ensemble une perspective de tourisme durable et de qualité. Je souhaitais le préciser.

Je félicite, comme je l'avais fait pour Bunifaziu et Propriano, toute l'équipe qui a travaillé à l'ATC en relation avec l'OTI, parce que ce sont des procédures longues. L'ATC est prête à accompagner ceux qui veulent s'engager dans cette voie. C'est très nécessaire. Ça procure un certain nombre d'avantages, peut-être que ça sera un peu plus incitatif, je me permets de le dire aussi, y compris en termes pécunier pour la commune concernée. C'est important de le dire.

Mme Mattea CASALTA

Souhaitons que cette nouvelle notion soit reprise et qu'elle nous mette en valeur aussi bien la région d'Ajaccio que la Corse tout entière.

Nous allons passer au vote.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**. Mme Christelle COMBETTE, ne participe pas au débat ni au vote.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Pouvez-vous demander aux services qu'ils vérifient ? J'avais demandé une prise de parole sur le rapport des affaires européennes, on ne me l'a pas donnée.

Mme Mattea CASALTA

Je suis vraiment désolée, c'est dommage, mais d'ici, même en mettant mes lunettes, je ne vois pas les petites mains qui s'affichent. Mais vous auriez pu m'interpeller, je pense que c'est préférable. Je suis vraiment désolée de cela.

Vous avez levé la main sur votre ordinateur, mais pour moi, c'est beaucoup trop loin et malheureusement, je ne le vois pas. Et je ne pense que je ne suis pas la seule dans ce cas... Ca n'est pas dû à mon grand âge...

M. Pierre GHIONGA

Moi, peut-être... Je remarque que c'est souvent à l'opposition que ça arrive...

Mme Mattea CASALTA

Nous n'allons pas pleurer, Cher Pierre, nous allons rire...

Le rapport n° 101 est ADOPTE à l'unanimité.⁷

⁷ Délibération N°21/045 AC

Je cède la place à mon collègue Hyacinthe VANNI qui va prendre le relais puisque notre Président n'est pas là.

Merci beaucoup.

M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais interroger la conseillère exécutive, Bianca FAZI, pour voir si les amendements sont prêts ? Non.

Nous passons au rapport n° 062. Mme GUIDICELLI, vous avez la parole.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE – ACTIVITÉS
SPORTIVES**

* **Raportu n° 062 : Raportu 2020 in fattu di parità trà donne è omi**

* **Rapport n° 062 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2020**

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Ce rapport, vous en avez maintenant l'habitude, est présenté chaque année avant le vote du budget. Il reprend le travail mené par la Collectivité de Corse pour lutter contre les discriminations et s'engager en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans le fonctionnement interne ou dans l'ensemble des politiques publiques de la CDC.

En effet, pour être crédible et porter une politique de qualité en faveur de l'égalité femme-homme, notre institution se doit de montrer l'exemple.

Je vais reprendre un petit peu ce que vous avez bien suivi le mois dernier.

Cela s'est concrétisé le 8 mars 2019, par la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le 8 mars 2020, nous avons organisé un premier évènement lors de la Journée internationale des droits de la femme, "Donne di Corsica, site l'avvene", qui a permis de mettre à l'honneur des jeunes femmes engagées, aux parcours de vie inspirants, qui ont pu témoigner et échanger avec le public présent sur leur

expérience et leur ressenti, à travers différentes thématiques au sein desquelles des inégalités subsistent.

Nous avons enfin, lors de la session du mois de février dernier, présenté le premier plan d'action égalité femme-homme de la Collectivité de Corse, avec un volet concernant le fonctionnement institutionnel interne et un volet consacré à différentes politiques publiques. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Nous avons également travaillé, et ce de manière transversale, sur le futur CPER 2021-2027 et ses différents enjeux en matière d'égalité (amélioration des prises en charge des femmes victimes de violences, renforcement de la prévention sur les violences sexistes et sexuelles, favoriser l'accès des femmes les plus éloignées de l'emploi, accompagnement de l'entrepreneuriat, mixité des métiers).

Il est important également que notre institution vise l'exemplarité en matière d'égalité professionnelle ou dans l'élaboration de ses marchés publics.

Pour ce faire, concernant l'égalité professionnelle, les directions du pôle RH ont intégré l'égalité aux cahiers des charges de leurs projets phares.

Pour être efficient en matière d'égalité, la transversalité est une condition indispensable.

A ce titre, je salue le travail de ma collègue Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, notamment au travers de son Schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante qui a pour objectif de développer de manière efficiente l'accompagnement à la réussite des étudiantes et des étudiants, ou encore le portail *Corsica Orientazione* qui permet de casser les stéréotypes et de favoriser la mixité des métiers et des filières.

Evidemment, et nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de la session dernière, il est important, pour notre Collectivité de pouvoir adapter sa politique publique en faveur de l'égalité afin qu'elle puisse être au service des acteurs et actrices du territoire.

Il nous appartient donc de pouvoir sensibiliser les jeunes : des actions ont été faites en ce sens notamment, par exemple, en octobre 2020, par le CSJC (journée de sensibilisation à destination des stagiaires et des professionnels travaillant auprès des jeunes).

Aussi, et je me tourne vers ma collègue Bianca FAZI, nous savons que la manifestation la plus brutale de ces inégalités demeure les violences faites aux femmes. Que ce soit dans le cadre familial ou professionnel, les femmes continuent de subir des violences.

Ses services mènent des actions de lutte, de prise en charge des femmes victimes de violence. Elle conduit également une politique de reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps, ce qui contribue à la politique d'égalité femmes-hommes.

Ainsi, la Collectivité, outre un suivi social adapté, met à disposition un intervenant social, présent de façon hebdomadaire au sein du commissariat de Bastia. Cette action est à développer à Aiacciu et dans le rural.

Aussi, dans certains pôles territoriaux, existent des lieux d'accueil dédiés permettant de recevoir, ou de mettre à l'abri pendant la journée, les femmes qui le désirent.

Sans oublier également, tout le travail effectué en 2020 qui a abouti au lancement de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes en mars 2021.

Enfin, ce rapport fait un état des lieux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité.

Voici quelques éléments qui me semblent important de porter à votre connaissance, même si le rapport en lui-même rentre beaucoup plus dans le détail :

Il est constaté une féminisation des effectifs plus faible qu'au niveau français. Sur 4 401 agents au 31 décembre 2019, 47,4 % des agents de la Collectivité sont des femmes. En effet, les compétences exercées par la Collectivité de Corse, qui emploie une forte proportion de métiers techniques, sont à l'origine de cette masculinisation des effectifs.

Dans les fonctions de direction et management, les femmes représentent 53 % de l'ensemble des encadrants, ce qui est satisfaisant en comparaison du taux de féminisation dans les emplois de direction dans les grandes collectivités locales, mais il faut noter toutefois leur sous-représentation dans les postes de direction adjointe et dans les emplois fonctionnels.

Des écarts de rémunération au détriment des femmes dans toutes les catégories, tous statuts confondus, existent. Nous pouvons relever que dans la majorité des cas, les hommes perçoivent plus de primes et indemnités que les femmes. Ces écarts devraient se réduire sur les données 2020, suite à l'harmonisation du régime indemnitaire.

Il s'agira donc de remédier aux carences que nous avons identifiées pour améliorer la situation actuelle. Pour ce faire, des fiches actions sont prévues dans le

plan d'action que vous avez voté le mois dernier. Il s'agira d'insister notamment sur la rémunération, la mixité des filières, ainsi que l'accès des femmes à la promotion.

Tamanti passi dunque, Signore è Sgiò cunsiglieri, nantu à a strada di l'ugualità !

Fermanu torna parechji da francà, mà sò persuasa chè noi i francheremu tutt'inseme per sta causa d'interessu generale chè ci tene à core.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme SIMONI.

Mme Pascale SIMONI

Je vous remercie.

Mme la Conseillère exécutive, au-delà des obligations législatives, il est normal que notre institution intègre dans sa politique de façon formelle l'égalité femmes-hommes. Il est bon de rappeler que la parité n'est pas la charité car en 2021, il existe encore une défiance de certains vis-à-vis de ce souci de parité.

Ceci étant, à travers les actions que vous avez exposées dans votre rapport, nous pouvons avoir la satisfaction de voir que notre Collectivité met l'objectif égalité femmes-hommes au cœur de la politique publique.

La diversité de la population visée par cette politique permet d'impulser un changement des mentalités de façon large et en profondeur.

Outre les actions mises en œuvre par la Collectivité, j'ai trouvé très intéressant la comparaison quantitative et qualitative que vous exposée dans la deuxième partie de votre document. Sans surprise, nous voyons une différence salariale, une différence de représentation de genres selon les secteurs, une différence d'usage de temps partiel.

Ce document nous servira donc de point de départ pour comprendre la situation actuelle mais aussi et surtout pour constater dans l'avenir les effets de notre politique sur les différences parfois criantes entre les femmes et les hommes.

Je ne peux donc que vous féliciter pour vos initiatives porteuses d'espoir pour notre société tout entière.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Mme COGNETTI, vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, je vous félicite encore, comme je l'ai fait à la précédente session, pour ce rapport.

Je voulais préciser que les actions que vous avez menées au sein de la Collectivité de Corse sont importantes et posent le vrai problème du statut des femmes dans la société, et surtout dans la société corse.

Concernant le monde rural, elles n'ont peu ou pas d'opportunités de formation, de mode de garde décisive pour l'avenir de ces femmes, un panel d'activités professionnelles restreint. Vous le savez, le rural a un effet amplificateur sur les difficultés de retour et d'accès à l'emploi pour ces femmes.

En effet, l'éloignement de toutes les activités, l'absence d'informations sur les territoires en termes d'offres et des droits, prétendre à une aide ou autre, l'isolement et l'absence de structures, comme je l'ai précisé, freinent le développement et l'émancipation de ces femmes.

Il convient donc d'apporter des solutions aux territoires pour pouvoir gommer ces inégalités hommes-femmes. C'est ce que nous attendons.

Il convient aussi peut-être de se rapprocher des associations qui se sont senties peut-être, lors du précédent rapport, un peu éloignées alors qu'elles ouvrent au quotidien, mais vous avez déjà fait beaucoup, car vous l'avez dit, les violences et les discriminations sexistes sont aveugles. Elles n'ont ni âge, ni classe sociale, et n'appartiennent à aucun territoire.

Pour les femmes, il y a des paramètres qui relèvent notamment de l'éducation, de la culture. Il faut donc faire collectivement évoluer les mentalités.

L'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance.

En tout cas, je vous félicite encore pour votre travail.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Un homme peut-être ?

M. Paul MINICONI

Merci. Juste deux paroles pour vous donner l'idée du PNC.

Nous nous félicitons pleinement de ce type de rapport qui nous convient pleinement, surtout au niveau du territoire, au niveau de l'égalité. Nous abondons pleinement dans le sens de ce rapport. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Lauda, vous pouvez répondre.

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste pour rebondir sur les propos de Mme COGNETTI-TURCHINI, le but de la consultation notamment dans le rural est intégré dans le plan d'actions que vous avez voté le mois dernier, puisque le but est de pouvoir co-construire des actions avec les acteurs qui sont au plus près de cette question de légalité et notamment, des difficultés que peuvent rencontrer les femmes dans le rural. Aucun souci sur cela, ça se met en place.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre ce rapport aux voix.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents et représentés, votent **POUR**.

M. Paul MINICONI : Les élus du groupe PNC, présents et représentés votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents et représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

M. Pierre GHIONGA : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 062 est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Rapport suivant n° 087.

INNUVAZIONE / INNOVATION

*** Rapport n° 087 : Rapport nantu à u sviluppu à longu andà 2020**

*** Rapport n° 087 : Rapport sur le développement durable année 2020**

M. Hyacinthe VANNI

A voi, o Sgiò Presidente.

Le Président SIMEONI

Donc, présentation du rapport annuel sur le développement durable de la Collectivité de Corse, rapport consacré à l'action et aux actions développées autour de cette thématique lors de l'année écoulée.

Je vous rappelle que ce rapport est proposé annuellement en amont des discussions budgétaires et conformément aux dispositions de l'article L.4425-2 du code général des Collectivités territoriales.

C'est un document complet, de bonne facture, intéressant sur la forme me semble-t-il, également sur le fond. Je voudrais remercier, bien sûr, l'ensemble des services placés sous l'autorité du DGA, Michel GAUDEAU-PACINI, et l'ensemble des personnes qui ont participé à la rédaction de ce document et, en amont de cette rédaction, à la mise en œuvre souvent des différentes actions qui sont consignées dans ce rapport.

Alors, quelques mots pour vous dire qu'il y a à la fois une dimension qui est une dimension récurrente et internationale et une dimension spécifique à la Corse.

⁸ Délibération N°21/046 AC

Une dimension récurrente et internationale c'est notre volonté, conformément aux termes de l'agenda 2030, d'intégrer progressivement les 17 objectifs de développement durable, 17 ODD, définis par les Nations Unies dans le cadre du programme « transformer notre monde » et les différentes cibles associées et, d'autre part, une approche qui est plus propre à la Collectivité de Corse et à la sensibilité politique que nous portons, au projet de société que nous essayons de mettre en œuvre, un projet de société dans lequel, vous le savez, les exigences du développement durable sont placées véritablement au cœur, identifiées comme des priorités et des priorités qui irriguent de façon naturelle l'ensemble des politiques publiques que nous sommes appelés à mettre en œuvre.

Alors, l'année 2020, celle qui vient de s'écouler, a été une année extrêmement particulière à travers la crise du Covid, et donc vous aurez noté que les premières pages du rapport sont consacrées à un focus sur l'impact de cette crise sur nos politiques publiques, mais également sur notre modèle global au plan économique, social.

Nous avons également présenté les différentes politiques autour de ce que nous avons identifié comme des priorités, d'abord la lutte contre l'augmentation de la précarité et les inégalités sociales. Ensuite la prise en compte des difficultés des entreprises, des artisans, des indépendants de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux. Et enfin, des objectifs plus structurants correspondants notamment aux obligations développement durable relatives à la réduction des inégalités, à la mise en œuvre d'une croissance économique résiliente et enfin, la transformation du secteur industriel, les infrastructures et la politique d'innovation.

Je ne reviens pas sur les différentes problématiques évoquées dans ce rapport. Ce que je voudrais dire en forme de synthèse, avant de laisser la place au débat, c'est qu'on entend relativement souvent dire : la Corse a besoin d'un véritable projet de société. C'est une évidence. Je crois que le projet de société dont nous sommes porteurs, le Conseil exécutif de Corse et la majorité, est aujourd'hui beaucoup plus clairement défini qu'il ne l'était il y a encore quelques années.

Ce qui nous manque certainement, c'est de mettre en cohérence l'ensemble des éléments à travers une présentation globale, synthétique d'ensemble. Mais si l'on reprend, et c'est ce que ce rapport fait, le fil des différentes politiques publiques qui sont mises en œuvre, alors quelquefois de façon incomplète, imparfaite, à l'aune de nos difficultés, des contraintes, des limites budgétaires, des engagements liés à la fusion, des retards, éventuellement de certaines de nos faiblesses ou insuffisances que nous essayons de combattre, si on remet en perspective toutes ces politiques, je trouve ce que nous sommes en train d'essayer de construire est porteur d'une vision globale qui fait sens, comme je l'ai dit tout à l'heure. Et, si on met bout à bout l'ensemble de nos politiques, qu'il s'agisse de la politique de l'énergie à travers la PPE, qu'il s'agisse de la politique du tourisme à

travers l'engagement pour la durabilité du tourisme et la feuille de route qui a été proposée, qu'il s'agisse de la politique de l'environnement, le Président François SARGENTINI est ici, qu'il s'agisse de la politique en matière sociale ou de santé, qu'il s'agisse de la politique de la jeunesse ou de la lutte contre les discriminations en faveur de l'égalité femmes-hommes ou de l'innovation ; Lauda GUIDICELLI a présenté un rapport afférent à cette problématique ; ou encore l'AUE et la logique d'aménagement du territoire ; Lionel MORTINI, avec le soutien à une économie de production, et là encore à l'agriculture durable ; Jean-Christophe ANGELINI, l'ADEC et l'Office foncier ; Josepha la culture, la formation ; Saveriu LUCIANI la politique de l'eau, à travers le schéma ambitieux dont nous nous sommes dotés ; la politique des transports dans le domaine, par exemple, maritime ou aérien ou en termes de multimodalité.

Je trouve qu'on voit très clairement où nous voulons aller dans les 10 ou 15 prochaines années. Et, c'est fondamentalement un projet de société qui est cohérent, qui est global, qui est adossé à des valeurs qui sont, pour nous, essentielles, on le sait, des valeurs de justice sociale, d'équité, d'équité entre les femmes et les hommes, entre les citoyens, d'équité entre les territoires, une logique économique qui vise à faire reculer les logiques de spéculation et de dépossession, on en a parlé et on en parlera encore, y compris lors de la journée de demain pour le projet de loi qui sera examiné à l'Assemblée nationale à l'initiative de nos députés.

La vision également de lutte contre les abus de position dominante ou les phénomènes de concentration, nous en avons parlé encore ce matin. L'engagement fort en faveur de l'intérieur et de la montagne. L'engagement contre la pauvreté et contre la précarité, par exemple une politique du logement, et notamment du logement social à propos de laquelle nous aurons, là encore, à faire des propositions très précises dans les jours et les semaines à venir, y compris à l'État.

Je parlerai aussi, et tout le monde le comprendra, de la culture, de la langue, de notre rapport à la terre, de notre ouverture à l'Europe et à la Méditerranée qui sont constitutifs de notre identité individuelle et collective et de notre identité en tant que peuple, mais un peuple, là encore, qui est un peuple qui connaît son histoire, qui veut maîtriser son présent et qui veut choisir aussi librement que possible, dans des logiques d'interdépendance nécessairement, d'inventer et de construire son avenir.

Donc, ce rapport développement durable, je vous invite bien sûr à le lire à tête reposée, je crois qu'il porte à la fois d'une vision globale, je l'ai dit, mais aussi d'un espoir à un moment où nous aurons tout à l'heure à parler, y compris des contraintes budgétaires fortes, des difficultés auxquelles nous devons continuer à faire face dans le domaine sanitaire, économique et social, il y a tout ce qui fait le lot quotidien de la vie d'un territoire, d'un pays, d'une institution, avec souvent des contraintes, des difficultés, des frustrations.

Et puis, il y a aussi la vision et la tendance globale. Moi je crois que la tendance globale aujourd'hui, notamment dans la période contemporaine, elle tend à amener la Corse, au-delà des appartenances politiques et des alternances ou des alternatives, elle tend globalement à faire que la Corse va de plus en plus fortement, de plus en plus résolument, vers une logique d'émancipation politique, économique, sociale, culturelle et vers la mise en œuvre, progressive certes, mais à mon sens inéluctable, d'un projet de société qui soit celui de la justice sociale, du développement économique, de l'ouverture sur la Méditerranée et sur l'Europe. Et enfin et nécessairement, du développement durable parce que nous le savons parmi nos premières richesses, les richesses environnementales, écologiques, biodiversité, marines, terrestres, forêts, etc., sont nos atouts parmi les plus sûrs, avec également le capital humain, les Corses d'ici et les Corses de la diaspora, nous aurons également l'occasion d'en parler parce que, quoi qu'ait pu en dire en 1991 le Conseil constitutionnel, il y a des résidents corses, il y a une diaspora corse et il y a un peuple corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme Paola MOSCA

Merci, M. le Président.

M. le Président, vous nous présentez aujourd'hui le rapport annuel sur le développement durable 2020 qui nous réjouit, tant sur le fond que sur la forme.

Si l'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent, elle a eu le mérite de faire réfléchir au modèle de société dans lequel nous voulons nous inscrire et nous conforte dans les objectifs que nous nous étions précédemment fixés.

En 1973, le mouvement national organisait des mobilisations populaires pour faire cesser les rejets toxiques massifs en mer de boues rouges par une société multinationale.

Autant dire que depuis, nous n'avons cessé de militer pour que le développement durable soit au centre des politiques publiques que nous mettons en œuvre. Écologie, social, économie, l'équilibre entre ces trois axes résume parfaitement la vision du mouvement national depuis des années.

La Corse est un lieu qui exprime et concentre le mieux à la fois les enjeux, les risques mais aussi les espoirs dans le domaine du développement durable.

L'insularité peut-être un facteur d'innovation, une opportunité et un atout au moment où nous sommes appelés à concevoir des politiques publiques innovantes et résilientes.

Cependant, les nombreux appels à l'application de l'article 174 du traité de l'Union européenne prévoyant les politiques spécifiques à l'insularité sont restés sans réponse.

Si nous voulons réussir à relever les immenses défis qui nous attendent, nous devons à l'évidence mettre en œuvre une véritable révolution dans notre façon d'aborder et de traiter les questions centrales liées au développement durable, à savoir repenser notre rapport à la production, au milieu naturel, au travail, les rapports entre les hommes, les sociétés et les institutions.

L'année 2021, et celles qui suivront, seront des années décisives. Elles doivent nous permettre d'apporter des réponses à la hauteur des défis majeurs qui se posent devant nous, et d'impulser, dans le cadre d'une relance verte, le développement vertueux dont notre île a besoin.

C'est par cet engagement et cette volonté de transformation profonde de notre modèle de société que nous pourrons, ensemble, faire naître de la tourmente que nous vivons actuellement, une nouvelle page, sereine et apaisée, de l'histoire de la Corse et de son peuple.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

Mme Mattea CASALTA

Deux mots, oui, parce que finalement ce rapport peut sembler normal finalement, fin de mandature, on fait un rapport, on fait un état des lieux... Moi, je pense que ça va beaucoup plus loin parce que, effectivement, cette crise sanitaire et économique met en avant tout ce qui est l'essentiel, ça n'est pas ce que l'on dit être l'essentiel, mais ce qui est réellement l'essentiel : l'essentiel, pour notre peuple, pour notre pays, vous l'avez dit M. le Président, « notre peuple » effectivement, u nostru populu aspetta assai, u nostru populu spera assai.

Et donc, notre peuple a mis tout l'espoir en nous et je pense que même si c'est une étape en fin de mandature, ça n'est pas en 5 ou 6 ans que les choses peuvent changer. Et là, il y a quand même plusieurs pas de faits, dans tous les domaines. Et moi, ce que j'ai noté, c'est la volonté d'harmoniser, de faire en sorte

que les actions soient transversales au sein du Conseil exécutif et c'est d'une nécessité absolue, on s'en rend bien compte, puisque justement, là aussi, la crise nous a obligés à travailler vraiment fortement tous ensemble.

Donc, transversalité de façon à mutualiser les actions pour qu'elles soient plus performantes, plus brillantes et pour que cet espoir qui est attendu se réalise enfin, se concrétise. Trop de personnes attendent beaucoup, à juste raison, trop de personnes souffrent et forse, à longu andà, a somma s'hà da accuncià.

Je pense que vous avez abordé tous les domaines, donc je ne vais pas revenir là-dessus parce vous l'avez fait de façon très précise et, je dirai même, très méticuleuse, mais c'est vrai que le peuple attend peu de choses, finalement, il attend de vivre sereinement, avec du travail, avec un logement, je ne dirai pas social, mais un logement décent.

Et, je pense que tout le Conseil exécutif s'est vraiment donné comme feuille de route de réussir à faire en sorte que ce pays sorte de cette crise, mais de cet état qui est très lourd à porter depuis des décennies, et je pense que la route est encore longue, c'est vrai, mais nous sommes sur le bon chemin.

Donc, je vous remercie pour ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Même si l'essentiel a été dit, je serai très bref.

Insister deux secondes, tout de même, sur la forme avant le fond puisqu'on a l'habitude souvent, et cela n'est imputable à personne, d'avoir des rapports dont la présentation est un peu plus austère ; là il faut souligner que ce rapport est extrêmement bien présenté, tout à fait lisible pour une matière qui n'en demeure pas moins compliquée. Et, je voulais commencer par là et remercier et féliciter les services pour la qualité de cette présentation à la fois sur la forme, mais bien évidemment sur le fond.

On peut dire du développement durable, et notre collègue Mattea vient de le dire, que ce rapport pouvait presque passer, j'ai envie de dire, parmi d'autres rapports a priori plus importants, comme quelque chose un petit peu d'inaperçu et d'autant plus que la notion de développement durable depuis plusieurs années, ce

type de notion consensuelle, un peu ce mot-valise, mais le développement durable que l'on risque de retrouver dans l'ensemble des programmes politiques et que l'on retrouve déjà depuis plusieurs années dans l'ensemble des programmes politiques, quels que soient les familles politiques où les endroits où se fait la politique, c'est quoi le développement durable ?

Le développement durable ce sont les choix qu'une société, des hommes et des femmes font, sans condamner les ressources et les conditions qui permettent à cette société de se reproduire et de s'inscrire dans le temps.

Est-ce qu'aujourd'hui en Corse, collectivement, nous faisons des choix qui nous permettent de nous inscrire durablement dans le temps ? Non ! Pas partout et pas tout le temps, et depuis plusieurs années. Et ce rapport vient finalement s'opposer à ce fatalisme-là pour nous présenter tout un certain nombre d'actions. Alors, on entend souvent que l'action du Conseil exécutif ou de la majorité ne va pas assez loin, mais lorsque l'on lit ce rapport, on s'aperçoit que tous les domaines, dans tous les domaines, des actions ont été faites et ont un sens et le Président de l'Exécutif le rappelait.

Moi, je vous le dis en toute franchise, j'ai eu un grand plaisir à lire ce rapport puisqu'il nous rappelle, quel que soit le sujet, puisqu'on a trop tendance à circonscrire le développement durable à l'écologie ou à l'environnement, mais là, que ça soit en termes sociaux, en termes de culture, en termes de transports, en termes d'énergie, on a des actions un petit peu sur tous les sujets.

Alors, il y a quelque chose qui est regrettable, mais qui est dû à la contrainte législative, j'ai envie de dire, dans la présentation de ce rapport, c'est qu'il concerne l'année 2020, or le développement durable ne peut être appréhendé que comme un processus qui démarre avant l'année 2020 et s'inscrit plus loin, sans pour autant que ça fasse catalogue d'actions. Et là, c'est très clairement ce que l'on a, on a un processus lié au développement durable, et vous l'avez dit, M. le Président de l'Exécutif, vous commencez votre rapport en rappelant le PADDUC qui est une voie politique qui a été tracée, une voie de développement qui va vers 5 objectifs plus précis qui sont déclinés vers 17 objectifs liés aux Nations Unies, et je crois que du PADDUC jusqu'à l'atteinte de ces 17 objectifs, on a politiquement pour la société corse une voie d'espoir qui est tracée.

Donc, bien évidemment, nous prenons acte très favorablement de ce rapport et nous l'accompagnerons politiquement le plus loin possible.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, si l'Exécutif veut dire un mot ?

Le Président SIMEONI

Merci pour ces mots gentils. Je prends le silence des autres collègues, majorité et opposition, comme une approbation également, en tout cas, comme une invitation à continuer... Au moins pour deux mois du côté de l'opposition...

Ce que je voudrais dire, réfléchissant également à ce qui vient d'être dit, je crois effectivement que la crise Covid, dans toutes ses dimensions, notamment économiques, sociales et sociétales, doit nous conduire à accélérer le phénomène et la volonté de rupture avec ce qui a été le système dominant jusqu'à aujourd'hui. Et, cette rupture est une rupture essentielle et salvatrice parce qu'aujourd'hui, il est démontré, me semble-t-il, que si l'on continue sur les trajectoires qui ont été majoritairement empruntées jusqu'à aujourd'hui, je ne parle pas de la Corse, je parle de façon générale, mais la Corse s'inscrit bien sûr dans un écosystème et un environnement globaux, si l'on continue sur ces trajectoires-là, la reproduction, la survie, ne sont pas assurées.

Donc il faut repenser le rapport aux ressources, à l'environnement, au travail, aux territoires, aux générations, à l'éducation, à la formation, et sans doute le faire beaucoup plus fortement et plus efficacement que ne nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui.

À mon avis, ça peut être un bon sujet de réflexion, y compris sur la façon dont les uns et les autres, peut-être y compris avec des différences qui sont normales et légitimes en démocratie, nous verrions les priorités et les axes d'actions, par exemple, pour les 6 ou 7 années à venir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je ne sais pas si Pierre GHIONGA avait demandé la parole ou si c'est la main levée de tout à l'heure...

M. Pierre GHIONGA

Je n'ai pas demandé la parole, c'est celle de tout à l'heure, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne voulais pas faire d'impairs. Très bien, donc on met le rapport aux voix, si vous en êtes d'accord.

Pour le groupe Femu a Corsica ?

M. Guy ARMANET : Pour le groupe « Femu a Corsica » : **POUR.**

Mme Rosa PROSPERI : « Corsica Libera » : **POUR.**

M. Pierre POLI : PNC : **POUR.**

Mme Chantal PEDINIELLI : Per l'Avvene : nous sommes **POUR.**

M. François ORLANDI : Andà per Dumane : **POUR.**

Mme Valérie BOZZI : A Corsica ind'è a Republica : **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 087 est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Nous pouvons passer au rapport suivant.

M. BIANCUCCI va nous indiquer par quel budget il veut commencer, budget principal ou budgets annexes, à sa convenance.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

* **Raportu n° 090** : **Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021.**

* **Rapport n° 090** : **Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.**

M. Jean BIANCUCCI

M. le Président, je peux ôter mon masque ?

M. Hyacinthe VANNI

Je suppose que vous êtes vacciné, vous pouvez l'ôter.

⁹ Délibération N°21/047 AC

M. Jean BIANCUCCI

Sinon je vais parler du pupitre.

M. Hyacinthe VANNI

Vous n'avez personne devant vous, M. BIANCUCCI, vous pouvez sortir votre masque. Ne vous tournez pas, par contre.

M. Jean BIANCUCCI

Avant d'en venir précisément au budget, aux explications que l'on vous doit au niveau comptable et financier, mais aussi pour aborder les questions relatives aux politiques publiques, il me semble important, puisque ce budget s'inscrit dans une situation quand même, il faut bien le dire, inédite, de parler ensemble du contexte, et peut-être de vous dire que nous sommes à un tournant. J'essaye, bien entendu, de ne pas exagérer, mais quand même.

La situation que nous connaissons du point de vue sanitaire, bien entendu, mais au plan économique et social, nous invite, Mmes les Conseillères, MM. les Conseillers, à laisser de côté tout ce qui peut relever des dissensions habituelles en matière politique et à prendre de la hauteur. Ce n'est pas parce que nous sommes en période électorale ou préélectorale, qu'on doit se laisser-aller, je pense, mais je ne suis le seul à penser, qu'aujourd'hui il s'agit, et je le dis avec une certaine gravité, de l'intérêt supérieur de la Corse.

C'est d'ailleurs, selon moi, le sens qu'a voulu donner le CESEC au vote suite à la présentation qui leur a été faite lundi 19, et on ne peut que les en remercier puisqu'il y a eu une validation par 44 voix.

Mà vularia aghjustà duie parolle in corsu. Aghju imparatu chì ùn ci vole micca fà u passu più maiò chè u so pede, cum'eddu si dice ind'è noi in Pumonti è, com'eddu si dice in Cismonte, più maiò che l'infurcatura.

Je crois que cela doit nous guider. Ces préceptes, cette philosophie qui s'en dégage aujourd'hui sont plus que d'actualité, plus que jamais. C'est donc la sagesse qui commande.

Mais pour autant, tenant compte du sens qui est donné par nos anciens à ces préceptes, il est aussi de notre devoir de donner une réponse forte à la situation.

C'est pour cela que nous vous proposons, à travers ce budget primitif, un certain nombre de choix.

Déjà à la dernière session de fin janvier, nous avons, dans le cadre du document d'orientations budgétaires, en toute clarté et transparence, mais aussi en responsabilité, nous, le Conseil exécutif, nous vous avons indiqué les marges de manœuvres possibles. Marges de manœuvres, bien entendu, avec un risque fort, tenant compte de l'augmentation mécanique des dépenses et de la faiblesse des recettes.

Tout cela, bien entendu, nous interpelle, mais je ne voudrais pas m'y attarder outre mesure.

Avant d'en venir aux explications comptables et financières, puisque le budget, il y a aussi cet aspect, de même qu'il faudra insister sur les politiques publiques mises en œuvre, je voudrais insister sur le fait que, y compris sur le plan budgétaire, les certitudes acquises et les logiques de pensées que nous avons sont singulièrement bouleversées, voire remises cause.

Alors que la maîtrise du déficit budgétaire était une prescription impérative, on assiste à une évolution contraire aujourd'hui, c'est le cas à la fois au plan européen, mais aussi étatique, pour répondre à la situation créée par le Covid, afin d'assurer la relance.

Quant à nous, nous sommes mis en demeure d'accompagner ces politiques publiques de relance, sans en avoir forcément les moyens, en tout cas pas par le déficit. Nous sommes, bien entendu, dans un cadre qui est le nôtre : de présenter un budget en équilibre. Et, bien entendu, ce budget est fondé sur nos propres ressources.

Ceci étant dit, malgré la complexité de l'équation qui nous était imposée, le Conseil exécutif vous propose un budget conforme aux attentes et parfaitement en adéquation avec la stratégie financière choisie dès 2016 et confortée par l'action de la Collectivité, notamment en 2018. De ce point de vue, on pourra y revenir, je suppose qu'il y aura des questions là-dessus.

Je vais en venir immédiatement, Président, à la partie financière et comptable, on parlera aussi des politiques publiques mises en œuvre. Notre budget est d'un montant de 1 312 M€ au niveau des dépenses réelles et avec une évolution de 1,7 %.

On va aborder, avant d'aborder les dépenses, les ressources de la Collectivité, le montant du budget je vous l'ai donné.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 084 M€, soit - 1,32 par rapport à 2020, avec un delta de 14,5 M€.

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de provisions, s'établissent à 1 084 M€, on l'a dit.

Les recettes d'investissement proposées sont à hauteur 93,7 M€, hors emprunts d'équilibre, avec une augmentation de 1,2 M€ par rapport à l'année précédente. Bien entendu, on pourra y revenir.

L'évolution de ces recettes montre une baisse au niveau des recettes de fonctionnement et, je vous le dis d'emblée, la dynamique qui a été perdue du fait de la crise ne sera, à mon sens, jamais plus de rattrapée.

Pour ce qui concerne l'épargne brute, je vais y venir aussi, je sais qu'il y aurait éventuellement une question, et c'est normal. Je vais en venir aussi à l'épargne nette, ne vous inquiétez pas.

Donc l'épargne brute s'établit à 130,8 M€ contre 164,3 M€ en 2020, soit un taux d'épargne prévisionnel de 12,16 %. Voyez, on est encore dans des limites qui sont extrêmement positives.

La capacité de désendettement prévisionnelle au 1^{er} janvier 2021 est de 6,72 années, et là-aussi on est très loin du seuil d'alerte qui est fixé à 9 ans pour le type de collectivité comme la Collectivité de Corse.

Pour l'épargne nette, on est à 88,3 M€.

Donc vous le voyez, malgré cette légère dégradation, la Collectivité de Corse a choisi de contribuer à la relance économique et sociale en maintenant les niveaux de dépenses élevés.

Concernant la dette, mais on y pourra y revenir, l'encours de la dette au 1^{er} janvier dernier était de 879,9 M€. Sur la période 2016-2017 avant la fusion, la dette se situait à un niveau avec un delta de 207,3 M€.

On y reviendra tout à l'heure parce que je pense qu'il y aura questions. On verra tout à l'heure le cumul, en fait, de tous les arriérés et dettes, les emprunts toxiques, etc., qui ont pesé sur la Collectivité de Corse, il y a des chiffres qui sont indiscutables, des chiffres qui pèsent au jourd'hui.

La programmation financière : dans ce BP vous pouvez voir qu'il y a une optimisation de la gestion pluriannuelle. Il y a aussi une maîtrise des AP, je sais que c'est une question qui revient souvent à la fois de la part de l'opposition mais aussi de la majorité, ça n'est pas simple, mais je pense qu'il y a un effort qui doit être souligné et, bien entendu, ça ne nous exonère pas d'autres opérations de toilettage budgétaire afin que l'on conserve les marges de manœuvre que l'on a.

Le montant des AP nouvelles proposées à ce budget s'établit à 883,8 M€. C'est à moins 2,5 % par rapport au BP 2020 et, on pourra y revenir.

En section de fonctionnement, on a un montant d'autorisations d'engagement de 513,9 M€ et ce montant est en hausse de 3,7 % par rapport à l'année 2020.

La ventilation des autorisations d'engagement par secteur répond aux objectifs du Conseil exécutif, elle porte à la fois sur les transports, qui couvrent la moitié des demandes d'autorisations d'engagement. La DSP ferroviaire avec 24 M€ pour les transports, il s'agissait de 186 M€, les transports scolaires de voyageurs, les personnes handicapées 26,6 M€, la politique d'enseignement avec 25 M€, le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement du secondaire avec près de 9 M€, 1,750 M€ pour la langue Corse, la politique de sécurité avec les deux SIS à hauteur de 45,9 M€, les services généraux avec 35,407 M€. Les politiques environnementales à hauteur d'un peu plus de 34 M€ et l'action économique, bien entendu à 34,6 M€. La culture, le patrimoine, l'aménagement du territoire, etc.

On va passer maintenant à l'investissement.

Donc, le montant des autorisations de programme qui concernent directement l'investissement, est de 369,8 M€, légèrement en baisse par rapport à l'année antérieure. Cela touche à la fois le secteur des transports qui bénéficie de 26 % des AP, la politique d'aménagement du territoire, le soutien des communes et intercos, ainsi que le secteur associatif, c'est vous le savez un pilier fort de l'investissement, à hauteur de 76 M€, Mais, bien entendu, il y a une ventilation et notamment en la priorité qui est donnée aux subventions versées aux communes pour une trentaine de millions d'euros, à l'habitat pour 16 M€, à l'office foncier 7 M€, à la fibre pour près de 5 M€, 4,7 M€ pour être précis, le comité de massifs 9 M€ et les syndicats départementaux des énergies, on y reviendra puisqu'il y a une question qui a été posée en commission des finances, 5,4 M€.

J'en arrive au secteur économique avec les plans « Salvezza è Rilanciu » qui concernent à la fois l'ADEC et l'ODARC, et il y a une proposition de 20,5 M€ et de l'ATC de 8 M€.

La politique environnementale aussi avec la poursuite des aménagements en matière d'assainissement. La politique de la culture, du patrimoine, de la jeunesse et des sports avec 25,7 M€. Les fonds européens avec un montant de 25 M€ d'AP. L'enseignement 20,8 M€, je vous donnerai tout à l'heure si vous le souhaitez, si vous avez des questions, la ventilation. Les services généraux à un niveau de 19,4 M€.

Vous voyez on a à la fois été à la hauteur de la situation mais, bien entendu, cela concernait les ressources et l'adéquation qu'il peut y avoir entre les moyens qui nous sont donnés et les politiques à mettre en œuvre.

En matière de dépenses :

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, on en est 953,8 M€, soit une variation, on l'a dit, de 1,73 % par rapport au BP 2020.

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées de cette manière : 47 % sous maîtrise d'ouvrage direct ; 50 % les subventions d'équipement et 3 % les immobilisations financières.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante : pour ce qui concerne les transports 27 %, je crois que c'est un effort qui est très important, il s'agit à la fois des transports sur route, 26 M€ ; transports ferroviaires, 23 M€ ; des infrastructures routières, 7,195 M€ ; des réseaux portuaires et aéroportuaires pour 800 000 € ; des services généraux à hauteur de 24 % avec un montant de crédit de 224 M€, en augmentation par rapport à l'année dernière de 1,62 %.

Cela concerne notamment les frais de personnel de la Collectivité pour 185 M€, 83 % hors APA, RSA et ATE ; les frais de structures représentent 32,2 M€, avec un pourcentage de 14 % ; les dépenses d'administration générale 19,3 % ; l'informatique 8,7 M€, etc.

La santé, bien entendu, et l'action sociale donc, hors APA et RSA, pour un montant de crédit de 92,5 M€ et concerne bien entendu principalement l'action sociale orientée vers les personnes en situation de handicap, les politiques d'hébergement et d'insertion sociale, l'enfance, l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté financière et les personnes âgées.

On va passer à l'enseignement et à la formation professionnelle et à l'apprentissage, pour un montant de 9 %, cela touche à la fois l'enseignement secondaire pour près de 40 % des crédits, cela touche la formation professionnelle pour 29 % et, bien entendu, pour l'enseignement supérieur, mais éventuellement on pourra y revenir.

L'APA et le RSA respectivement 6,92 % et 5,67 %. Donc, les crédits sont inscrits, ils représentent respectivement 63,5 M€ et 52,1 M€ en évolution de 3,59 % et 16,1 % par rapport à 2020, soit en volume financier une augmentation de 9,5 M€.

Il s'agit aussi de la sécurité, à hauteur de 5,21 %. Il s'agit de la culture, de la vie sociale, de la jeunesse, des sports et des loisirs à 2,76 %. De l'aménagement des territoires, de l'action économique, de l'environnement.

Voilà un peu le détail des dépenses et des secteurs dans lesquels les dépenses vont se faire.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles représentent 315,4 M€, elles sont en augmentation de 1,33 % par rapport à l'année précédente.

Cela touche les transports au niveau de 31 %, infrastructures routières 73,5 M€ ; réseaux portuaires et aéroportuaires 14 M€ ; transports ferroviaires, M. le Président, 8,5 M€ ; transports sur routes 500 000 €. Et puis, il y a aussi l'aménagement des territoires et l'habitat à hauteur de 21 %.

Les crédits globaux sur ce chapitre représentent : 65,6 M€.

L'action économique, M. le Président, 15 % avec des crédits qui s'établissent à hauteur de 48,9 M€, en augmentation de 52 % par rapport à 2020, on était à une hauteur de 32,1 M€.

Ces crédits, vous l'avez compris, permettront la conduite des mesures d'aide économique, touristique mais aussi au niveau agricole, mises en œuvre à la fois par l'ADEC 24,5 M€, l'ODARC 19,6 M€, l'ATC 4,2 M€. Donc vous voyez, tous les secteurs sont concernés.

Et puis, il s'agit aussi de crédits affectés à l'environnement à hauteur de 8 %. Le montant de ces crédits est de 26,5 M€.

Je passe sur le détail, je risque d'être trop long, je le suis peut-être déjà, Président.

Il s'agit aussi de l'enseignement et la formation professionnelle, comme tout à l'heure en matière de fonctionnement, et le niveau est de 7 %.

12,1 M€ sont destinées aux financements des opérations de réhabilitation, de rénovation, d'amélioration de la performance énergétique, de mise aux normes des cuisines scolaires et d'équipement sportif des collèges et lycées.

L'enveloppe réservée à la compétence, enseignement supérieur est de 8,4 M€. Elle est destinée au financement des actions conduites dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Et puis, il y aussi 6 % des crédits concernant la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport, les loisirs, les services généraux, la gestion des fonds européens et la sécurité.

J'ai essayé de présenter le budget, peut-être d'une manière inhabituelle, en insistant surtout sur les politiques mises en œuvre, avec les moyens financiers et les pourcentages, qui sont indiscutables, qu'on y consacre. C'était une manière aussi de montrer la volonté politique de notre majorité, d'essayer d'inscrire cet effort financier à la fois sur la conjoncture mais aussi, de manière déterminée, sur une trajectoire financière sur laquelle on ne peut pas revenir parce que l'analyse qui a été faite, elle repose sur les fondamentaux financiers de notre Collectivité.

Donc, malgré la situation, malgré le fait qu'on ait une trajectoire financière et qu'il faut absolument rester dans les clous, on vous présente un budget offensif, un budget qui répond à la situation, mais c'est aussi un budget qui doit vous interpeller.

On a dit tout à l'heure, à propos du développement durable, que la crise Covid doit nous permettre de réfléchir. Je connais un certain nombre d'entre vous, pour ne pas dire tous, extrêmement sensibles à cette évolution. Nous nous posons aujourd'hui beaucoup de questions, tous, quelle que soit la sensibilité politique à laquelle on appartient, je pense qu'il faudra peut-être, tous ensemble, y apporter des réponses.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

On va prendre les demandes d'intervention, je vous demande de respecter le temps de parole de 15 minutes par groupe, avec une petite tolérance. M. ORLANDI, vous avez la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

M. le Président, excusez-moi, je ne peux pas participer au vote, donc il faut me noter absente au débat, puisque sur le rapport sur les taxes, il y a la taxe d'aménagement qui finance le CAUE.

M. Hyacinthe VANNI

Je demande au secrétariat général de vérifier la compatibilité quand même. Très bien, on vous signalera comme absente, mais on n'en est pas encore au vote.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Mais je suis absente au débat.

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté. M. ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM les Conseillères et Conseillers exécutifs, Chers collègues, nous voilà donc on au dernier budget primitif de la mandature en principe. Trois ans de gestion sous votre haute autorité, M. le Président, cinq ans de gestion au total avec votre majorité.

Le budget primitif est un document qui trace une prospective, mais aujourd'hui il est aussi le reflet d'une gestion passée et d'une stratégie globale qui nous ont engagés et nous engageront pour l'avenir.

Le débat sur le DOB préfigurait déjà les craintes d'une situation particulièrement difficile. La situation économique, la crise Covid, tout cela est vrai, mais nettement insuffisant pour circonscrire les craintes que l'on peut nourrir.

Alors, vous avez pris les devants et convoqué encore une fois, la gestion passée, l'Etat qui n'a de cesse d'entraver l'action de la Collectivité, l'opposition qui, dans une démarche purement électoraliste, pourrait ne pas répondre à vos appels à l'union pour défendre ce budget.

Au-delà des chiffres, le décor est planté, c'est souvent la faute des autres et ces autres, dont les points de vue peuvent parfois diverger de ceux de la majorité territoriale, peuvent être considérés comme de mauvais gestionnaires, contre le peuple corse, ne sachant pas défendre notre langue, notre environnement, notre terre ; il y aurait d'un côté les bons et de l'autre, ceux qui ne le sont pas.

Cette approche manichéenne est inquiétante, la division qu'elle engendre ne sert pas la Corse, la stigmatisation constitue le ferment d'une société déstabilisée. Si vous vous prétendez humanistes, ne laissez pas cette forme de populisme, avec une victimisation aidant en cela, s'installer.

Pourtant nous le constatons, que de leçons de moral mal placées.

Alors oui, Chers collègues, je ne vois sur les bancs de cette Assemblée que des femmes et hommes qui aiment leur terre, qui veulent défendre ses faveurs.

Vulemu una sucietà corsa appaciata. Les Corses ont besoin de paix, de sérénité, d'optimisme et personne n'a le monopole de toutes les vertus. Et nous, nous le revendiquons autant que vous, autant que d'autres.

Symboliquement, pour le souligner et dire que d'autres encore ont eu cet engagement, je veux rendre un hommage un peu particulier à celles et ceux qui m'ont accompagné dans la gestion saluée comme rigoureuse, dans les responsabilités qui nous avaient été confiées naguère. Je ne vais pas faire l'ancien combattant, mais simplement peut-être que leurs noms ne rappellera pas grand-chose ou ne parlera pas à tout le monde, mais lorsqu'on convoque le passif, comme on le fait souvent, je veux penser à Marie-Xavière PERFETTINI, Marie-Ange PERGOLA, Sylvie RETALI, à Charlotte TERRIGHI, Antoinette SALDUCCI, Elisabeth SANTELLI, Michèle VINCENTELLI, à Cathy COGNETTI, pour ne citer que certaines des personnes qui nous ont accompagnés et qui symbolisent et représentent tous ceux que je n'ai pas cités qui ont travaillé sans relâche. Donc, la population sait combien leur implication était exemplaire. Vous voyez, on peut tous défendre la Corse avec des convictions profondes.

Oui, M. le Président, pour revenir au budget primitif, ce dernier, celui forcément d'un bilan que l'on doit tirer à travers les données comptables et financières.

Ce document dont la présentation pédagogique de Jean BIANCUCCI n'aura échappé à personne, notre ami, conseiller exécutif, essaye toujours de rendre accessible des données indigestes que même sa sagacité ne parvient pas toujours à éclairer.

Avec beaucoup de finesse, notre conseiller exécutif a donné le ton de son intervention : appel à l'union sur le BP, scories du passé, objectifs dont au passage, je regrette ce qui est un peu un préambule, on n'évoque même pas le tourisme, il me semble pourtant un pan important de l'activité économique. Mais tout n'est pas aussi simple.

Faut-il rappeler qu'au 31 décembre 2017, les conseils départementaux, le CD 2A laissait un excédent de clôture de 21 M€, un report à nouveau de 35 M€ ; le CD 2B laissait un excédent de 3 M€ sans aucune neutralisation, souvenez-vous de l'importance que cela peut avoir. Pour les deux, plus de 15 M€ de trésorerie, près de 2 M€ d'actif immobilier. Egalement des compétences professionnelles remarquables, mais bien souvent injustement considérées. Cela aura aussi une conséquence financière lorsqu'il s'agit de recruter pour remplacer les personnes compétentes traitées parfois avec une certaine forme de défiance.

Je me souviens m'être appuyé sur des personnes dont je connaissais les divergences politiques qui nous séparaient, elles ont gardé ma confiance et ont eu encore plus de responsabilités, de reconnaissance et je m'en suis toujours réjoui.

Ces considérations étant faites, je ne me livrerai pas à un commentaire exhaustif, mais je m'arrêterai sur ce qui me semble être quelques points saillants.

La dette bien sûr, vous l'avez dit, vous l'avez engagée. En 2020, elle passe de 791 M€ à 880 M€. Vous rappelez les emprunts dits toxiques du CD 2B. Ils étaient bien là, j'en ai hérité comme vous. Mais la dette globale du CD 2B s'élevait au 31 décembre 2017 à 109 M€, emprunts toxiques inclus, et celle du CD 2A à 84 M€. Je vous renvoie aux actifs immobiliers de ces deux collectivités, ce qui représente peu de chose en comparaison.

Or, en 2020, au budget primitif, le capital de ces emprunts structurés était intégré pour 38 M€ en capital, 73 M€ pour les indemnités de remboursement. Vous omettez de rappeler que les échéances annuelles étaient consignées et donc versées à la caisse des dépôts et consignations. D'ailleurs, la difficile négociation que vous avez menée, et je salue la sortie favorable obtenue, tout en regrettant que l'Etat n'ait pas tenu tous ses engagements de départ, mais il s'est largement rattrapé me semble-t-il avec une offre très avantageuse qui rend l'opération globale plutôt favorable, avec un emprunt à taux fixe aux alentours de 0,30 % et un lissage long qui n'alourdira pas l'échéance annuelle.

Vous avez profité de cette offre pour emprunter en plus du lissage des emprunts toxiques 120 M€ supplémentaire sur 3 ans. 113 M€ pour les emprunts toxiques, dont 42 M€ en capital, je ne reparle pas des sommes qui ont été consignées, et 120 M€ en emprunts complémentaire.

L'impact réel des emprunts toxiques sera de 7,45 % sur la durée de l'encours et 120 M€ à taux très avantageux ont aussi leur importance. La clarté du débat gagne des explications complètes, même sur les exercices antérieurs.

On n'a pas parlé des 105 M€, en tout cas on les passe sous silence, obtenus sous la mandature 2010/2015 par la négociation d'autres emprunts structurés, à travers le fonds de pension qui permettait de récupérer cette somme.

Ceci étant rappelé, nous en venons aux marqueurs et choix politiques retenus en 2021.

Un programme, « Salvezza è Rilanciu », dont la CDC est partenaire directe, mais avec la patte évidente des CCI. Les autres programmes sont fortement, pardonnez l'euphémisme, accompagnés par l'Etat, PTIC, CPER, Union européenne, mais nous ne sommes pas maltraités, même si nous devons être vigilants et

respectés dans nos prérogatives. D'autres collectivités et pas des moindres, ont contractualisé sans problème avec l'Etat. Si mon ami et collègue Jean-Charles ORSUCCI était ici, je me retournerai vers lui.

Majorité absolue oblige peut-être, vous nous entendez rarement.

Pour atteindre ces objectifs de politique publique, ces dimensions de développement durable, d'innovation économique et sociale, vous mobiliserez, dites-vous, des moyens financiers nouveaux (CPER, PTIC, plan de relance, fonds européens). Mais votre gestion permet-elle de dégager l'autofinancement nécessaire ?

3 816 € par habitant, voilà ce que représentent les dépenses de fonctionnement, à ramener aussi au nombre d'habitants actifs. Pensez-vous vraiment que l'augmentation de la population puisse être un facteur de surcoût, de régression ? Il faut bien sûr créer les conditions d'accueil qui créent elles-mêmes les conditions de (inaudible) et notre peuple ne doit pas y perdre son âme.

Alors, attention aux ratios. Ils sont des indicateurs sérieux. Une épargne brute de 130 M€ pour une annuité de dettes de plus de 65 M€ peut interpeller.

Un budget de 1,312 M€ pour 315 M€ en investissement, soit une baisse de 24 % par rapport à l'année antérieure. Une épargne brute qui diminue de 20,36 %, une épargne nette qui diminue de 31,83 % et notre capacité de désendettement qui se dégrade passant de 4,8 années à 6,7.

Plus inquiétant pour financer 228 M€ d'investissement, hors dettes à hauteur de 42,5 M€, vous ne dégarez que 88 M€ d'épargne nette. Cela vous contraint à un emprunt de 130 M€. On arrive au milliard. Je crois que la région PACA enregistre 2,5 M€ d'encours de dette.

Observation au passage et sauf erreur, ne sont pas inscrites en restes à réaliser les marchés déjà engagés, donc commencés, pour lesquels des AE et des AP ont été inscrites, en partie payées. Je pense que c'est obligatoire.

Idem pour l'évaluation des mandats émis avant le 31 décembre 2020 et rattachés à l'exercice, quel est le montant ?

Ces observations valent aussi pour le fonctionnement, ce sont des techniques comptables que vous critiquiez, mais elles sont reprises et la difficulté de gestion se frotte au principe de réalité, vous vous en rendez compte.

Vous regrettez, et nous aussi, la baisse de 1,17 % des recettes de fonctionnement. Peut-être pourriez-vous aussi nous éclairer sur la faiblesse des

provisions pour risques de fonctionnement courant, 640 000 € contre 3,377 M€ en 2020. En recette, vous reprenez un montant important de 3,677 M€ contre 2,039 M€ en 2020.

Rassurez-nous, lorsque l'article 4321-2 du CGCT prévoit la constitution obligatoire pour risques d'une provision à hauteur de la valeur constatée, vous inscrivez 20 M€ alors que le seul contentieux de la Corsica Ferries est estimé à 91 M€. Il ne vous incombe pas certes, mais pour la sincérité du budget, il aurait fallu l'inscrire en totalité.

Cela permet bien sûr d'afficher d'autres financements, mais le risque semble bien réel : au-delà d'un éventuel sentiment d'acharnement, il y a le risque d'un recours administratif.

La balance générale en fonctionnement fait apparaître une augmentation de 1,73 %. Mais malgré un GVT qui évolue de 1,4 %, les dépenses de personnels ont augmenté de 5,217 M€, soit 2,45 %. Rappelons que le nombre de contractuels, au salaire en règle générale supérieur à celui des fonctionnaires, est passé à + 288, 800 % en 3 ans.

Comme j'avais eu l'audace ou la témérité d'effectuer un moratoire, en tout cas de tenter un moratoire dans des fonctions anciennes, ce qui relève probablement d'une autre stratégie, peut-être que c'eut été intéressant dans le cadre de l'optimisation de la création de la Collectivité unique.

Ce défaut de rigueur précipitera, notamment en termes d'emplois, à un inéluctable effet ciseaux sur les 12,8 M€ d'augmentation de recettes réelles, 41 % sont absorbés par la masse salariale.

Avec une absence d'augmentation en valeur absolue de nos recettes réelle et une augmentation des charges à caractère général, le taux de rigidité de nos dépenses devient de plus en plus insupportable, plus encore si on intègre les dépenses APA et RSA, et je connais les difficultés de gestion de ces 2 postes.

En investissement, les dépenses des comptes 20, 21 et 23 sont à 228 M€. En recettes, hors emprunts, 83 M€, dont 20 M€ de fonds de réserve, c'est-à-dire, je ne dirai pas du vent, mais en tout cas pas du tangible, et 10 M€ de reversement type CADEC.

On comprend bien là encore l'énorme recours à l'emprunt, 130 M€, et les conséquences qu'il aura sur l'encours global et les annuités.

Si les fameux 100 M€ du passé qui sont si souvent rappelés qui étaient peut-être 85 M€, dont 40 ou 45 d'impasse de fin d'année, avaient été accompagnés

ne serait-ce que de ce que vous empruntez chaque année, hors explosion de 2021, et non limités à 30 ou 35 M€, l'argument n'aurait pas pu porter. Mais ce qui me semble moins important, c'est l'inclinaison dangereuse d'aujourd'hui qui est plus préoccupante que l'argumentation qui avait été utilisée.

Sommes-nous en capacité d'assumer plus encore les besoins des services d'incendie et de secours, près de 48 M€ ? Doit-on s'interroger sur l'enseignement et la formation professionnelle avec une forte augmentation notamment sur les postes de ressources humaines, alors que les dépenses de formation diminuent ?

Des efforts sont consentis pour la culture avec une augmentation de 10,86 %, on doit s'en réjouir, mais va-t-on pouvoir consommer ces 25 M€ ?

Le même effort semble être utile dans le domaine des crédits dévolus à la santé et à l'action sociale, surtout en période de pandémie.

En fonctionnement, on remarque une forte augmentation en faveur de l'intérieur et de la montagne, + 94 %. On s'en réjouit, sauf si cela se fait par un fonctionnement sur l'aide aux communes et aux intercos, le logement en particulier.

En investissement, soutien toujours très fort pour l'intérieur, on s'en réjouit toujours autant, mais là encore semble-t-il compensé par une baisse des aides sur les communes et les intercos.

On insiste beaucoup sur l'importance et les besoins en termes d'aménagement et de transformation numériques, mais il me semble que les ressources diminuent de 20 %.

En matière d'action économique, les trois-quarts des crédits, 33,6 M€ sont consacrés au fonctionnement malgré des observations de la Chambre régionale des comptes. Mais c'est bien connu, ils se trompent !...

Saluons l'investissement, le soutien au tourisme et aux entreprises, interrogeons-nous sur l'augmentation de 28 % des ressources dévolues à l'Office de l'environnement de la Corse, avec 8,5 % d'augmentation de dépenses et une baisse d'investissement de 1,83 %.

Saluons la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'OTC, avec une dotation de continuité territoriale qui reste constante. On peut s'inquiéter de la forte baisse des crédits sur les ex-réseaux routiers départementaux, - 7,75 % qui représentent 4 800 km, donc 43 M€ pour les RD, 28,7 M€ pour les ex-RT qui représentent elles 500 km.

Outil important de nos moyens de communication, le réseau ferroviaire voit ses crédits diminués de 30 %. Est-ce un effet du rapport de la CRC ou tout simplement une mise à niveau en grande partie réalisée des infrastructures, en tout cas des besoins ?

En conclusion, M. le Président, nous ne donnerons pas d'avis favorable eu égard aux incertitudes budgétaires mettant en cause la sincérité du document, eu égard à l'inclinaison dangereuse en matière de dépenses de personnels, 71 offres d'emplois en 2021, une cinquantaine qui sont apparues hier ; l'absence d'incidence, donc de réalité, du plan « Salvezza » ; une dégradation de la dette qui arrive maintenant au milliard. Nous avons tout au long de ces 3 années attirer votre attention sur ces orientations, vous n'en avez pas tenu compte et avec un positionnement sans effet sur la décision finale, c'est-à-dire sur le vote, après une longue discussion dans le groupe, nous ne céderons pas à un électoralisme opportuniste en ne vous donnant pas notre soutien, mais en nous abstenant.

Je vous remercie et j'espère avoir respecté les délais impartis.

M. Hyacinthe VANNI

Je vous avoue qu'on n'a pas chronométré, mais je pense que vous avez bien dépassé, mais nous ne vous en tenons pas rigueur.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jean-Martin, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Je précise que Mme MARIOTTI, aux termes de mon propos ou du débat, aura la responsabilité de présenter 2 amendements.

M. le Président, vous avez dit ce matin qu'il s'agit de regarder notre histoire en face. On va essayer, au terme probable de cette mandature, d'avoir une vue rétrospective et panoramique de ce document qui dit tant de choses, ou en tout cas qui devrait, à travers des chiffres, dire tant de choses, en partant du point initial, le point initial fixant les engagements que vous avez pris devant le peuple il y a, non pas 3 ans, mais 5 ans.

Acte 1, le serment : « facciu ghjumentu di travaglià ind'u quadru di e mo funzione cù a vulintà cuntinua di a trasparenza ».

La Maison de cristal. Des efforts ont-ils été faits en ce domaine ? Certainement. Des efforts restent-ils à faire ? Nous le pensons.

Je vais rendre un témoignage d'une expérience professionnelle qui m'a conduit dans les mêmes fonctions à traverser trois mandatures.

Les personnels agents des lycées et collèges sont gérés par la Collectivité de Corse. Il fut un temps que vous considériez blâmable où, lorsqu'on appelait les services, de service à service évidemment, on nous disait « il faut voir avec le cabinet ». L'honnêteté intellectuelle me commande de dire que c'était le cas entre 2004 et 2010. J'ai même manqué de le blâmer.

Plus tard de 2010 à 2015, sensiblement, la même réponse.

En 2015, on nous a dit « non, désormais ce n'est plus le cabinet qui traite ces affaires, ce sont les services ». Tout cela aurait mérité d'être porté à votre crédit. Mais les choses ont changé, lorsqu'on appelle maintenant les services, on nous dit « il faut voir avec le cabinet ». Donc, en matière de transparence, sur ce point comme sur tant d'autres, je pense qu'il reste une part d'effort à faire et que vous expliquiez à l'opinion comment, au cabinet, on apprécie les qualités, les compétences de celles et ceux que vous sélectionnez, vous cooptez, ou vous recrutez à ce titre.

« Cunsiderendu incu u listessu rispettu, u fattu maggiuritariu è u parè di a minorità ». Quel a été le sort réservé aux 97 amendements de notre groupe ? 3 retenus. Le sort réservé à nos 33 motions ? 32 balayées d'un revers de mains. Et à nos questions orales où souvent vous avez allié la dilution et l'ironie.

Acte 2 : les promesses, et là on va venir au coeur du document budgétaire, que vous avez distillées et qui vous ont valu le succès que l'histoire retiendra sûrement.

Beaucoup de corsisation de politiques sectorielles ont vu le jour. Nous en parlions ce matin, il est temps maintenant de mettre des réalités chiffrées devant ces politiques sectorielles.

Le « Riacquistu economicu ». Belle formule percutante.

Demandeurs d'emplois, indice 100 en 2010. Donc, on part de 0, indice 100. 2015, 152 ; 2019, 154.

Evidemment, vous aurez beau jeu de nous dire et de nous répondre que vous n'avez pas toute la maîtrise de l'emploi. Outre des politiques sectorielles, qu'on a d'ailleurs pour la plupart adoptées ensemble, quelle réalité pouvez-vous mettre dans ce que vous appelez le « Riacquistu economicu » ? On ne s'est jamais attardé d'ailleurs sur la sémantique, parce que pour qu'il y ait Riacquistu, il aurait fallu

définir les bases de l'économie dont on se prévalait de la renaissance. On parle là de vos fondamentaux.

A lingua corsa, mon Cher Xavier, il y a eu un effort considérable et nous vous avons accompagnés. Combien, aujourd'hui, en termes de contrôle de ces politiques publiques pouvons-nous compter de locuteurs dits indépendants, c'est-à-dire du niveau B1 ? Le sait-on ? En quoi le maillage notamment des « e case di a lingua », qui à Bastia prend un air polyphonique sur le thème de « e case di e lingue » et c'est heureux, combien aujourd'hui de locuteurs peuvent nous donner satisfaction ou vous donner crédit de la sauvegarde de la langue ?

Troisième vertu fondamentale de vos engagements : la terre.

Vous avez là-aussi balayé un certain nombre de dispositions qu'on mettait non pas à votre service mais au service de la Collectivité. Je pense notamment au bail réel solidaire. En quoi vos politiques sectorielles ont-elles été déterminantes, lorsque nous qualifions tous aujourd'hui de folie spéculative, en quoi ont-elles été au rendez-vous de votre histoire ?

Je passe sur les gros dossiers, tout a été dit ou presque sur les déchets, sur le chemin de fer, nous avons eu un long débat...

J'ai envie d'insister sur les angles morts, ces petites politiques, mais qui prennent sens lorsque l'on examine un budget. Vous n'en finissez plus de dire et vous aviez raison, lorsque vous étiez dans l'opposition, qu'il fallait porter l'effort, un effort considérable et je précise, j'ouvre une parenthèse que je referme aussitôt, hors contexte COVID, qui ne peut pas tout expliquer. Il y a eu une vie avant le COVID, il y a eu des inflexions, ou pas.

Vous parliez beaucoup de « recherche et de développement » qui devait être, selon les analyses fort pertinentes de Guillaume GUIDONI, un secteur qui représentait un gisement économique majeur. Les fonds consacrés qu'on lit dans le budget, dans le document que vous avez sous les yeux, ont évolué de 0,3 %. Donc, il n'y a pas eu cette volonté que vous affichiez.

Autre sujet : l'énergie. Nous n'en finissons plus, les uns et les autres, de parler du Galsi, il n'y a pas si longtemps, et de l'alimentation en gaz. Le fuel lourd représentait ce qu'il y avait de plus nocif et nous étions d'accord. Et puis nous sommes passés par palier, au fuel léger, puis au gaz. Aujourd'hui, quel est contractuellement, avec les services concernés, l'effort que nous pouvons lire dans votre document concernant cette politique sectorielle ? A-t-elle, dans la matrice qui est la vôtre, changé considérablement la donne ?

Nous avons tenu une conférence sociale avec les gilets jaunes. Il devait y avoir des pastilles jaunes dans tous les secteurs de l'agroalimentaire pour ensemble...

Je comprends, je confirme ! Très bonne interprétation de l'élève Siri qui sait reconnaître au ton manifestement ce qui est gentil de ce qui l'est moins... Mais je reste poli, M. le Président, vous me le confirmerez ! Mais méchant, utilement, je l'espère en tout cas, au débat tant il est vrai qu'il y a une opposition pour faire vivre notre démocratie. Ce n'est pas vous qui l'infirmerez.

Le panier de la ménagère, il a changé depuis ? Est-ce que vous avez, par vos efforts, par votre volontarisme, donné une inflexion dans la société corse de ce point de vue-là ? Vous devez être destinataires comme nous le sommes, de cette partie non visible de requêtes, qui arrivent de façon parfois éparse.

Nous sommes aujourd'hui le 25 mars. J'ai deux courriers sous les yeux. En quoi ces courriers seraient-ils des signaux d'alerte à charge contre l'Exécutif ? Ce sont des signaux d'alerte auxquels vous devez répondre.

Je prends connaissance du Comité régional olympique qui s'inquiète d'une baisse du budget accordé au sport en 2021 et Dieu sait si nous sommes nombreux à vanter les mérites de l'activité sportive ! Ce matin, « u Culletivu pè a furesta corsa » indique qu'il vous a rencontré le 9 février, que vous vous êtes engagé à le revoir pour débattre des propositions. Plus d'un mois après, le collectif n'a pas de retour.

Tous ces angles morts, tous ces trous dans la raquette, comme on dit maintenant, est-ce que votre politique, celle qu'on lit dans le budget qu'on a sous les yeux, est de nature à les satisfaire ?

III. La structure de ce budget, parce que lorsqu'on est responsable, on doit toujours se demander « mais qu'est-ce que qu'on aurait fait à leur place ? ».

Le toilettage tant annoncé, mon Cher Jean, cette espèce de serpents de mer qui traverse toutes les mandatures. On se dit « on va le faire », c'est vraiment du micro-toilettage au stade où nous en sommes tant il est vrai, il faut le reconnaître, vous l'avez reconnu à demi-mot, que l'effort nécessaire n'a pas été au rendez-vous.

La dette. Vous affichez 880 M€ d'encours désormais qui pèsera sur les générations futures, en tout cas sur les mandatures futures, quels que soient celles et ceux qui présideront aux destinées de cette maison.

Plusieurs éléments d'analyse. D'abord, cette courbe, avec ces petits rectangles qui montrent virtuellement une extinction de la dette. C'est habile sur le papier, mais l'on sait tous, puisque vous avez pris des responsabilités, que derrière

la dette, il y a toujours de la dette et que celles et ceux qui arriveront demain ou après-demain, ou dans 10 ans ou 15 ans, auront nécessité d'investir. On est sur une trajectoire dont nous avons à l'époque manifesté des éléments d'inquiétude qui étaient celles que vous aviez fait valider par le cabinet KLOPFER. Nous avons dit, à l'époque, que la trajectoire serait difficilement soutenable. Six ans après, nous sommes au rendez-vous de cette difficulté, hors COVID, mon Cher Jean. Hors COVID.

La dette, une fois qu'on aura cumulé l'encours, l'emprunt et les provisions, excède le milliard d'euros. Comme aurait dit mon ami Dominique BUCCHINI « ùn sò micca buchjule, sò 600 miliardi », il parlait en anciens francs.

C'est à peu près, par mimétisme, ce qui arrive à la France, qui a un niveau de dette équivalent à son PIB. Nous, on a un niveau de dette en gros maintenant qui correspond, peu ou prou, au montant de notre budget. Toute chose n'étant pas comparable par ailleurs, vous avez raison de rappeler que l'Etat peut présenter des documents budgétaires en déficit et nous devons emprunter. Donc, nous revenons à la dette.

La dette, mon Cher Jean, on peut s'endetter et s'enrichir. La question est aujourd'hui : est-ce que le fléchage de la dette, l'usage de la dette a changé de visage ? La réponse est oui ! Il y a dix ans, on s'endettait pour investir. Aujourd'hui, on s'endette pour fonctionner. Vous l'avez dit, je confirme en partie ce que vous avez dit, les chiffres ne sont pas discutables. Certains disent qu'on peut tout leur faire dire, mais la vocation de cette maison et des trois maisons cumulées a changé. Fut un temps où la vocation première de cette maison, c'était d'investir. On faisait du 60/40, c'est-à-dire que quand il y avait 100 € qui étaient dépensés, on investissait 60 et puis on faisait fonctionner la boutique pour 40. Aujourd'hui, on est sur du 75/25 en gros et c'est 75 pour fonctionner.

Oui, nous avons absorbé deux collectivités, mais lorsque vous partez du point de départ, les seuls observables, si on est honnête et si on ne tient pas compte du COVID, ce sont les CA de 2017 qui ont été révélés en 2018 et les CA de 2019 qui ont été révélés en 2020. Après, il y a le COVID.

Allons-y : 2017, les 3 collectivités réunies investissaient à peu près 300 M€. Vous investissez un peu plus aujourd'hui, en tout cas dans le document budgétaire que vous présentez. Une légère augmentation.

En fonctionnement, on ne s'est pas contenté de suivre, mon Cher Jean, l'indice du prix de la vie. On a décollé, on était sur 889, on est sur 956 aujourd'hui.

La question encore une fois, c'est pourquoi on fonctionne ? Est-ce qu'on a embauché au coeur d'une politique volontariste d'investissement, des cadres, des

ingénieurs qui dessinent la Corse de demain et qui vont nous conduire à investir ? C'est ça la vraie question de fond. Lorsqu'on lit, sauf erreur de ma part, que nous allons procéder, du moins dans la prévision qui est la vôtre, à une centaine de recrutements, dans la période que nous connaissons, laissons les soupçons de côté. Parlons de façon chiffrée pour que les Corses qui nous écoutent aient une idée de ce coût. Ce n'est pas seulement une volonté sociale qui est un rempart contre le chômage, le fait de recruter. C'est un investissement sur l'avenir.

On fait des calculs simples : lorsque vous recrutez un ETP, c'est 50 000 € chargés par an. Eh oui, mais on les embauche pour 40 ans aujourd'hui. Ça fait 2 M€. S'il y en a 100, soit 200 millions. C'est un peu comme si vous alliez à la banque entre 2020 et 2021 et que vous demandiez à emprunter 200 M€ qui seront impactés sur les générations futures. C'est là que le bât blesse, c'est là que nous discordons parce que tout cela n'est pas seulement destiné à une politique volontariste.

En conclusion, ce que l'on peut regretter en 6 années d'exercice, mettons l'épisode COVID où l'honnêteté commande de dire que vous traversez cette séquence avec prudence, j'ai envie de dire que vous n'avez fait qu'ajuster votre dessin et vos ambitions au gré des événements que vous plus subis qu'anticipés.

Vous laisserez, en tout cas pour les observateurs que nous sommes, la trace quelque part d'un rendez-vous manqué en rendant un peu plus contemporaine cette sanction du Comte de Lampedusa qui disait « il faut que tout change pour que rien ne change ».

M. le Président, vous me faites penser à un arbre qui a gardé ses racines, vi scurdate sempre di a filetta, ça vous ne l'avez pas perdu, mais qui a perdu ses feuilles, les feuilles de l'espérance que vous aviez suscitée il y a 5 ans maintenant... Eh oui, ma Chère Nadine !

Il y a eu des promesses qui n'ont pas été tenues, P comme promesses, M. le Président.

Il y a eu des annonces qui n'ont pas été soutenues, A comme annonces.

Et puis une flamme qui n'a pas été entretenue. Je ne résiste pas à vous retourner l'acronyme que vous m'adressiez il y a quelques semaines, P comme promesses, A comme annonces, F comme flamme !

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il n'y a plus beaucoup de temps pour Mme MARIOTTI puisque vous avez dépassé votre temps de parole. Vous êtes à 20 minutes presque. Mme

MARIOTTI, je propose que vous présentiez les amendements après, comme ça vous pourrez vous exprimer.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Comme vous voulez, M. le Président, mais vous savez que je suis très concise en règle générale.

M. Hyacinthe VANNI

Je sais très bien. Vous présenterez les amendements et vous aurez un petit temps de parole.

Anne TOMASI a demandé la parole pour le PNC.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Contrairement à mes prédécesseurs, je ne vais pas faire de mon intervention un bilan des années passées sur fond de début de campagne électorale, mais je vais me contenter de donner mon avis sur le rapport qui nous est vraiment présenté et qui n'est ni un rapport d'orientations budgétaires, ni un compte administratif. Je vais donc essayer de rester dans le sujet.

Je vais commencer par un lieu commun, quelque chose qu'on dit à chaque budget : c'est un exercice contraint. Malheureusement, j'ai l'impression que ça n'a jamais été autant d'actualité. La crise sanitaire, et la crise économique qui en découle, fait que nous sommes confrontés conjointement à une augmentation des dépenses et à une diminution conséquente des recettes.

Concernant l'augmentation des dépenses, je reviendrai plus tard dans le détail sur les orientations politiques choisies, mais je note toutefois une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement, notamment et je devrais dire en premier lieu, nos dépenses propres, (les ressources humaines, les locaux et les matériels).

Concernant la baisse des recettes, je ne me victimiserai pas, M. ORLANDI, je trouve que la dotation d'Etat est stable, ce qui est plutôt une bonne chose. En revanche, nous sommes confrontés à une baisse très importante de fiscalité de 20 M€, que ce soit la fiscalité directe ou indirecte, ce qui nous semble logique puisque crise sanitaire donc, crise économique, donc moins de taxes.

Les principales baisses, les DMTO, les droits de mutation, le transport, les taxes de séjour, mais aussi dans une moindre mesure, les cartes grises ou la fraction habituelle de la TVA. Je ne parle pas ici de la nouvelle fraction de TVA qui vient

remplacer la taxe foncière, mais de la fraction que nous touchions déjà de TVA et qui baisse de 1,8 M€. Eh oui, les gens ont des difficultés et consomment moins.

La seule qui augmente, mais je ne sais pas si on doit s'en réjouir, c'est la taxe sur le tabac. Pour moi, il ne faut pas s'en réjouir, ni d'un point de vue idéologique, l'augmentation de la taxe tabac n'est pas une bonne chose pour la santé des Corses, mais pas non plus d'un point de vue financier parce que, qui dit augmentation du tabac, dit augmentation des dépenses liées au tabac en termes de santé.

Donc, pour faire face à cette crise tout en maintenant un niveau d'investissement satisfaisant, nous allons faire recours à l'emprunt, un emprunt de 130 M€ et donc, augmenter la dette. Mais malgré ça, il ne me semble pas que même si la situation se dégrade, puisqu'on augmente la dette, elle me semble toujours largement confortable.

Une épargne nette d'environ 90 M€ et une capacité de désendettement, certes moins bonne, mais qui reste de 6,7 années, soit très loin du seuil critique de 11 ans, mais même très loin du seuil d'alerte de 9 ans.

Il s'agit d'un véritable budget de crise qui répond aux premières étapes, étapes 1 et 2, de la gestion de crise.

L'étape 1, la partie Salvezza de notre plan, gérer l'urgence, notamment les personnes et les entreprises en difficulté immédiate.

Également l'étape 2, le début de la partie Rilanciu de notre plan, commencé à réinvestir. C'est ce que nous avons préconisé au moment du débat d'orientations budgétaires et nous sommes contents de voir que ce budget y répond.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je citerai 4 choix politiques qui nous semblent révélateurs.

Le premier, c'est l'action économique. C'était le choix évident, celui qu'on ne pouvait pas ne pas faire. Mais, même si nous ne pouvions pas ne pas le faire, nous avons plusieurs manières de le faire. Il me semble que nos choix sont largement à la hauteur des enjeux. 30 % d'augmentation du budget global par rapport à ce qui était prévu en 2020, soit 30 % pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les pourcentages, c'est presque 1/3. C'est un vrai effort qui est fait. C'est une augmentation qui est historique en soi, mais aussi parce que la majeure partie de cette augmentation se fait en investissement. Le budget d'investissement à lui seul en action économique augmente de plus de 50 %, plus de la moitié par rapport à 2020. Ce qui veut dire que l'aide que nous mettons en place aujourd'hui est une aide solide, plus stable, à plus long terme. Ces aides couvriront tout le spectre de l'action

économique de la Corse, l'économie générale via l'ADEC, le tourisme via l'ATC et l'agriculture et la sylviculture via l'ODARC. D'ailleurs, nous notons une vraie accélération appréciable et appréciée dans le domaine de la forêt.

Le deuxième choix politique qui nous semble révélateur est celui de l'action sociale. Avant de parler de ce choix, parlons de la situation de départ. Nous sommes dans une crise et donc, il y a une augmentation considérable du budget RSA. Avec une augmentation de 7 M€, nous devrions avoir besoin en 2021 de 52 M€ pour le RSA. Pourtant, pardonnez cette légère victimisation, la contribution de l'Etat baisse de presque 1 M€, 800 000 € pour être exacte, pour une somme de 34 M€ ; ce qui fait un delta de 18 M€. Même si on enlève les 4 M€ de dépenses de ressources humaines pour la gestion du RSA, il reste 14 M€ que notre Collectivité devra injecter dans le revenu de solidarité. Et, vu l'effort, nous aurions pu nous arrêter là. Mais non, nous maintenons notre action sociale, le reste du budget « action sociale » puisque nous remarquons une augmentation de 1 M€.

Le troisième choix d'orientation politique qui nous semble important, et c'est un vrai choix, ce n'était pas un choix du tout évident, c'est celui de l'action culturelle. La culture est la grande victime oubliée de cette crise sous prétexte qu'elle ne serait pas essentielle. Pourtant, nous ajoutons 3 M€ au budget « culture » de notre Collectivité, soit une hausse de 11 % par rapport à 2020. A titre personnel, je suis très fière de ce choix qui montre que nous savons, nous, que la culture est essentielle. Cette orientation devra être maintenue au BS. J'espère que la prochaine majorité aura la lucidité et le courage de faire le même choix.

Enfin, quatrième choix politique révélateur, les investissements. C'est un choix qui est rendu possible par l'emprunt, avec une augmentation importante dans le domaine économique, comme je l'ai dit, mais également un maintien à hauteur de ce qui était fait dans les autres domaines. Comme nous l'avons dit au moment du débat d'orientations budgétaires, l'investissement est important à cause de son double effet : l'effet immédiat, l'injection immédiate dans l'économie, mais également l'effet différé. Cette injection va permettre des recettes pour les entreprises et pour les salariés et donc, va permettre une augmentation des taxes directes et indirectes. Ces taxes vont être une augmentation de recettes pour les exercices à venir et donc, une augmentation de notre capacité d'investissement pour les 10 exercices.

Ce choix amorce un cercle vertueux et nous inscrit dans une dynamique positive pour l'avenir. Mais ce cercle vertueux aura besoin d'être maintenu et accéléré dans l'avenir.

Investir aujourd'hui, revient à donner du chocolat à quelqu'un qui est en hypoglycémie, des sucres rapides. Mais pour bien combattre l'hypoglycémie, il faut aussi des sucres lents, un bon plat de pâtes. Ce devra être l'étape 3 de notre gestion

de crise, la suite de la partie « Rilanciu » de notre plan, l'investissement à moyen et à long termes qui sera permis notamment par le dynamisme des recettes fiscales. Il permettra l'accès à la commande publique pour nos entreprises, notamment à travers le PTIC et la politique de grands travaux que nous avons appelée de nos vœux à la session dernière. Il devra être accompagné par une volonté de faciliter la consommation locale, à la fois par des préconisations, comme le fait régulièrement par exemple l'ODARC à travers ses actions de publicité, mais également par des mesures incitatives plus concrètes, telle que la création, par exemple, d'un marché d'intérêt régional, un Rungis corse, ou encore la motion que nous avons présentée en février visant à privilégier les entreprises locales lors des marchés publics, tout en restant conforme à la loi.

En conclusion, nous sommes très satisfaits de ce budget qui nous semble répondre aux problématiques de la crise. Nous sommes très fiers des choix opérés, nous sommes pleins d'espoir pour l'avenir et nous formons le vœu que les prochains élus sachent se hisser à la hauteur de ces espoirs.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il vous reste 5 minutes de temps de parole.

Mme Anne TOMASI

Qui ne seront pas nécessaires, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Pierre GHIONGA avait demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Je vais essayer d'être rapide.

Cinq focus sur ce BP que je trouve inquiétant et inadapté à la situation de notre île.

Premièrement, le coût du personnel. M. le Président, c'est une question que je pose régulièrement depuis que nous sommes élus.

Au BP 2020, sur l'annexe réglementaire du budget, vous affichiez un nombre de fonctionnaires de 3 992 et un nombre de contractuels de 226, soit un nombre d'agents de 4 218.

Au BP 2021, sur cette même annexe, nous trouvons 3 956 fonctionnaires et 324 contractuels, soit un nombre d'agents de 4 280, une hausse de 1,47 % sur un an.

Pourriez-vous nous expliquer le recours très important aux contractuels ?

De plus, l'annexe du BP 2021 permettant de voir les contrats de ces fonctionnaires n'est pas remplie, alors qu'elle l'était dans les exercices précédents. Y a-t-il quelque chose à cacher, M. le Président ?

Pour rester sur les personnels, nous retrouvons une augmentation des charges du personnel de 2 % qui s'élèvent à 229,370 M€. Si le nombre de fonctionnaires est en baisse et celui des contractuels en hausse, comment expliquer cette augmentation des dépenses de personnel ? Il est important pour l'opposition de connaître les statuts des contractuels recrutés depuis un an. Est-ce une surutilisation de la loi SAPIN ? C'est la question que je me pose, M. le Président.

Deuxième point, la dette.

Je remarque que l'emprunt que vous prévoyez cette année 2021 est plus important que l'emprunt prévu en 2016 pour les fameux arriérés. Dans votre rapport, vous faites un focus sur la gestion de la dette depuis votre arrivée aux responsabilités. Vous parlez des arriérés, des emprunts toxiques. Je ne reviendrai pas là-dessus, tout a déjà été dit, si ce n'est pour préciser que le fameux trou que vous attribuez à la majorité à laquelle j'appartenais, n'était pas de 100 M€, mais de 84 M€, comme le confirme la Chambre régionale des comptes dans son rapport de 2017. Il s'agissait de retards de paiement, certes regrettable pour l'orthodoxie budgétaire, et non pas d'un trou. Comme le dit la CRC dans son rapport de 2017, cela s'explique en grande partie par la distorsion entre les AE ou AP et les CP, qui est un phénomène récurrent à la CDC. Elle vous demandait de le corriger, mais ça n'a pas été fait.

En 2018, première année de notre Collectivité unique, le stock d'AP était de 1 226 M €. Au BP 2020, il passait à 1 408 M €. Pour les AE en 2018, nous avions des stocks de 166 M€ et en 2020 de 236 M€.

Avec les propositions de BP que vous faites et qui s'inscrivent dans un contexte économique et sanitaire compliqué, voire dégradé, il faut évidemment prendre en compte le stock des AP et des AE qui risquent de créer une explosion de ce stock et donc, une gestion intenable.

Un dernier point, vous nous attribuez toujours le trou de 84 M€, mais nous avons souscrit au fonds de compensation des emprunts toxiques et nous avons encaissé 105 M€ début 2015, mais vous n'en faites jamais état. Je pense que l'honnêteté intellectuelle le commanderait.

Sur les ratios, M. le Président, notre épargne nette au BP 2018 était de 111 M€ et en 2021, elle est de 88 M€, soit une baisse en volume de 23 M€ et en pourcentage de 21 %. Cette dégradation est forte et inquiétante. Quelles seraient les pistes pour retrouver une épargne nette plus importante et ainsi avoir des marges de manœuvre ?

Avant-dernier point, le social.

Je note une baisse de 26,86 % en investissement pour le soutien aux difficultés sociales ou en insertion, et une baisse de 11,74 % pour le modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse, ce qui me paraît en totale contradiction avec tous les discours que j'entends dans cette Assemblée en matière de soutien aux plus démunis d'entre nous, ainsi qu'à la nécessaire modernisation de notre offre de soins. Mais peut-être ai-je mal lu...

Concernant le RSA, je note une baisse des frais de personnel dont les gens qui ont une philosophie libérale pourraient se féliciter, mais que ma fibre sociale désapprouve car, avec moins de personnels, on ne peut s'occuper correctement de ce public particulièrement fragile qui demande beaucoup d'attention et dont le nombre de bénéficiaires s'accroît comme le prouve l'augmentation des crédits de soutien.

Enfin, je signale que vous avez refusé de vous porter candidat à l'expérimentation du RSA pour les 18/25 ans. Vous auriez pu faire, comme le fait la métropole lyonnaise, accorder une allocation de 400 € par mois pendant deux ans pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ne peuvent prétendre à aucune aide, que ce soit une bourse ou une « garantie jeunes ».

Dernier point, la langue corse : -18 % en investissement, +21 % en fonctionnement, toujours noyée dans le chapitre « culture/social/sport/loisirs ». Est-ce toujours une priorité et un marqueur de votre politique ? J'en doute quand je vois qu'en cinq ans, aucun rapport bilingue n'a été présenté dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. GHIONGA. Il vous reste 9 minutes.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Petr'Antone.

M. Petr'Antone TOMASI

Je m'excuse de ne pas être parmi vous. Comme un certain nombre de nos collègues, je suis moi-même cas contact et donc, obligé de m'isoler. C'est vrai que les conditions de participation à la session ne sont pas les mêmes selon que nous soyons devant notre tablette ou dans l'hémicycle. J'essaierai néanmoins d'être le plus efficace possible dans ces conditions.

Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par la fin puisque ce budget est censé, sauf contrordre, être le dernier de la mandature, et notre groupe, comme il l'a fait depuis cinq ans, votera évidemment ce budget qui est un budget particulier, ça a été dit et pas seulement parce qu'il serait le dernier, mais parce que bien que certain de nos collègues semblent vouloir relativiser le contexte, il intervient dans une situation tout à fait inquiétante. Je reprends le terme de Pierre GHIONGA, mais je pense que nous ne justifierons pas le caractère de notre inquiétude de la même façon, en tout cas sur ce sujet.

Je ne citerai pas Lampedusa, bien qu'il soit un homonyme, mais pas un parent, c'était le Comte TOMASI de Lampedusa, qui était un TOMASI sicilien. Je ne sais ici qui sont les lions, qui sont les guépards ou d'autres types d'animaux un peu moins sympathiques. Je crois que pour paraphraser « le guépard », l'ouvrage, face à la situation de crise que nous connaissons, il faut regarder cette situation avec humilité et cesser, à l'inverse de cette cohorte d'animaux qui sont l'objet de ce roman, de nous considérer comme le sel de la terre.

C'est la raison pour laquelle je souhaite tacher modestement de disséquer ce document budgétaire à l'aune de ce que nous vivons, y compris en remontant dans le temps puisqu'un certain nombre de tendances ne surgissent pas ex nihilo. Vous ne serez pas surpris que je n'apporte pas les mêmes justifications que nos collègues siégeant sur les bancs de l'opposition.

Ce budget nous inquiète mais ne nous surprend pas parce que nous avons tiré la sonnette d'alarme depuis un certain nombre d'exercices budgétaires, la sonnette d'alarme non pas à l'égard de choix que nous aurions faits dans cet hémicycle au titre de la majorité, mais la sonnette d'alarme au titre d'un contexte budgétaire et de règles que nous subissons qui font se reprocher l'exercice budgétaire de la quadrature du cercle, avec un cocktail détonant et, je le redis, inquiétant.

La hausse des dépenses de fonctionnement liée à la crise sociale et économique d'abord, aggravée par la crise sanitaire. Ce n'est pas propre à la Corse, on sait que nous assumons les compétences ici de ce que sont ailleurs les départements et nous savons qu'ailleurs, ces dépenses pèsent, même si elles sont

particulièrement utiles socialement, sur les budgets départementaux parfois jusqu'à la moitié des dépenses de fonctionnement de ceux-ci.

Donc, cocktail détonant disait-je, hausse de ces dépenses de fonctionnement, baisse des recettes liées tant à la fiscalité qu'au transfert de TVA ; évanescence totale de notre pouvoir fiscal. Certaines collectivités peuvent utiliser le levier fiscal pour ajuster un budget. Quand bien même nous le voudrions (et vu le contexte social, nous ne le voulons pas), le rapport qui nous est proposé sur la fixation des taux atteste qu'aujourd'hui, l'idée d'un pouvoir fiscal de la Collectivité de Corse est devenue un mythe, y compris sur des impositions qui étaient des impositions anciennes qui relevaient des départements. Nous perdons totalement ce pouvoir de taux. Il nous resterait finalement qu'à activer la part de TICPE - Grenelle sur les carburants. Et il est évident qu'il est pour nous une position politique qu'eu égard à la crise sociale et économique que nous connaissons, eu égard au prix extrêmement élevé des carburants sur notre île qui, nous l'avons démontré, n'est pas dû à cette fiscalité, mais plutôt à une fiscalité qui relève de l'Etat et pour laquelle nous avons demandé ensemble un certain nombre d'adaptations, il est pour nous inenvisageable de toucher à ce levier fiscal. J'irai plus loin, quand bien même, certains d'entre vous souhaiteraient l'activer, étant donné la part que cela représentant à notre budget, cela ne nous exonérerait pas d'avoir recours à l'emprunt.

Niveau élevé des dépenses obligatoires, je l'ai dit, et puis, ça a été précisé, à l'inverse d'un certain nombre de collectivités, en particulier étatiques, de par le monde, nous ne pouvons pas voter un budget en déficit. Donc, tout cela nous amène sur une trajectoire qui nous contraint ou à emprunter, ou à atténuer faiblement le montant de cet emprunt en activant les rares leviers fiscaux dont nous disposons, ce que nous refusons. Si d'autres sont sur ces positions, qu'ils le disent.

Emprunter, utiliser le levier fiscal, laisser le niveau des investissements à des aides en période de crise, autant de choses auxquelles nous ne pouvons pas à cette heure nous résoudre. Ou enfin, et c'est bien la dernière solution qui s'offre à nous, vous proposez un budget insincère, ce qui a pu malheureusement être le cas par le passé et auquel nous nous refusons avec force.

Je veux quand même qu'on mette ensemble ce qui se passe là en perspective. J'entends sur bancs de l'opposition que l'on excipe le montant de l'emprunt, c'est normal, il est symbolique, il atteint le milliard pour attiser les peurs.

Je voudrais quand même inviter nos collègues de l'opposition qui, lors de la séance précédente, ont brandi des rapports de juridictions financières *cume a santa scrittura*, je voudrais les inviter, s'ils ne l'ont pas fait, à aller regarder un petit peu ce que dit la Cour des comptes dans un rapport récent qui date de décembre 2020 et qui est consacré aux finances publiques locales. Je ne suis pas, pour ma part,

un virtuose de la finance publique, ni un grand passionné de la matière, mais en tant qu'élu de cette Assemblée, en tant que responsable politique, je tâche de m'y intéresser.

Je compare le BP 2021 de la Collectivité d'une part et le rapport de la Cour des comptes d'autre part. Et concernant le recours à l'emprunt, non seulement je regarde les montants, je regarde la capacité de désendettement, j'observe les indicateurs qui doivent être corrélés à celui-ci, je pense notamment au niveau d'épargne et puis, j'essaye de regarder un petit peu ce qu'est la tendance ailleurs, puisque cette crise est mondiale, après tout elle doit aussi toucher d'autres collectivités territoriales puisqu'à notre grand regret, nous ne sommes à cette heure, qu'une collectivité territoriale.

Alors certes, on peut attiser les peurs avec ce montant d'un milliard d'euros, parce que le juge de paix se situe plutôt du côté de la capacité de désendettement.

Je note qu'en 2021 sur le document qui vous est présenté, on est à 6,72 ans à peu près, contre 4,82 qui étaient porté au BP 2020. Je note que l'épargne brute est de 130 M€, elle baisse par rapport à 2020, mais se situe à un niveau de 12,16 %.

Alors, je vous engage quand même à regarder ce qui est dit sur les dynamiques des régions parce qu'en matière politique, comprenez bien qu'on ne considère pas une collectivité comme une région, c'est l'évidence. En revanche, en matière budgétaire et comptable, ça peut avoir quelque sens, même s'il faut aller chercher un peu plus loin, si on veut être précis.

Quand on regarde ce document de la Cour des comptes, qu'est-ce qu'on nous dit ? Page 78 : une hausse de l'endettement pour les régions sur 2020. C'est important, parce qu'on va voir aussi ce qui va se passer en 2021. Et on dit que la baisse attendue en 2020, dans un contexte de hausse du besoin de financement lié à la crise, c'est notre cas aussi parce qu'on souhaite aider les entreprises, les associations, on souhaite aider la culture, on souhaite participer à une forme aussi de relance, eh bien cette baisse dégraderait mécaniquement leurs capacités d'autofinancement, et je cite en conséquence « l'ensemble des régions (inaudible) anticipe une augmentation du recours à l'emprunt ».

Un petit peu plus bas, on nous indique que la hausse de l'endettement, conjuguée à la baisse de l'épargne brute, c'est notre cas, conduiraient en 2020 à une hausse du ratio de désendettement de près de 2 ans.

Nous avons une hausse de 2 ans, effectivement à n+1, puisque là on parle de 2020.

Je veux quand même faire remarquer que le même document donne une projection moyenne de ratio de désendettement à 6,2 ans en 2020 pour les régions, 6,2 ans pour les régions de droit commun ; au BP 2020 de la Collectivité et dans l'attente du compte administratif, on est à 4,82 et au BP 2021 on est 6,72. Donc, on est dans une dynamique à peu près équivalente. Ce n'est pas la Cour des comptes qui donne ces ratios-là, c'est le rapport Cazeneuve qui est décrit par la Cour des comptes comme moins pessimiste.

La Cour des comptes dit que pour les régions ça va être 8,7 ans, 6,72 pour la Collectivité de Corse. A cela, il faut quand même rajouter que la Collectivité n'assume pas uniquement les dépenses et les compétences d'une région puisqu'elle assume aussi les dépenses et les compétences des départements, les départements qui sont les plus impactés, le terme n'est pas beau, par la crise. On nous dit que pour les départements la dégradation des finances, elle est certes moins prononcée que leurs propres estimations, mais elle est la collectivité la plus touchée, notamment du fait des dépenses supplémentaires corrélées à des compétences sociales. C'est notre cas.

Et, on nous dit surtout que c'est l'année 2021 qui sera, à cet égard, une année de tous les dangers.

Donc moi, si je compare ce qui est porté à notre document et les tendances, y compris les moins pessimistes, qui sont prévues pour des collectivités qui exercent les mêmes types de compétences, si je rajoute à cela que nous cumulons les deux contraintes et que de surcroît nous avons des compétences qui nous sont propres, il me semble que l'on est loin de l'apocalypse qui est décrite sur certains bancs de cette Assemblée.

On en est d'autant plus loin, qu'il faut aussi regarder ces chiffres dans une dynamique à plus long terme. L'épargne brute, qui est un ratio qui doit quand même nous intéresser et qui a quand même quelque incidence sur ce que nous sommes en train de faire, y compris en matière d'emprunt, cette épargne aujourd'hui, ça été soulevé par Anne TOMASI, elle se maintient à un niveau encore raisonnable. Pourquoi elle se maintient à un niveau raisonnable ? J'entendais des collègues de l'opposition, n'ayant pas de mots assez durs, sur une stratégie qui devait amener au dérapage budgétaire, j'écoutais Jean-Martin MONDOLONI, j'écoutais François ORLANDI à cet égard.

Je vais quand même rappeler, si vous reprenez les comptes administratifs des deux années passées, que si la Collectivité elle tient le choc en matière d'épargne brute, c'est parce qu'elle est partie d'assez bas en 2018... Pardon, oui on va parler deux minutes du passé, simplement en termes de mise en perspective. Elle est partie d'assez bas en 2018, je vous renvoie au document budgétaire de l'époque, parce que notamment une des collectivités qui fusionnait, le Département de Corse-du-Sud

pour ne pas le citer, était au plancher du taux d'épargne brute, il était complètement au seuil d'alerte, ce qui fait qu'au moment de la fusion on était à peu près autour de ces 12 %.

Et puis c'est vrai qu'il y a une baisse cette année. Mais, s'il y a une baisse, c'est aussi parce que sur les deux comptes administratifs que l'on a examinés, sur 2019 et sur 2020, c'est qu'il y a une hausse aussi. Cette hausse, si on avait été confrontés à une gestion catastrophique, vous savez la rengaine des mauvais gestionnaires, je crois qu'aujourd'hui on serait dans une situation qui serait une situation totalement catastrophique.

Alors est-ce que l'on peut se satisfaire de la situation ? Non, on ne peut pas se satisfaire de la situation financière, parce que s'il n'y a pas une évolution statutaire, normative, un vrai pouvoir fiscal, une vraie autonomie à la fois fiscale et budgétaire qui conditionne l'autonomie politique, et si la situation et la dégradation économique persiste, ou en tout cas stagne, effectivement que la majorité qui sortira des urnes dans quelques mois, hà da avè ancu e pene in capu pè fà su buggettu, hà da avè e pene in capu sù.

Et moi je crois que si on est honnête, de ce point de vue, ça on le prend en compte ensemble et cela doit nous conduire, en tout cas à une certaine forme de mesure, pas à un unanimité de façade, l'opposition est là pour s'opposer, c'est bien son rôle, y compris lorsque ce qu'elle avance est à tout le moins inexact et je crois qu'on aura l'occasion, dans les semaines qui viennent, Cher Jean-Martin, de prendre par le menu le bilan de la mandature, ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait, que nous regrettons. Vous savez que nous avons dit un certain nombre de choses, pour ce qui nous concerne, ces derniers mois et ces dernières années. Et puis surtout, ce que nous avons de la volonté, nous autres nationalistes, de faire ensemble dans les années qui viennent, pour remettre ce pays sur les voies de l'émancipation.

Alors comme aujourd'hui, il s'agit de voter un budget qui est à la fois un document budgétaire et un document politique, et qu'à mon habitude j'interviens plutôt sur l'aspect politique que sur l'aspect budgétaire, moi j'en resterai là à ce stade parce que je crois que la gravité de la situation budgétaire doit nous amener aujourd'hui à adapter notre situation et à tenir vis-à-vis des Corses un discours de vérité sur ce que l'on a en face, de ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire.

Evidemment, c'est de cela que découleront les choix, étant donné que nous croyons qu'en ayant recours à cet emprunt... Nous, nous ne sommes pas, vous le savez, des fanatiques de la dette, en tout cas sous le prisme de l'orthodoxie budgétaire qui a asphyxié nombre de pays et de collectivités. Donc, s'il faut emprunter, à partir du moment où cela est fait de manière raisonnée, comme c'est le cas ici, nous y sommes favorables. Nous croyons que cet emprunt, eh bien, il doit

nous permettre de maintenir un niveau d'investissement qui, et ça sera une discussion interne au fort de la majorité, doit nous permettre de dérouler politique, même si c'est dans un contexte très contraint, qui prenne en compte nos fondamentaux, ceux pour lesquels nous nous sommes toujours battus et pour lesquels nous continuerons de nous battre demain.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, vous avez un peu dépassé de 2 minutes, mais vous êtes restés dans le temps de parole à 2 minutes près.

M. Petr'Antone TOMASI

M. le Président, vous avez été le premier à nous dire qu'il y aurait une certaine latitude, vous voyez que j'ai utilisé cette latitude avec parcimonie.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne vous ai pas interrompu, vous avez vu, je vous l'ai dit juste à la fin. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Je crois que l'exercice budgétaire a été largement commenté par tout le monde, je vais essayer de synthétiser mes propos, je le ferai en 3 points : l'emprunt d'équilibre, les ratios de la Collectivité de Corse et la dette de la Collectivité de Corse.

En préambule, M. le Président, j'ai bien écouté vos propos qui étaient emprunts d'une gravité extrême, dans un contexte général fortement dégradé, un contexte sanitaire fortement dégradée, une situation inédite qui nous amène à avoir une réflexion, vous l'avez compris, avec beaucoup d'humilité quoi qu'il en soit, tout aussi bien au niveau économique et social, mais vous avez déroulé la programmation financière, je ne reviendrai pas dessus, vous avez évoqué précisément, a contrario de ce que vous faisiez habituellement, très précisément quels étaient les axes forts que la collectivité souhaitait investir et développer par rapport à cette crise que nous vivons.

En préambule, permettez-moi de remercier les services, bien évidemment, pour la régularité du travail effectué tout au long de cette mandature puisqu'il s'agit probablement du dernier exercice budgétaire auquel on devrait faire face.

Mais au-delà des remerciements, nous devons noter la parfaite tenue de la trajectoire financière initiée il y a quelques années de cela maintenant, malgré une situation sanitaire extrêmement dégradée.

D'ailleurs, cette situation sanitaire extrêmement dégradée appelle un manque de recettes fiscales qui s'élève à 30 M€ pour l'année 2020 et probablement à 20 M€ pour l'année 2021.

Alors même si, et je crois que ce vous avez employé des termes forts, vous avez parlé d'intérêt supérieur de la Corse et vous avez dit, en évoquant le Cismonte, duie parole in corsu chì mi parenu piene di savore : un passu più grande chì l'inforcatoghju ùn si pò micca fà, ete a raggiò !

La Corse et le peuple corse ont besoin, et toutes ces composantes d'ailleurs, ont besoin que l'on soit au rendez-vous des réponses que nous avons à leur apporter pour les années qui arrivent parce que la crise, même si elle s'éternise dans le temps, elle est devant nous, elle est là et je pense qu'elle va nous occuper encore pendant un moment.

Alors, les marges de manœuvre possibles, on les a évoquées, même si, Petr'Antò l'a dit, nous sommes conscients que le fameux effet ciseaux que tout le monde peut annoncer d'ici et delà, ne nous a pas échappé. Nous sommes extrêmement attentifs à la situation et nous allons essayer d'y répondre de la manière la plus juste et la plus mesurée possible. Et, il me semble important de le dire.

Néanmoins, au moment où on se parle, et le Président de l'Exécutif l'a évoqué tout à l'heure, nous sommes véritablement dans une situation extrêmement inconfortable et notamment au niveau du PTIC. Comment peut-on ne pas nous associer dans des programmations aussi importantes que l'Etat viendrait développer sur l'île, en passant outre la Collectivité de Corse et en s'adressant directement aux intercommunalités et aux municipalités.

Bien évidemment que les municipalités et les collectivités ont un regard tout aussi attentif, et le Président l'a évoqué tout à l'heure, parce que nous sommes dans des conditions sanitaires extrêmes, avec une crise économique extrême et avec des dotations d'Etat qui ne cessent de diminuer.

Et vous avez évoqué aussi dans vos propos la dynamique sur laquelle nous étions, et je partage complètement vos propos, il me semble irresponsable d'imaginer que l'on puisse rattraper quoi que ce soit. Ce qui est passé ne se

rattrapera plus, en espérant que l'on ne sorte rapidement et que les commerçants, les entrepreneurs, tous les acteurs économiques de cette île puissent retrouver véritablement la nécessité d'une action à la hauteur de leurs ambitions, à la hauteur des ambitions de la Corse, et nous avons véritablement besoin de les y accompagner.

Sur l'emprunt d'équilibre, je souhaiterais revenir un instant en vous disant que nous sommes dans une obligation d'emprunt, il n'y a pas d'autre échappatoire. Nous sommes dans une obligation d'emprunt parce que nous avons décidé de continuer d'injecter, autant que faire se peut, l'argent nécessaire auprès de l'économie et auprès du social. Et, je crois que ce sont les 2 axes forts nous aurons à développer dans les mois à venir.

Alors, j'ai envie de vous dire aussi que ce montant d'équilibre de 130,2 M€, un emprunt qui représente 9,9 % des recettes totales par rapport à l'année précédente, un montant comme d'habitude, j'ai envie de vous dire, qui sera recalibré au BP 2021, à ne pas oublier, en fonction des réalisations et, vous l'avez reprécisé aussi dans vos propos, et de la dotation de continuité territoriale estimée, au moment où on se parle, à 15 M€, dont acte.

Cette continuité territoriale, bien évidemment, ces économies-là, permettez-moi de souligner qu'elles sont à mettre au crédit de l'Exécutif de Corse.

Nous aurons à faire bien évidemment, un fléchage tout particulier aussi bien sur les fonds européens, et tout à l'heure la Présidente de l'ATC l'a précisé puisque ce ne sont pas moins de 33 M€ qui viendront renforcer le plan « Salvezza è rilanciu », et un regard, bien évidemment, tout aussi important en matière de social.

Anne TOMASI a évoqué un RSA à 7 M€ avec 52 M€ de projection, je crois que l'on doit avoir un regard extrêmement attentif à ce qui va se passer aussi à ce sujet-là.

Si on en vient aux ratios, les ratios de la Collectivité de Corse, je crois qu'on se l'est répété, chacun peut interpréter ces propos comme bon lui semble. Petr'Antò TOMASI a pris pour exemple le rapport de Cazeneuve où il était effectivement porté une moyenne nationale à 6,2 l'année dernière, alors que nous étions à 4,32. Des ratios qui à mon sens sont contenus, eu égard à l'importance de la crise. Une épargne brute provisionnelle établie à 130,8 M€ contre 164,3 l'année dernière, soit un ratio de 12,16 %.

Une capacité de désendettement prévisionnelle au 1^{er} janvier 2021 de 6,72 %. Là aussi nous sommes loin des seuils d'alerte qui ont été, eux, fixés à 9 ans

Et enfin, une épargne nette de 88,3 M€, qui nous permet encore un petit peu d'envisager la suite avec quelque sérénité, à mon sens.

La dette de la Collectivité de Corse, Jean BIANCUCCI a eu la délicatesse de ne pas insister de trop en présentant les choses, même si c'est écrit dans le rapport, François ORLANDI est revenu dessus au même titre que Pierre GHIONGA, mais je laisserai le soin à Jean de rentrer dans le détail, mais je voudrais quand même faire quelques remarques à ce sujet.

Alors, les fameux 100 M€ se sont transformés en 85 M€ selon la Chambre des comptes. François ORLANDI est allé jusqu'à dire dans une interview la semaine dernière ou il y a quelques jours, que c'était en fait 45 M€ et que l'impasse budgétaire de fin d'année équivalait à neutraliser les 100 M€, dont acte, je n'en dirai pas plus.

73 M€ de renégociation des emprunts toxiques, ok. Presqu'on en serait à se féliciter d'avoir trouvé des voies et moyens, par le biais de ces emprunts Dexia, de nous avoir favorisés à un moment donné de pouvoir équilibrer notre dette.

Certes, on peut très bien faire le calcul suivant qui consiste à dire que les 4 fois 30 M€ de prêt d'appui ont été accordés à des taux d'intérêt variant de 0,26 % à 0,35 % sur 25 ans. Dont acte.

Certes, par comparaison avec des emprunts bancaires sur 25 ans, pour une fourchette haute à 1,20, la CdC va dégager une économie cumulée d'intérêt de 14,1 M€ non actualisés. Dont acte.

Sauf que la balance budgétaire elle doit s'écrire aussi dans l'investissement que la Collectivité de Corse a pourvu pour arriver à diminuer sa dette, et pour diminuer sa dette, il a fallu mettre en balance, avec la soulte de neutralisation, 68 M€, auxquels il a fallu ajouter les intérêts toxiques supportés en 2018, 2019 et 2020 qui sont de l'ordre de 5 M€ par an depuis la fusion.

Donc $68 + 15 = 83$ M€. Donc quid de la fameuse économie, de la fameuse opportunité qui a pu permettre à nos comptes de s'en sentir revigorer ?

Je ne reviendrais pas sur les 30,3 M€ d'emprunt d'équilibre que nous avons eus à supporter aussi et y compris les 35 M€ d'emprunt d'équilibre de l'ex-CD 2A, où on aurait pu aller jusqu'à faire un fléchage au niveau de la RH pour le CD 2A, mais je laisserai le soin au RH et au Président de l'Exécutif de répondre à ce sujet.

Sur la période 2018-2020, le montant total emprunté par la Collectivité de Corse s'élève à 174,2 M€, dont 49 M€ au titre de la renégociation des emprunts toxiques. Dont acte.

Donc, voilà la situation que je souhaitais rappeler brièvement sur les points extrêmement importants que nous avons à développer, à mon sens, qui constituent notre budget pour l'année en cours et qui se situent dans une trajectoire à mon sens viable, une trajectoire financière annoncée, qui ne varie pas, qui continue à avoir la même logique et dans laquelle, bien évidemment, nous avons intégré les différents facteurs externes qui semblaient important d'intégrer au moment où je parle.

Donc voilà, M. le Président de l'Exécutif, ce que je voulais dire brièvement sur cet exercice budgétaire.

Bien évidemment que nous allons vous accompagner par un vote positif au nom de « Femu a Corsica » sur ce budget et nous continuerons à vous accompagner pour essayer de construire a nostra Cursichella.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous êtes donc resté dans le temps de parole. S'il n'y a plus de demandes d'intervention, vu qu'il ne reste plus que du temps de parole à « A Corsica ind'è a Republicà », je vais donner la parole à l'Exécutif en précisant quand même quelque chose : l'Exécutif répond, avant d'examiner les amendements, il faut que l'on vote les taux avant de voter le budget. Donc, il faut qu'on passe passer le rapport sur les taux.

Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de répondre, mais peut-être pas à tout, parce qu'il y a eu énormément de choses qui ont été dites, qui ont été sans doute bien dites.

J'avais essayé de formuler un certain nombre de remarques, voire une recommandation générale, je dois constater que je n'ai pas été entendu, en dehors, bien entendu, de la critique qui est nécessaire dans une enceinte comme la nôtre. Mais il me semblait que la situation actuelle, devait faire abstraction d'un certain nombre de positionnements politiques, que l'on peut comprendre, mais au moins était-il possible, et c'était un peu ma demande, de faire une grande parenthèse ? Je n'ai pas été écouté, sauf par la majorité.

Je vous remercie d'abord du soutien que vous apportez à l'Exécutif, c'est normal, mais quand même, puisque beaucoup de choses ont été dites, à la fois en matière d'investissements, de fonctionnement, j'en réfère à ce qu'a dit Anne TOMASI. Vous avez considéré que ce qui était proposé était conforme aux attentes. Anne a précisé les chiffres en matière d'investissement, au niveau de l'action sociale, au niveau de la culture, elle a insisté, elle a bien fait.

Petr'Antò, on n'en attendait pas moins, il a fait un survol assez large et il a aussi pris en compte un certain nombre de références, il a eu raison. Il a dit aussi un certain nombre de choses concernant ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire, mais sachant aussi qu'au-delà du budget, c'est un choix d'une majorité, c'est un choix qui s'inscrit dans un combat historique, il a bien fait de le dire.

Si j'en viens à l'opposition, j'ai été un peu... Pourtant j'ai beaucoup d'expérience en matière politique, ça fait un moment que je fréquente cette enceinte, mais je ne m'attendais pas tout à fait à cette espèce de débat et d'interventions électoralistes qu'il y a eus.

Je laisserai, là-aussi restons sages, le côté électoraliste, je vous le laisse, vous le gardez, conservez-le bien, moi je reste à mon niveau en tant que Conseiller exécutif, continuant à défendre le budget et à vous alerter aussi sur la situation parce que les gesticulations que l'on voit aujourd'hui, et pas uniquement dans cette enceinte, il ne s'agit pas de cela, je ne veux pas m'attarder là-dessus, et puis chacun fait ce qu'il veut après tout, mais je pense que ça déphase un peu avec les nécessités de l'heure, si je peux me permettre, bien entendu, et dans le respect de vos propos.

François ORLANDI dit que l'on convoque le passé, eh oui, on s'inspire toujours du passé, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va, c'est connu, mais je pense que de temps en temps, il faut y faire référence.

Vous tenez un discours comptable, j'ai tenu un discours financier et politique, ça n'est pas tout à fait la même chose, François. On ne peut pas voir les choses de la même manière.

Vous parlez de la dette, je ne vais pas revenir sur détail qu'a donné Guy tout à l'heure, je pense que chacun a compris depuis longtemps, je crois que les choses sont établies. Je ne vais pas revenir sur l'IRA de 68 M€.

Les risques de recours, vous avez parlé des risques de recours, il faudra qu'un jour on parle aussi des risques qu'ont pris d'autres mandatures pour nous mettre dans la situation où on est aujourd'hui, parce que tout à l'heure Jean-Martin disait : vous vous rendez compte, par rapport à l'avenir, on a donc posé une situation qui va peser nécessairement et pas uniquement au plan financier. Oui, mais un jour ou l'autre, il faudra qu'on en parle dans le détail n'est-ce pas ? M. Jean-Martin

MONDOLONI, je l'ai connu comme Président de la commission des finances, donc il a eu à connaître les emprunts toxiques de 2007, comme moi d'ailleurs, j'étais dans l'opposition, à ce moment-là. Mais peu importe...

Donc, la problématique des provisions, François, c'est que l'inscription n'est pas obligatoire, tu devrais le savoir, car on est en gestion pluriannuelle, mais peu importe, on en parlera.

Je voudrais aussi rectifier un chiffre que tu nous as donné qui, à mon sens, est erroné. Tu as parlé de la dette de PACA, et tu as dit 2 M€ ; 5,5 M€, mon Cher, 5,5 M€ ! Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Jean-Martin, les angles morts, l'alimentation en gaz... Jean-Martin n'est d'accord sur rien, donc c'est simple, il m'a même titillé un peu sur l'énergie alors qu'il est censé savoir que nous avons négocié, que nous avons avancé, que dans le cadre de la CSPE, on a obtenu de nouveaux moyens, que l'on pourra à très court terme intervenir sur l'habitat, et notamment au niveau du social. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros que l'on pourra mettre en œuvre, il le sait, mais on le laisse de côté.

Et ensuite, il y a un autre élément, Jean-Martin, chacun sait qu'on va négocier la PPE, chacun sait que le dossier va arriver à la fin avril en discussion, il aurait pu arriver à la fin mars, mais il y a quand même un effet entonnoir qu'il comprend aussi je pense, et donc il arrive fin avril et fin avril on aura à parler de cette PPE et des grands choix qu'il faut faire.

Et, à ce moment-là, vous le verrez très bien, on pourra même, en tout cas je serai prêt à répondre à vos questions à ce moment-là concernant les avancées qu'on a pu avoir en matière d'énergie ou pas. Donc, on aura à en parler.

Mais c'est vrai que si on prend ce qui se dit dans l'opinion et puis on le transfère dans cette enceinte, à ce moment-là, évidemment on peut l'exploiter autrement. Mais, bon c'est de bonne guerre.

Le toilettage contenu, oui, sauf qu'encore une fois, ancien président de la commission des finances, c'est une question qu'on a dont a eu à parler très longuement, et quand une collectivité est tenue à investir, vous le savez, de manière pluriannuelle, il y a des AP qui courent, en matière d'aménagement du territoire ce sont des dizaines, voire des centaines de millions d'euros ; en matière de route, en référence à la période dont on parle, il y avait de gros investissements sur les routes, c'était le PEI, il fallait y aller, on avait ouvert des AP. Donc, le problème c'est qu'il faut le corréliser à l'investissement réel.

Mais Jean-Martin, il y a eu quand même, il faut le reconnaître, ce sont les chiffres, plus de 810 M€ d'investissements qui sont passés dans l'économie, dans les entreprises, dans les salaires. Donc, tout cela il faut aussi le prendre en compte. C'est vrai qu'il y a un endettement, on ne peut pas le cacher, mais il y a eu aussi la contrepartie, c'est-à-dire d'irriguer l'économie, la société corse pour qu'elle aille mieux, pour qu'elle progresse et pour qu'elle avance.

Voilà, je tenais quand même à le dire.

Je vais passer, tout en laissant une partie des réponses notamment sur les emplois, au Président.

Pierre GHIONGA, qui doit nous écouter, qui d'habitude est très calme, je l'ai trouvé particulièrement excité, je pense que c'est l'ambiance actuelle, chacun se laisse gagner par cette espèce de fièvre électorale.

Donc Pierre, les emplois : ce n'est pas 104 M€, etc., on a compris puisque l'on a répondu à François et on continuera à répondre, mais enfin, vous pouvez continuer à répéter des choses qui ne tiennent pas debout, c'est votre droit.

En fait, je ne vais pas répondre point par point, rien ne vous agrée, Pierre rien ne t'agrée ! Je ne sais pas s'il m'écoute, donc il est difficile d'entamer un dialogue dans ces conditions et le dialogue, vous le savez, il est, qu'on le veuille ou non, nécessaire, que ce soit dans une période comme celle-ci ou d'autres périodes.

Il y a des éléments sur la structure financière, et c'est le Président de l'Exécutif qui va répondre, vous le verrez, ça prend le contre-pied de tout ce qui a été dit dans les interventions de l'opposition, mais je laisse le soin au Président de le faire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci Jean. Vous avez la parole, M le Président.

Le Président SIMEONI

Rapidement, je voudrais d'abord remercier la DGA en charge du budget, Alexandra FOLACCI, et ses équipes qui ont travaillé dans des conditions encore plus difficiles que les autres années, cette année. Donc merci pour la qualité du travail fourni, l'investissement constant et la qualité aussi bien sur la forme que sur le fond, la clarté, la lisibilité, l'intelligibilité des documents budgétaires sur lesquels vous nous avez donné l'heureuse occasion et habitude de travailler. Donc, merci à vous.

Merci à Jean BIANCUCCI que nous avons trouvé, le Conseil exécutif, François SARGENTINI en tête, et aussi, me semble-t-il, les collègues de l'Assemblée de Corse, majorité et opposition confondues, particulièrement en verve ce soir, c'est cette fameuse ambiance à laquelle vous vous êtes référé qui, semble-t-il, vous réussit particulièrement, faut-il y voir le signe que vous êtes prêts à mener de nouveaux combats ? L'avenir nous le dira.

Je trouve globalement, et je remercie enfin les différents oratrices et orateurs, que le débat budgétaire, comme nos débats de façon habituelle, a été d'excellente tenue, et y compris du côté de l'opposition, je n'ai rien trouvé ni entendu qui m'ait choqué, ni sur la forme, ni sur le fond. Il y a des critiques, c'est normal.

Je vais simplement, enfin remercier les différents intervenants de la majorité territoriale, chacune et chacun, bien sûr, avec sa sensibilité, me semble-t-il de façon complémentaire, dans le respect des horaires impartis, à croire que c'est l'absence temporaire du Président de l'Assemblée de Corse qui conduit les uns et les autres à respecter l'horaire. Donc remercier les membres de la majorité territoriale qui sont intervenus, pour leur soutien global.

Et enfin, je voudrais répondre rapidement aux questions de l'opposition ou aux critiques, notamment celles qui peuvent faire naître le doute chez celles et ceux qui nous écoutent, et quelquefois même chez nous aussi, lorsque nous n'avons l'impression que nous n'avons pas l'intégralité des réponses. Donc, répondre au moins aux points essentiels.

François ORLANDI est revenu avec un large panorama, je ne reviens pas sur un certain nombre de points qui ont été traités par Jean BIANCUCCI, je remarque qu'in fine, même si la critique a été souvent forte, quelquefois un peu acerbe, in fine, vous laissez sa chance à ce budget puisque vous avez décidé de vous abstenir, donc laissant la chance au budget, aussi bien sur l'aspect technique que sur l'aspect politique, j'y vois en tout cas la volonté de ne pas rajouter à une situation qui objectivement est difficile, ne serait-ce que du fait de la situation du Covid.

Je voudrais, puisque Jean BIANCUCCI vous a répondu assez largement, principalement répondre à Pierre GHIONGA et Jean-Martin MONDOLONI, mais très rapidement.

Alors, en ce qui concerne Pierre GHIONGA, dont je ne sais pas s'il est encore à l'écoute, je voudrais lui dire très tranquillement, premièrement question légitime, il s'est interrogé, un peu sur le mode de la suspicion, il y a des différences entre l'annexe budgétaire de l'année dernière qui n'est pas présentée exactement comme l'annexe budgétaire de cette année, y a-t-il une volonté de dissimulation ? La question a été posée, la réponse sera claire : non, il n'y a aucune volonté de

dissimulation, sous le contrôle du DGA Matthieu VALENTINI qui est là, que je salue également, ainsi que ses équipes, pour l'engagement au quotidien, m'a fait remarquer qu'il y a un nouveau système de traitement des données au plan national, qui s'appelle Totem, ce n'est pas moi qui ai choisi le nom Jean-Martin ! Un nouveau système qui est rentré en vigueur cette année. Et donc, nous avons mis en application ce nouveau système. Mais pour que les choses soient tout à fait claires et compréhensives entre les documents budgétaires de l'année dernière et ceux de cette année, vous avez un rapport complet sur l'état des postes contractuels, CDI, etc., qui sera examiné demain et vous verrez à la lecture, et vous savez déjà puisque l'avez déjà lu, à la lecture de ce rapport, ch'un c'hè micca ghjatta, rien n'a été caché et tout est lisible.

Sur le fond, parce que les questions de Pierre GHIONGA étaient posées, là encore, avec pertinence et vivacité, et ça a d'ailleurs été repris par François ORLANDI, pourquoi autant de CDD et y a-t-il oui ou non une augmentation des postes ? Alors, je vais répondre là-aussi sous le contrôle des documents budgétaires qui vous sont communiqués. Je vais revenir un instant sur la variation des effectifs des anciennes collectivités, puisque vous avez dit, mon cher François, que les exercices devaient, pour leur analyse, s'intégrer dans une vision globale.

En 2015 : CD 2A + 88 ; CD 2B - 17 ; CTC - 43.

En 2016 : CD 2A + 84 ; CD 2B - 2 ; CTC - 42.

En 2017 : CD 2A + 5 ; CD 2B + 41 ; CTC - 23.

Il se déduit de ces chiffres, qu'au moins en ce qui concerne la CTC, dont j'étais Président du Conseil exécutif, 2015, 2016, 2017 et notamment dans la perspective de la fusion, diminution des effectifs de 108, -108 pour le CD 2B + 22 et pour le CD 2A + 177. Ca, c'est la situation en amont.

Aujourd'hui, très clairement, en 2020 par rapport à l'année n-1, donc 2019 : titulaires : 3 956, soit - 44 par rapport à l'année 2019 ; non titulaires : 464, soit + 155 contractuels, c'est un fait. Y a-t-il dans cette augmentation extrêmement forte des contractuels une volonté de précariser l'emploi ou une volonté d'avoir recours à des méthodes permettant de contourner les règles de recrutement, notamment de la Fonction publique ? La réponse est très claire, elle est non !

Comment se répartissent ces 155 postes de contractuels ? Il y a environ 100 postes de recrutements contractuels qui ont été liés à la réponse apportée aux crises du Covid, et notamment à la mise en œuvre des protocoles sanitaires et aux dispositions en matière d'éviction qui ont conduit un certain nombre d'agents et de fonctionnaires à ne plus pouvoir occuper leur poste et à ne plus pouvoir, pour certains, assumer leurs missions.

Il y a eu, par ailleurs, une cinquantaine de postes contractuels qui ont été liés à des surcroits d'activités, à des remplacements maladie, et notamment et particulièrement, vous le savez, nous en avons débattu, dans le social où par définition, les personnes qui sont recrutées, notamment dans les CDD, sont des personnes qui viennent du secteur privé, du secteur associatif et sont recrutées dans le cadre de CDD. Je précise que pour les assistantes et assistants sociaux, éducateurs et éducatrices, un concours sera organisé en 2021.

Donc, je pense que sur cette question des effectifs, mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus avant demain, je pense que les choses sont tout à fait claires.

En ce qui concerne la langue Corse, nous avions en 2016 : 2,35 M€ de CP qui avaient été effectivement investis, mobilisés au service de la langue corse ; nous avons été cette année, en 2020, à 3,5 M€ de crédits de paiement. Une augmentation donc très significative. Alors bien sûr, par rapport à ce que nous, nous voulons faire pour la langue corse, eh bien, nous considérons que nous n'en ferons jamais assez. Je ne doute pas que Pierre GHOINGA partage la même volonté et je ne doute pas non plus que dans le cadre de la préparation des prochaines élections territoriales, il parviendra à imposer à la liste sur laquelle il figurera, d'aller beaucoup plus loin que nous en matière de revendication et de mise en œuvre de bilinguisme et de la coofficialité. Je ne doute pas... Un peu quand même !

Alors, en ce qui concerne les réponses à Jean-Martin MONDOLONI, et avec la même politesse et le même sourire que ceux dont il m'a gratifié lors de son intervention, j'ai trouvé que vos exemples étaient en fait des contre-exemples.

Première référence : l'innovation, vous êtes venus nous dire : vous n'en faites pas assez pour l'innovation, vous n'êtes pas allés plus loin etc., et vous avez même cité, et je vous en remercie, Guillaume GUIDONI, qui a travaillé notamment dans le cadre d'une mission au service de l'ADEC et qui continue, vous le savez, de nous accompagner. Je suis heureux de cette référence, je ne suis pas avec assiduité Twitter, mais certaines et certains le font, je remercie Josepha GIACOMETTI, qui doit nous écouter, qui m'a transmis plusieurs tweets du 23 mars de Guillaume GUIDONI, vous avez mal choisi la citation et l'exemple, qui explique dans tous ses tweets, sur l'innovation, premier tweet, « Notez que la Collectivité de Corse fait le job, le poids de la Corse dans l'effort de financement des régions, dépasse le poids de la Corse dans la recherche et développement global, le problème est le sous-investissement de l'échelon Etat-ESR, la défaillance vient de l'Etat central ». Chiffres à l'appui.

Il va plus loin : « comment s'explique et comment s'organise cette défaillance ? C'est notamment parce qu'il n'y a pas de CHU ». Donc, on fait encore la liaison parce qu'ailleurs la recherche et développement, elle est dopée et par la

présence de CHU dans les régions, et par la présence de laboratoires publics décentralisés qui pour beaucoup n'existent pas en Corse.

Donc sur le premier exemple, celui de l'innovation, je dirai que vous êtes plutôt à contre-courant de l'analyse.

Deuxième exemple, vous êtes venus nous rappeler la crise des « gilets jaunes » en disant : oui, vous avez fait une conférence sociale, vous avez organisé des dialogues, vous avez même signé ici, mais vous y étiez, et nous nous sommes réjouis de votre présence ainsi que celles d'autres représentants de l'opposition, une charte qui était une charte innovante, qui avait vocation à engager, sinon juridiquement en tout cas moralement, les enseignes qui l'avaient signée. Et, vous nous avez dit : mais il ne s'est plus rien passé depuis et on n'a pas vu de pastilles jaunes.

Je pense que si vous n'avez pas vu de pastilles jaunes, Jean-Martin, c'est parce que vous n'allez pas souvent faire les courses, vous n'allez pas souvent faire les courses dans les quatre enseignes qui ont ratifié la charte, Casino, Leclerc, Auchan et Carrefour, on va les citer. Je vous rappelle que le dispositif qui a été mis en œuvre est un dispositif sans équivalent en France, pour ne parler que de la France. Et, qu'à travers ce dispositif pris à l'initiative du Conseil exécutif et de la Collectivité de Corse, les grandes enseignes se sont engagées sur 230 produits identifiés, des produits de consommation courante, à mettre ces produits en vente à des prix dans une fourchette de 25 % des prix les plus bas pratiqués sur le continent pour les mêmes produits, hors Ile de France.

Et vous avez eu l'air de dire qu'ensuite, nous n'avions plus rien fait. Sauf que ce dispositif fonctionne, que le suivi de sa mise en œuvre, a été confié par délibération de l'Assemblée de Corse à « Corsica Statistica » et qu'ainsi le prix des produits inclus dans le panier sont relevés mensuellement dans chaque magasin de façon indépendante par un cabinet spécialisé, le cabinet Nielsen, pour ne pas le citer, ainsi que dans les mêmes enseignes de France de comparaison depuis le mois de septembre 2019. Un tableau est livré pour chaque enseigne en détaillant le prix pratiqué pour chaque produit choisi, ainsi que le premier quartile Q1, c'est-à-dire le seuil des 25 % des prix les plus bas, la médiane M et enfin le troisième quartile Q3, le seuil des 25 % des prix les plus élevés.

Autrement dit, nous est communiqué, de façon mensuelle, l'état exact des prix qui sont pratiqués, tout en vérifiant que le respect des engagements est tenu et que ces prix se situent dans la fourchette la plus basse de 25 % de la moyenne des prix sur le continent.

Donc, dans ce domaine précis, premièrement nous avons mis en place une conférence sociale au moment de la crise des « gilets jaunes », au moment où

partout en France les élus se barricadaient pour empêcher les gilets jaunes de rentrer dans les institutions, y compris quelquefois de façon violente, ici nous leur avons ouvert les portes en leur disant que, comme tous les citoyens de Corse, ils étaient chez eux.

Deuxièmement, nous avons discuté avec l'ensemble des acteurs, y compris les représentants de la grande distribution.

Troisièmement, nous avons conclu une charte.

Quatrièmement, nous avons fait appliquer cette charte.

Cinquièmement, aujourd'hui grâce à notre action à toutes et à tous, eh bien les prix qui sont pratiqués dans les 31 magasins signataires, sont des prix qui sont sensiblement plus bas que ceux qu'ils étaient avant la crise, sur 230 produits de consommation courante.

Je crois donc que votre exemple était, là-encore, particulièrement mal choisi.

Troisième et dernière réponse, vous revenez à chaque fois avec une certaine dose d'obstination, certains diront, je n'en fais pas partie, de mauvaise foi, mais sans véritablement être convaincu, si j'en crois votre sourire lorsque vous le répétez, en disant : avant, on investissait beaucoup et maintenant la part de fonctionnement a augmenté de façon très significative, et vous nous pointez du doigt en disant : même si nous avons intégré les conseils départementaux où on sait que le poids du fonctionnement est beaucoup plus important, on est passé hier, avec vos prédécesseurs, les nôtres, c'est vous qui parlez, on est passé d'une Collectivité territoriale de Corse qui investissait, à aujourd'hui une Collectivité de Corse qui investit beaucoup moins et qui se voit majorée dans ses dépenses de fonctionnement.

Alors cet argument, on vous y avait déjà répondu, mais je n'étais pas satisfait parce qu'il n'y avait pas de chiffres. Donc, j'ai demandé à un cabinet spécialisé, le cabinet Klopfer d'analyser de façon plus approfondie cette critique, il l'a fait, et voilà le résultat de ces investigations :

Alors, un ratio investissement, c'est eux qui parlent, ce n'est pas moi, mais je m'adresse à vous, un ratio investissement/fonctionnement qui est dans la fourchette haute des grandes collectivités françaises. Il parle de la Collectivité de Corse. En 2019, dernière année dont les réalisations soient connues, les dépenses réelles d'investissement représentaient dans les départements : 14 % des dépenses réelles totales hors dette, c'est le ratio moyen, dans les départements c'est 14 % d'investissement/86 % le fonctionnement, et dans les régions : 34 % des dépenses

réelles totales hors dette. La différence tient, non pas aux politiques menées entre les uns et les autres, mais aux compétences, le poids du social dans les départements.

Pour cette raison, il est dénué de sens de comparer la Collectivité de Corse à l'ex-CTC, mais vous ne l'avez pas vraiment fait. Il faut donc rapporter la comparaison, pour qu'elle ait du sens, à la consolidation des régions et des départements, ce à quoi s'est livré ce cabinet, en faisant pour chaque région, en réintégrant, dans les grands agrégats, les dépenses des départements intégrés dans la région.

De ce que point de vue, et c'est toujours Klopfer qui parle, en 2019 la CdC continue d'apparaître comme une des grandes collectivités où l'investissement pèse le plus : 24 % des dépenses totales hors dette, niveau qu'une seule collectivité réunifiée en France dépasserait, c'est l'Ile-de-France, contre 20 % en moyenne.

Donc, la Collectivité de Corse, à toute chose égale, investit 4 % en plus que ne le font les régions et les départements lorsqu'on agrège.

Donc, à mon avis, votre comparaison n'est pas fondée, je dirai mieux, elle vient démontrer que nous sommes dans une démarche qui est une démarche qui reste extrêmement vertueuse.

Je referme la parenthèse sur les réponses sommaires mais précises sur le fond, que j'ai essayé d'apporter à vos critiques, aux critiques de l'opposition. Et, je viendrai un instant, mais ça été fait, sur le fond et sur l'essentiel.

L'essentiel, c'est qu'il y a eu un processus de fusion dont, je rappelle que mécaniquement, dans les premières années, il induit une hausse considérable des dépenses de fonctionnement et que les économies entrevues, à supposer qu'elles se réalisent, n'interviennent que de façon différée, c'est ce qui est constaté par l'ensemble des analystes et notamment des analystes financiers.

Donc, un processus qui a été lourd, en Corse particulièrement parce que nous avons dû intégrer trois collectivités de strates différentes, deux départements qui s'étaient développés selon des trajectoires elles-mêmes extrêmement hétérogènes. En fait donc, une fusion qui concernait trois collectivités.

Nous avons pris de plein-fouet le choc de la crise Covid.

Je rappelle, parce qu'on compare en permanence, ça été dit, mais là aussi, pas assez... De toute façon c'est une équation, c'est un jeu qui est fermé. On a des recettes impactées très lourdement partout, mais plus en Corse parce les quelques recettes particulières que nous avons sont liées à l'activité touristique et à l'activité économique qui a chuté de façon drastique.

Donc, nous avons un effondrement de nos recettes, nous avons une augmentation drastique des dépenses et nous avons assumé cet effort. Et dès lors que les recettes diminuent et que les dépenses augmentent, il n'y a pas 36 solutions, et vous le savez, ou on emprunte, et c'est ce que nous proposons de faire, mais dans des proportions qui restent extrêmement raisonnables, parce que même si les ratios se dégradent, nous étions à 3 ans et nous passerons à presque 6 ans alors que le ratio d'alerte c'est 9 ans.

Donc oui nous dégradons nos ratios, mais il faut le faire parce que nous assumons une politique de relance et de soutien, et j'y reviendrai.

Il n'y a pas 36 solutions, ou on emprunte, ou on crée du déficit.

Que font tous les Etats ? Que fait l'Union européenne ? Que font les Etats-Unis à travers leur plan de 2 000 milliards ? Ils génèrent un déficit énorme. Je rappelle que Bruno Lemaire, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, a indiqué que le déficit généré par la crise Covid était le plus important qu'avait eu à connaître la France dans la période contemporaine, y compris en temps de guerre ou après la guerre, puisque j'ai le chiffre, « le déficit de l'Etat a doublé passant de 93 M€ en 2019 à 178 M€ en 2020 ». Donc, un déficit qui est monstrueux.

Mais nous ne nous pouvons pas le faire parce que nous sommes tenus à la règle d'un budget qui doit être voté en équilibre.

Donc dans ce contexte-là, et si on réfléchit sur les grands agrégats, j'y reviens, nous avons maintenu un niveau d'investissement très haut, et nous avons même, y compris malgré la crise Covid, renforcer et augmenter notre investissement pendant l'année 2020. Je prends l'exemple des routes où on a augmenté, je sais que Vanina BORROMEI nous écoute, de 10 M€ malgré la crise, et on l'a fait ailleurs.

Nous, nous proposons de continuer à investir fortement, 315 M€ inscrits au budget. Nous avons fait un choix qui le choix du soutien de l'économie et du social. Moi, je vous rappelle le plan Salvezza, le plan Salvezza 100 M€ sur les grands équilibre, 27 M€ sur l'aide et l'accompagnement aux financements des entreprises, 33 M€ sur le soutien à l'activité des entreprises proprement dites, 30 M€, ça on pourrait considérer que c'est la partie économique (27 et 33 ça fait 60) ; 30 M€ sur l'aide à l'emploi, l'employabilité et la formation et 15 M€ pour l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées.

Donc on est sur une enveloppe de 100 M€. On a fait 55 M€ en gros, sur l'économie, le soutien aux entreprises, aux artisans, aux commerçants, aux indépendants, et on a fait 45 M€ sur le social, la formation, l'accompagnement des personnes en situation de difficultés ou encore les personnes précarisées.

Donc, nous pouvons être fiers ce que nous avons fait, tout en maintenant nos fondamentaux et en nous inscrivant dans la philosophie de développement durable dont nous avons parlé de matin.

Donc, je crois que ce budget qui est un budget, non pas un budget de crise, mais un budget de réponse à la crise, un budget en réponse politique forte à la crise, avec des logiques de solidarité, de soutien qui sont complètement assumés, tout en restant dans un cadre budgétaire qui est maîtrisé, puisque je vous rappelle que notre DOB avait assumé cette dégradation des ratios en disant « nous allons contenir les dépenses » ; nous les avons contenues, notamment les dépenses de fonctionnement. Nous allons continuer d'investir, nous allons soutenir et nous allons emprunter pour financer cet effort.

Une fois qu'on aura fait ça, on reste confrontés à 2 difficultés.

La première difficulté, l'inconnue sanitaire qui implique une inconnue économique et sociale. Nous devons, à partir de 2021, nous situer dans une perspective de relance. Nous ne sommes pas dans la relance, nous sommes dans l'urgence qui continue et qui s'aggrave et dans l'incertitude de ce que seront les lendemains économiques et sociaux. C'est une situation qui pèse lourdement partout dans le monde, mais notamment en Corse. Fin du mois de mars, début de la saison touristique, je pense et nous pensons tous que notre économie ne pourrait pas se relever d'une deuxième année identique à celle que nous avons connue en 2020. Ça, c'est la première inconnue, elle est liée à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

La deuxième inconnue, ça a été évoqué souvent, notamment par les intervenants successifs de la majorité territoriale, à chaque débat budgétaire, mais avec encore plus acuité lors des derniers exercices. Nous sommes aujourd'hui à l'os en matière d'économie.

Nous avons des dépenses qui augmentent de façon mécanique tous les ans : 90 % d'augmentation des dépenses liées à l'aide sociale, à l'enfance, l'ASE, avec la crise y compris sur nos personnels ; augmentation drastique, vous l'avez dit, du RSA, 1 200 personnes en plus en 2020 qui émargent au RSA et ça va continuer en 2021. Et en face de ces dépenses qui augmentent, il n'y a pas de recettes nouvelles.

Donc, aujourd'hui, nous sommes confrontés à la nécessité d'investir, nous avons peu de ressources propres, nous sommes extrêmement dépendants des transferts et des subventions, et cela il faudra le changer.

C'est la raison pour laquelle, et je termine par où j'ai commencé ce matin, nous avons besoin d'avoir une vraie discussion sur le fond avec l'Etat, sur la façon d'orienter et d'articuler les différents dispositifs au service d'une vision stratégique,

non pas portée par la seule Collectivité de Corse, ça n'aurait pas de sens, mais concertée, voulue et assumée par l'Etat, par la Collectivité de Corse, par les communes, par les intercommunalités en concertation avec les forces vives, acteurs économiques et sociaux, et également avec l'Union européenne.

Si nous ne faisons pas cela, si nous n'articulons pas le court, le moyen et le long termes, en mobilisant l'ensemble des crédits disponibles avec une vision claire de ce que sont les priorités, tout en essayant, et il faudra le faire très vite, de continuer à conserver une trajectoire vertueuse en matière de gestion des deniers publics, tout à cherchant à être moins dépendants des subventions et à augmenter nos ressources propres à travers le renforcement de l'autonomie fiscale, il ne peut pas y avoir d'autres chemins que celui-là. Et quelle que soit la majorité qui sortira des urnes en juin, en octobre ou lors des exercices prochains, ce chemin-là s'imposera à toutes et à tous.

En ce qui nous concerne, nous voulons continuer de le prendre avec le même sérieux, la même détermination, la même foi et la même volonté d'essayer de faire que nous soyons le plus nombreux possible à avancer et à travailler dans le même sens.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

En termes de méthode, je vous propose qu'on valide d'abord le rapport n° 61 sur les taux, qu'on le fasse voter en vote nominal et qu'on passe ensuite à l'examen des amendements et au vote du budget.

Mme Pascale SIMONI

Président, excusez-moi, simplement pour vous dire que je ne participerai pas au vote du rapport n° 61, en tant que présidente du CAUE, dans la mesure où il y a la taxe d'aménagement qui est prévue à l'intérieur. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous avez la parole, M. BIANCUCCI.

*** Raportu n° 061 : Approvu per l'eserciziù 2021 di e tariffe, i cuoefficienti è i tassi rilativi à e varie tasse fiscale chì figuranu in u bugettu primitivu 2021 di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 061** : Adoption pour l'exercice 2021 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2021 de la Collectivité de Corse

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget 2021.

Il s'agit de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, du droit de francisation et de navigation, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement, de la taxe d'aménagement, de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

Il vous est proposé pour l'année 2021 les taux, tarifs et coefficients suivants : la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, 27 € par cheval fiscal et reconduction de la disposition particulière, c'est-à-dire la gratuité de la carte grise pour les véhicules à énergie propre. Il s'agit de la reconduction de l'ex-taxe dite régionale.

Deuxième point, droit de francisation et de navigation. Le taux est fixé à 70 % du tarif continental.

Troisièmement, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Pas de modulation.

La taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement, 4, 5 %.

La taxe d'aménagement, 2,5 %.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour, 10 % du montant de la taxe de séjour.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On va passer au vote nominal avec l'appel effectué par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Ont voté POUR (38) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel

CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Ont voté CONTRE (4) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI

Se sont abstenus (6) : Mmes et MM. Catherine COGNETTI-TURCHINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA

N'ont pas pris part au vote (11) : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

Le rapport n° 061 est ADOPTE à la majorité.¹⁰

M. Hyacinthe VANNI

Je vais vous soumettre une proposition de dérogation au régime ordinaire du temps de travail, puisqu'on va dépasser les horaires en vigueur, et ceci est motivé par l'importance des débats. Tout le monde le comprendra. Donc, déroger jusqu'à 20 heures ou 20 h 30. Est-ce que je le mets aux voix ou il suffit de faire l'information ?

Est-ce que le Président du Conseil exécutif est d'accord ?

Le Président SIMEONI

Je rappelle, puisque c'est à ma connaissance la première fois qu'on le fait en session, que c'est la mise en oeuvre de la solution juridique que nous avons trouvée pour que le secrétariat général de l'Assemblée de Corse et les personnels qui en relèvent puissent travailler dans des conditions juridiques sécurisées, tout en bénéficiant du régime d'heures supplémentaires qui est attaché à ces dépassements d'horaires.

¹⁰ Délibération N°21/048 AC

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en forme cette procédure qui nous permet d'être dans les clous au plan juridique. C'est une première et j'en suis pour ma part heureux, et du principe, et de sa mise en oeuvre.

Nous en prenons acte.¹¹

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Nous pouvons commencer l'examen des amendements. Nous allons donner la parole à Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Nous avons déposé 2 amendements, un qui porte sur l'Office hydraulique et l'autre sur le Syndicat de l'énergie de Corse-du-Sud.

C'est vrai qu'après les brillantes interventions que l'on a entendues, j'ai l'impression de jouer comptable, comme dirait Jean BIANCUCCI, ou de jouer un peu petit bras fond de cours tant les sommes, tout étant relatif, que l'on demande de réallouer à ces deux entités peuvent paraître symboliques eu égard au 1,3 M€ de budget général. Mais ces efforts, que mon groupe pense justifiés, pourraient donner un peu de respiration à ces 2 entités.

Je commence par l'amendement qui consiste à majorer la dotation de fonctionnement accordée par notre Collectivité à l'Office d'équipement hydraulique de la Corse.

Cet amendement n'arrive pas comme ça sur le tapis, nous en avons discuté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires de l'Office hydraulique, la semaine dernière.

Je vais vous rappeler rapidement l'exposé des motifs qui ont prévalu à la rédaction de cet amendement.

Nous débattons très régulièrement dans cet hémicycle de l'importance stratégique à gagner le combat de l'eau, le combat de la ressource qu'on croyait tous inépuisable il y a quelque temps et puis qui malheureusement se tarit, dans un contexte, on ne va pas revenir dessus, de réchauffement planétaire.

Nous avons tous conscience de l'urgence à relever ce défi puisque, je vous le rappelle, à l'unanimité notre Assemblée a voté en juillet 2020 le plan « Acqua

¹¹ Délibération N° 21/049 AC

Nostra » qui est le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse qui nous a été présenté par Saveriu LUCIANI. Je vous rappelle qu'il y a d'ailleurs à l'intérieur de ce plan, qui prévoit également une augmentation des investissements de 30 % dans les 5 prochaines années.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, l'Office d'équipement hydraulique de la Corse qui était rédacteur du projet et pilote, se doit d'avoir la capacité financière de pouvoir le faire. Le problème, c'est que la structure financière actuelle de cet EPIC, qui a subi de plein fouet la crise COVID et qui, je vous le rappelle, est en pleine mutation, la structure financière actuelle donc de l'EPIC et les équilibres d'exploitation sont aujourd'hui extrêmement fragiles.

Sans rentrer dans le détail, nous avons constaté une dégradation des créances impayées malgré une politique de recouvrement renforcée qui reste préoccupante avec probablement encore des ANV et un niveau de provisionnement pour dépréciation qui vont devenir malheureusement des opérations récurrentes, ce n'est pas nouveau, elles sont récurrentes depuis plusieurs années. Cette situation fait peser de très fortes tensions sur la trésorerie de l'office qui doit recourir à des lignes de trésorerie.

Les charges exploitation, on en a longuement débattu, doivent impérativement être maîtrisées et tout le monde s'accorde à dire qu'il faudra une plus grande efficacité dans l'organisation.

Les recettes de fonctionnement, c'est important, de l'office proviennent quand même à 68 % de ressources propres à l'office hydraulique et 32 % de ces ressources proviennent de la dotation de fonctionnement qui est allouée par la Collectivité de Corse.

Donc, fort d'un déséquilibre structurel et de la crise COVID qui n'a fait qu'accentuer les problèmes, l'office se retrouve avec des marges de manœuvre assez contraintes et un résultat qui, sur les dix dernières années, oscille entre -500 k€ et +500 k€, grosso modo, on peut dire qu'on est souvent à résultat nul et qu'il est impossible pour le coup de dégager l'autofinancement nécessaire.

La section investissement de l'office, je vous l'ai dit, pour sa part est appelée à se développer avec, non seulement tout ce qui est remise à niveau des ouvrages existants, mais également programmes hydrauliques et nous l'espérons, récupération de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux à venir.

Donc, dans ce contexte, je ne vais pas faire pleurer dans les chaumières un peu plus, parce qu'il y a quand même eu beaucoup d'efforts et de restructurations entreprises au sein de l'office, dans ce contexte où la crise COVID n'a fait que contribuer à l'augmentation des factures impayées, nous pensons que l'Office

hydraulique doit pouvoir compter sur un ajustement de la dotation de fonctionnement de la Collectivité de Corse qui lui donnerait, j'aime bien le terme, la respiration nécessaire pour faire face aux enjeux de demain qui passent entre autres par la modernisation de l'office.

Le montant de la dotation qui est une dotation de fonctionnement, est budgétée à 8,290 M€ dans le BP 2021. C'est un minimum pour le financement des besoins courants. Mais il nous paraît que cet engagement financier n'est pas à la hauteur des enjeux.

Donc, nous proposons de façon très raisonnable de porter cette dotation à 9,5 M€, ce qui donnerait pour le coup le 1,3 M€ de dotation de fonctionnement supplémentaire, qui permettrait à l'office de voir les choses arriver beaucoup plus sereinement.

Il est évident que ce n'est pas un chèque en blanc qu'il faudrait accorder à l'office puisqu'il faudrait une politique de recouvrement renforcée, une action ciblée auprès des collectivités (collectivités clientes de l'office), dont je rappelle que le niveau des impayés a triplé en un an et d'une absolue maîtrise, voire diminution des charges de fonctionnement.

Donc, si je lis l'amendement de façon un peu plus technique, aux pages 64, 77 et 155 du rapport, 52 et 66 de la délibération de programme et à la page 19 de l'annexe de la M57, le montant de la dotation de fonctionnement allouée à l'office hydraulique de la Corse établie à 8,29 M€ est remplacée par le montant suivant : 9,5 M€. Nous savons qu'il y a une compensation à exercer.

En conséquence, les montants généraux des actions « objectifs et politiques » dont dépend ce programme, sont adaptés en intégrant le nouveau montant.

Nous avons pensé, mais là, tout le monde va dans ce sens, il faudra certainement réajuster l'article 3, que l'accroissement de charges est compensé à due concurrence par la réduction (nous avons parlé du chapitre 11, ça peut être également à effort similaire entre le chapitre 11 et le chapitre 12) relative aux charges à caractère général.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais demander l'avis de l'Exécutif sur cet amendement.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, ensuite il va y avoir une suspension et on va aller en commission pour discuter sur les amendements ?

M. Hyacinthe VANNI

Non, je pense qu'on peut donner l'avis ici et on met aux voix.

Le Président SIMEONI

Quelle est la procédure exacte ? On va examiner tous les amendements maintenant ?

M. Hyacinthe VANNI

Il y a les amendements du Conseil exécutif. Mme MARIOTTI a présenté l'amendement. S'il faut une discussion de la commission, on va en commission. Si c'est un avis défavorable de l'Exécutif, on met aux voix.

Le Président SIMEONI

Je ne peux qu'être défavorable à cet amendement qui arrive au dernier moment.

Chaque agence et office ont une vision de son intervention, de son périmètre, etc. Nous avons discuté dans le cadre d'un dialogue de gestion avec chacune des agences et chacun des offices en demandant de faire un certain nombre d'arbitrages, un certain nombre de priorités qui ont été extrêmement douloureux. C'est grâce à la multiplication de ces sacrifices qui ont été faits par tous les services, par toutes les agences et par tous les offices que nous avons réussi à rentrer dans le moule qui nous était imposé, notamment pour rester dans une fourchette d'emprunt qui reste raisonnable. Je ne peux pas valider une idée qui consiste, y compris pour des explications que l'on peut entendre, à détricoter l'équilibre général d'un budget qui a été construit de façon patiente, argumentée au prix d'arbitrages extrêmement difficiles. Donc, je ne peux pas être d'accord.

Je comprends aussi le contexte dont parlaient les uns et les autres tout à l'heure, l'envie d'envoyer les messages qu'on veut bien faire et mieux faire et plus faire. Mais ce budget est le fruit d'un travail qui s'est échelonné sur plusieurs semaines, un travail d'une complexité inouïe, avec des arbitrages extrêmement douloureux qui ont été faits par un dialogue resserré entre l'ensemble des membres du Conseil exécutif, l'ensemble des agences et offices, un certain nombre de

directions, et donc je ne peux pas valider, le Conseil exécutif ne peut pas valider cet amendement, c'est une évidence.

M. Hyacinthe VANNI

Avis défavorable de l'Exécutif. On me demande la parole, mais il n'y a pas de débat sur les amendements et donc, je ne peux pas donner la parole. La personne présente les amendements, l'avis de l'Exécutif et on vote, osinò ùn ci surtimu più. On fera les débats en conseil d'administration.

Avis défavorable de l'Exécutif. Je mets l'amendement aux voix. Sur les amendements, je pense qu'on peut voter par groupe.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **CONTRE**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » votent **CONTRE**.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di u PNC votenu à **CONTRU**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI : **NON-PARTICIPATION** : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

POUR : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Mme Valérie BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

On va vous donner le résultat.

On va reprendre le vote. Je demande que tout le monde suive et note.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », votent **CONTRE**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus présents et représentés du groupe « Corsica libera » votent **CONTRE**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe PNC votent **CONTRE**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane », **NON-PARTICIPATION**.

Mme Valérie BOZZI : **NON-PARTICIPATION** : Mmes Isabelle FELICCIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

POUR : MM. Pierre GHIONGA, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Mme Valérie BOZZI.

M. Hyacinthe VANNI

CONTRE : 41

POUR : 14

NPPV : 8

L'amendement n ° 1 est **REJETE**.

Le Président SIMEONI

Président, on peut avoir une suspension de 5 minutes, s'il vous plaît ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, elle est de droit.

La séance est suspendue à 19 h 50 et reprise à 20 h 40.

M. Hyacinthe VANNI

En attendant que le Président de l'Exécutif revienne, on va passer les budgets annexes.

M. BIANCUCCI, vous avez la parole.

* **Raportu n° 078** : **Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti**

* **Rapport n° 078** : Budget Primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Pumonti

M. Jean BIANCUCCI

On va commencer par le laboratoire d'analyse du Pumonti.

Je passe sur les détails. Les crédits d'investissement proposés au vote au titre du présent budget se montent à un total de 268 050 €. Les crédits de fonctionnement que l'on vous propose se montent à 4 272 036 €, ce qui donne un total de 4 540 086 €.

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes, on l'a bien compris, c'est normal, à hauteur de 4 540 086 €, en augmentation de presque 5 % (4,98 %) par rapport à 2020.

Suivent les opérations réelles concernant à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement avec les pourcentages. Je vous fais grâce de cela.

La proposition qui est faite au niveau des chiffres est celle que je vous ai donnée. Vous avez le détail aux pages 3 et 4 du budget et vous avez les informations sur les parties annexes au niveau des programmes. Si vous avez des questions, on peut rentrer un peu plus dans le détail.

Il y a effectivement des dépenses d'investissement en évolution. Il me semble qu'en commission des finances, il y avait une question qui avait été posée là-dessus.

Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix, par groupe, le rapport. Puisque c'est un budget, on énumère le nom des conseillers.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di « u Partitu di a nazione corsa » : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò.**

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, **ne participons pas au vote.**

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR.**

Mme Valérie BOZZI : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **non-participation.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹²

16 non-participations : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République ».

M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole.

*** Raportu n° 079 : Bugettu primitivu di u bugettu annessu 2021 di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte**

*** Rapport n° 079 : Budget primitif du budget annexe 2021 du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

¹² Délibération N°21/050 AC

M. Jean BIANCUCCI

On va passer au budget du Cismonte. J'ai quelques explications complémentaires au dossier que vous avez sous les yeux.

Concernant les dépenses, les crédits d'investissement votés au titre du budget au total, 145 000 €. Les crédits de fonctionnement toujours pour le même budget, 2 233 455 €. Au total, 2 378 455 €.

Le budget du laboratoire Cismonte s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de la somme que je viens de vous donner. Il y a eu une question en commission des finances sur la hausse de 8,11 % par rapport à l'année précédente. Je peux éventuellement vous donner les explications. C'est un opérateur au service de la population, principalement en matière de santé publique et de protection de l'environnement. Il y a des conditions optimales à avoir tant au niveau des installations que du matériel et du personnel, il y a des exigences à formaliser.

Il y a une augmentation 2021 qui vient principalement des charges de personnels qui correspondent à la révision des régimes indemnitaires des agents et de la mise en place de nouveaux chefs de bureau, du changement de catégorie de certains agents, etc. Voilà l'explication de l'augmentation.

S'il y a des questions, on peut répondre à vos questions.

M. Hyacinthe VANNI

On me signale qu'on ne nous entend plus ? Il y a un problème technique. On va attendre qu'on se reconnecte.

On m'indique que ça va reprendre dans 2 minutes.

Je tiens à remercier le secrétariat général qui outrepassé les règles imposées. On en prend la responsabilité au cas où.

Tout fonctionne à nouveau. On va passer au vote du budget annexe du laboratoire 2B.

M. Guy ARMANET : Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di

BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, Guy ARMANET votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Rosa PROSPERI.

Mme Anne TOMASI : L'eletti di « u partitu di a nazione corsa », présents et représentés : Jeanne STROMBONI, Paul MINICONI, Pierre POLI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Joseph PUCCI, François BERNARDI, Anne TOMASI, **vutemu à prò**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, **ne participons pas au vote**.

M. François ORLANDI : Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, votons **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Pour les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **non-participation**.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Même vote que précédemment.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹³

16 non-participations : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica ».

Nous passons à l'amendement au rapport n° 085, la parole est à Mme FAZI.

¹³ Délibération N°21/051 AC

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Raportu n° 085 : Stabilita di l'uggettivu annuale per l'evuluzione di e spese (OED) di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali (ESSMS) per l'annu 2021**

*** Rapport n° 085 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2021**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

C'est un amendement au rapport n° 085 qui était sur les établissements médico-sociaux.

On vous propose de remplacer : « d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ».

Par :

« D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire,

Et

« D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA, selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) ... »

Par :

« D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs, et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures

effectuées) et après délibération de l'Assemblée de Corse sur les conclusions du groupe de travail chargé de proposer des solutions dans le secteur de l'aide à domicile. »

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On peut mettre aux voix cet amendement, si vous en êtes d'accord.

Mme Véronique ARRIGHI

Pouvez-vous noter que je ne prendrai pas part au vote ?

M. Hyacinthe VANNI

C'est noté, Véronique ARRIGHI ne prendra pas part au vote.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR** (à l'exception de Véronique ARRIGHI qui ne prend pas part au vote).

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport n° 085 ainsi amendé.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**. (Véronique ARRIGHI ne participe pas au vote)

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Nous avons bien avancé. J'interroge l'Exécutif, est-ce qu'il veut présenter un autre dossier ? Nous passons au rapport n° 055.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

* **Raportu n° 055** : **Missa in opara di a ristrutturazioni è di a prutizzioni di a Lingua rinosu liturali di u situ Natura 2000 FR9400610 « Bocca di u Taravu, marina di Tinutedda, stagni di Tanchiccia »**

* **Rapport n° 055** : Mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000. FR9400610 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia »

M. Xavier LUCIANI

La Collectivité de Corse est propriétaire de l'étang de Tanchiccia et gestionnaire du site. L'ensemble de la zone figure également à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 1).

Dans ces espaces-là, il y a un certain nombre de principes de restauration, de gestion et de valorisation du site. Pour cela, il y a une stratégie : valoriser pour préserver et préserver pour valoriser.

¹⁴ Délibération N°21/052 AC

Dans le cadre de ces opérations, on a deux plages dans ce secteur, celle du Taravo et celle de Tenutella sur lesquelles il y a un enjeu qui est la gestion du trait de côte, l'érosion côtière donc et sur la plage de Tenutella, c'est un enjeu qui est surtout un enjeu de gestion, de l'activité équestre, de la fréquentation touristique piétonne qui est assez anarchique. L'idée est de porter une action sur les deux.

Les actions prévues sur la plage du Taravo sont : les casiers de ganivelles pour restructurer le cordon dunaire, des couvertures végétales, des plantations, etc. des pieux hydrauliques pour casser la houle.

Sur la plage de Tenutella, d'autres actions, notamment l'élimination d'espèces invasives, des couvertures végétales, les dépôts de branchages pour éviter l'érosion de la dune elle-même puisqu'elle fait partie de la problématique du trait de côte, des brise-vent de type ganivelles, y compris l'utilisation de géotextile sur une partie de la falaise pour protéger les surfaces décapées et ralentir les écoulements superficiels et limiter l'érosion.

Il y a donc un plan triennal de gestion. L'ensemble des actions sont éligibles au fonds européen agricole pour le développement rural à hauteur d'un taux maximum de 50 %. L'opération s'élève à 108 792 € HT en crédits d'investissement et 35 470 € en crédit de fonctionnement, pour un montant global de 144 262 € avec un plan de financement décrit dans le rapport.

On vous demande d'approuver la mise en œuvre de la restauration et la protection du cordon littoral du site Natura 2000 « Embouchure du Taravu, plage de Tenutella, étangs de Tanchiccia et de Canniccia » et le plan de financement correspondant ; et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter le fonds européen agricole pour le développement rural pour un montant global de 72 131 €.

C'est une opération qui est importante, qui fait partie de l'ensemble du dispositif déjà en vigueur sur l'ensemble de la vallée du Taravo. D'autres opérations sont passées à cette Assemblée, mais celle-ci est importante car elle traite d'une zone littorale qui a besoin, au-delà des étangs de Canniccia et de Tanchiccia d'un regard et d'une protection de la part de notre Collectivité.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mattea.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Très rapidement, pour revenir sur l'action vertueuse de la Collectivité et nous pouvons que nous en réjouir, d'autant que c'est en endroit magnifique qui mérite toute notre attention.

C'est vrai aussi que le Taravu, nous en avons parlé il y a longtemps, du moins dans la région, ça n'a pas toujours été un fleuve très préservé, on va dire ça comme ça, notamment par des déchets multiples et variés (déchets carnés, STEP surdimensionnées, d'autres déchets, etc.)

Je pense qu'il faut vraiment souligner le travail énorme que fait la Collectivité de Corse pour remettre en état tous ces cours d'eau, toutes ces régions qui sont souvent touristiques. Là, on le voit, c'est très fréquenté, notamment en littoral, mais pas seulement. Je crois qu'il est très important que notre Collectivité s'implique également beaucoup plus haut, en moyenne montagne, pour que nos fleuves qui irriguent jusqu'à la mer, comme chacun sait, puissent être libérés de toutes ces pollutions et retrouver ainsi une eau beaucoup plus claire. Je pense que tout le monde y trouverait son compte.

Pour cela, peut-être qu'en sollicitant davantage les services de l'Etat, la Collectivité de Corse trouverait le moyen beaucoup plus efficace d'avoir un travail plus rapide.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Pierre-Jo.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, M. le Président.

Je comptais intervenir sur le rapport suivant, mais je profite de l'intervention de Mattea sur les déchets carnés pour intervenir ici.

Il y a trois rapports qui concernent un peu les milieux aquatiques et le fleuve du Taravu, en particulier, celui-ci et le suivant, ce lot de baignade à Abrà. Jean-Jacques LUCCHINI était déjà intervenu sur ce rapport en commission et avait précisé que le SMAC travaillait sur les déchets carnés.

Au-delà, avant de parler de cela, on peut souligner le travail de la Collectivité depuis des années sur ce fleuve, à travers des DUP. On a pu travailler, plus de 65 % du linéaire du fleuve qui était interdit à la baignade a pu être récupéré sur une quinzaine de kilomètres. Tous ces rapports présentent un enjeu majeur.

En ce qui concerne le SMAC, tout le monde a évidemment en tête des photos dans les journaux de déchets jetés en bord de fleuve. Il faut aussi préciser qu'il a eu des abattoirs, des réquisitions ont été faites par les services de police afin d'avoir les quantités de porcs, puisqu'il s'agit souvent de déchets d'activité porcine, de porcs abattus pour surement remonter, diverses raisons pour comparer avec les labels de qualité déclarés, comparer aussi avec les déchets déclarés. Chacun se doit de passer à l'équarrissage pour les déchets.

Donc, le SMAC, même si ce n'est pas de sa compétence première, ça n'est pas du tout de sa compétence puisque ça ne concerne pas les déchets d'abattoir, se propose quand même d'essayer d'intervenir et de proposer une solution.

Ainsi, avec l'aide de l'Office de l'environnement, on va équiper prochainement les 5 abattoirs de zones de stockage en froid avec des chariots peseurs. Ça permettra ainsi à tous les ateliers de découpe, à chaque exploitant de venir déposer ses déchets dans ces ateliers. Le transport sera ensuite mis en place afin de procéder à leur évacuation.

Il s'agit cependant de sites classés, des installations classées pour l'environnement, des CPE, des études doivent être faites. Les dossiers sont en cours de réalisation et de finalisation avec le concours de l'ODARC.

Pour la prochaine saison porcine, sur les cinq abattoirs et au-delà de la saison porcine, toutes les espèces vont être concernées. Donc, le système sera mis en place et je vous présenterai plus en détail, lorsqu'il sera opérationnel, ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a plus, je vais mettre le rapport aux voix.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport n° 55 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Nous passons au rapport suivant.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

*** Raportu n° 049 : Cunvinzioni tripartita trà a Cullittività di Corsica, a cumuna di Ziddara è a cumuna di Pitretu è Bicchisgià pà a gistioni di u situ di bagnu libaru d'Abrà**

*** Rapport n° 049**: Convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Ziddara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà

M. Xavier LUCIANI

Ce rapport concerne la convention tripartite qui est proposée entre la Collectivité de Corse, la commune de Zigliara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade libre d'Abrà, qui est le pont qui enjambe le Taravu entre Grosseto-Prugna et Petreto-Bicchisgià.

Ça rejoint ce qu'évoquait tout à l'heure nos deux collègues sur la qualité des eaux du Taravu.

Pour rappel, le Taravu était le seul fleuve de Corse qui était interdit à la baignade sur près de 26 kilomètres, en gros, c'est 40 % de linéaire du fleuve, entre le pont de Pinu et Ciamanaccia jusqu'au pont d'Abrà qui sépare les communes de Zigliara et de Petreto-Bicchisgià.

Vous avez voté par le passé un certain nombre de rapports qui allaient dans le sens de la réhabilitation de cette vallée. Il y a eu des actions de restauration et de valorisation au niveau du suivi de la qualité des eaux justement pour aménager un site de baignade.

¹⁵ Délibération N°21/053 AC

La Collectivité, dans un rapport qui était passé il y a deux ou trois mois, avait proposé la réalisation d'un parcours « No-kill », il y en a même deux, si mes souvenirs sont bons. Elle avait aménagé un parcours bilingue de découvertes pour les classes. Cela va permettre, avec la mise en place de ce site de baignade au pont d'Abrà, de pouvoir tordre un peu le cou à la rumeur du fleuve pollué avec un maximum de précautions puisque la Collectivité qui a compétence en matière d'espace naturel sensible, porteur du label « site rivière sauvage » agit ici en qualité de maître d'ouvrage pour les actions de restauration, d'entretien et de valorisation du Taravu, en appui bien entendu auprès des communes.

On s'est entouré d'un certain nombre de précautions, notamment au regard du plan régional de santé/environnement pour la Corse, pour améliorer la gestion des pollutions microbiologiques des cours d'eau. Pierre-Jo, tout à l'heure, a évoqué les efforts du SMAC en la matière, puisque c'était aussi par temps de pluie notamment, il y avait des soucis à ce niveau-là.

Aujourd'hui, il y a la mise en place d'une veille et d'une gestion de l'alerte au cas où il faudrait fermer temporairement ces sites. Il y a donc une procédure avec plusieurs crans, alerte à la pollution bactériologique, une cellule de veille avec l'ARS et les laboratoires chargés des prélèvements et des analyses des eaux, etc. Je passe sur les détails.

Tout ceci permet aussi à l'ARS de valider la pluviométrie puisque nous avons des stations hydrologiques sur le Taravo, et cette qualité des eaux.

En termes d'investissement, il y a des outils de suivi de la pluviométrie, etc. Il y a une cellule de veille mise en place par la Collectivité qui assure un service volontaire et gratuit auprès des 2 communes concernées dans le cadre de son réseau de suivi de la qualité des eaux du Taravu, mais également dans le cadre de l'assistance technique apportée aux collectivités locales.

Le coût de l'astreinte est estimé à 1 400 € minimum par an, maximum, 2 000 €. Vous voyez que c'est quelque chose de relativement modeste.

Il va y avoir aussi 8 à 10 campagnes annuelles de prélèvement et de mesure de la pollution bactériologique. Ça sera donc un surcoût de 600 € par an. La commune de Zigliara avait déjà assuré cette charge financière sous le contrôle de l'ARS.

Le coût de gestion du site de baignade est extrêmement faible au regard des bénéfices, puisque c'est quand même une réhabilitation significative d'un cours d'eau qui, jusqu'à présent, était considéré comme infréquentable, passez-moi l'expression.

Ça va nous permettre de lever l'interdiction sur plus de 17 kilomètres du pont de Piconca jusqu'au pont d'Abrà. L'interdiction concernerait tout au plus 9 kilomètres, soit en gros 14 % du linéaire.

Il vous est demandé d'approuver la convention tripartite entre la Collectivité de Corse, la commune de Zigliara et la commune de Pitretu è Bicchisgià pour la gestion du site de baignade d'Abrà situé sur le bassin versant du Taravu, telle que figurant en annexe ; et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Savè. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix le rapport.

M. Guy ARMANET : Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica » votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », présents ou représentés votent **POUR**.

Mme Anne TOMASI : Les élus du groupe « PNC » votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus présents et représentés du groupe « Andà per Dumane » votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus présents et représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » votent **POUR**.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Rapport suivant toujours présenté par Saveriu.

* **Raportu n^u 051** : Avis nantu à u prugettu di pianu d'accunciamentu è di gestione di l'acque (SAGE) Gravona, Prunelli, golfi d'Aiacciu è di Lava

* **Rapport n° 051** : Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

¹⁶ Délibération N°21/054 AC

M. Xavier LUCIANI

Ce rapport est important, je le précise. Il concerne l'avis que nous devons porter sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava.

C'est un document très important. Je sais que dans cet hémicycle, il y a des gens qui y travaillent. Je suis avec la présidente de la CLE (commission locale de l'eau).

Bassin de la Gravona, du Prunelli, des golfes d'Aiacciu, de Lava, c'est quand même 830 km². En 2015, la population permanente, c'est plus de 100 000 habitants, c'est très important en termes de densité. Sur un plan administratif, le périmètre du SAGE couvre 25 communes, 3 intercommunalités, la CAPA, la communauté de communes Celavu-Prunelli et la communauté de commune de la Pieve Ornano et du Taravu.

Je passe sur l'historique puisque, dans le rapport, vous avez depuis 1997 les premières initiatives qui concernent le territoire, qui étaient beaucoup plus réduites. Derrière, il y a l'aboutissement, c'est surtout une stratégie qui est mise en place qui se concrétise pratiquement dans les années 2018-2019. En 2020 donc, la phase rédactionnelle du projet du SAGE qui a été élaborée avec une collaboration du secrétariat technique du comité de bassin, que je salue, notamment à la CdC, y compris la DREAL et l'Agence de l'eau, donc la CdC pour ce qui concerne la mission eau. Il y a donc eu un important processus de concertation, auquel nous avons participé, y compris des élus de l'Assemblée ici présents.

Donc, ce projet a été finalement adopté par la CLE à la fin de l'année, le 16 décembre dernier. Je pourrais vous énumérer très rapidement les objectifs, en tous les cas, au moins vous dire qu'il y a déjà des objectifs environnementaux. Je passe sur toutes les correspondances avec le SAGE, avec les objectifs qui regardent le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Il y a d'abord comme objectifs environnementaux : l'atteinte et le maintien durable du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau du périmètre et le respect durable des normes de qualité sanitaire pour les usages de loisirs liés à l'eau.

Je précise que la Corse, et là je parle en tant que Vice-président du comité de bassin, c'est quand même plus de 90 % des masses d'eau qui sont en bon état, c'est un record puisque la moyenne française se situe autour de 40 %. Donc, nous nous sommes plutôt dans un objectif de préservation, plutôt que dans un objectif de résilience, c'est important de le dire.

Ce SAGE donc contribue, de notre point de vue, à construire une stratégie qui est remarquable au sens où il y a quand même sept objectifs, 21 orientations et 65 dispositions.

Alors, je vous passe l'ensemble des objectifs, ils sont quand même considérables, je peux citer notamment, au hasard : protéger les réservoirs biologiques, limiter la destruction ou la dégradation des zones humides, gérer les rejets d'eaux pluviales. Plus, bien entendu, un volet marin puisqu'il y a le besoin de gérer l'ensemble du territoire, y compris la part côtière.

Rapidement, c'est un document qui est dense, qui a été validé par le comité de bassin de Corse le 3 février dernier.

Je peux vous dire que ce projet est compatible avec le SDAGE, le SDAGE qui est d'ailleurs à l'enquête, je parle du projet 2022-2027.

Très rapidement, j'en arrive à la conclusion, pour vous dire qu'il vous est proposé d'adhérer à l'avis du Comité de Bassin et de donner un avis favorable au projet de SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava, qui constitue une feuille de route cohérente et partagée pour l'ensemble des acteurs du territoire, avec un certain nombre de recommandations, d'abord appuyer le souhait de la Commission Locale de l'Eau de voir le périmètre de la SLGRI élargi à celui du SAGE, la réflexion à l'échelle de bassin versant ; consolider, avant enquête publique, l'évaluation financière et les indicateurs de suivi du projet de SAGE ; compléter, avant la finalisation du SAGE et son approbation, son évaluation environnementale, notamment en ce qui concerne ses incidences sur le volet « énergie », et je regarde mon collègue Jean BIANCUCCI parce que l'AUE avait transmis des éléments pour ce SAGE ; associer bien sûr l'AUE, ça été demandé en comité de bassin d'ailleurs, ainsi que les services concernés de la CdC au comité technique de la CLE, de la Commission Locale de l'Eau, prévu à l'article 6 de son règlement intérieur et, dès leur initiation, aux différentes réflexions menées notamment sur la stratégie de gestion des mouillages à l'échelle du golfe d'Aiacciu et le plan de prévention des risques littoraux.

J'avais des remarques faites par le CESEC, qui me semblent judicieuses, je peux vous lire la conclusion du CESEC qui salue l'importance et la qualité du travail qui a été mené pour l'élaboration du SAGE et qui émet un avis favorable à ce rapport du Président de l'Exécutif.

Il y a ensuite deux choses que je voulais dire, il y avait des questionnements dans les commissions, notamment sur le fait qu'il y avait des moyens financiers et humains générés. D'abord vous dire qu'il y a quand même pour moi un signe très fort, c'est le fait qu'il y ait une entente intercommunautaire, il y a trois intercommunalités qui travaillent ensemble, c'est significatif et

symboliquement très fort, et deux postes dédiés : un chargé de mission SAGE et un technicien de rivière. Donc, en termes de moyens humains, à l'heure où on parle, il n'y a pas forcément de moyens extraordinaires, en dehors de la logistique déjà en place.

Pour ce qui concerne les moyens financiers, les besoins spécifiques aux actions SAGE sont estimés à 14,5 M€ sur 6 ans, soit environ 2,5 M€ par an, qui seront en grande partie éligibles au dispositif financier existant, accord-cadre notamment avec l'agence de l'eau et notre Collectivité qui sera appelée à participer au financement de certaines de ces actions. Un tableau de bord va permettre de suivre et piloter cette démarche, deux communiqués sur la mise en œuvre des dispositions du SAGE et de fournir des données nécessaires à l'évaluation et d'envisager, autant que faire se peut, une révision en cas de besoin.

Voilà, l'évaluation financière et les indicateurs de suivi du projet du SAGE doivent quand même être consolidés très rapidement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Mme Valérie BOZZI

Président, juste une petite observation, je pense qu'en ma qualité de Présidente de la Commission locale de l'eau, je ne peux pas participer au débat et encore moins au vote. Voilà, simplement pour le préciser.

M. Hyacinthe VANNI

Vous voterez pour votre groupe quand même, même si vous ne participez pas. Mattea CASALTA, vous avez la parole.

Mme Mattea CASALTA

Juste deux mots parce que ça mérite quand même une petite remarque, je pense.

C'est un énorme rapport. M. le Conseiller exécutif a essayé d'être très bref, a essayé parce que c'est vraiment très long, mais c'est un rapport qui mérite toute notre attention parce que, il l'a souligné mais je veux revenir là-dessus parce que c'est très important, je me réjouis que les trois communautés de communes aient pu travailler ensemble et qu'elles travaillent, parce que je crois que tout le monde voulait réussir ce SAGE. Et, il en va de la préservation de la qualité de l'eau parce

que l'eau, effectivement M. le Conseiller exécutif, vous l'avez dit, est d'excellente qualité mais il faut maintenir cette qualité. Il faut gérer aussi bien tout le réseau sur terre, mais gérer aussi le volet marin.

Ce qui est important également, c'est la protection du milieu naturel, et vous l'avez décliné, toute cette protection, aussi bien pour les biotopes, que les zones humiques, etc. etc., le maintien des espèces locales. Mais aussi et surtout, et c'était l'objet de ma question orale lors de la dernière session, les risques d'inondation parce qu'on sait quels dégâts ça peut créer, donc changements climatiques qui évidemment produisent des effets qui quelquefois extrêmement graves.

Donc, il y a une gestion très, très large de tous ces cas de figure et je reviens à l'essentiel, c'est que quand on s'unit, on peut être effectivement très réactif et très performant.

Donc je félicite tout le monde pour la qualité de ce rapport et pour le de travail fourni, aussi bien des services que des élus, tous les élus.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ?

M. Xavier LUCIANI

Un mot, Mattea a évoqué un point important, c'est le problème des inondations, pour vous dire, je parle sous le contrôle de la Présidente aussi, il y a des dispositions en matière de lutte contre les inondations qui sont à mettre en relation, notamment avec les orientations du PADDUC, c'est dans le rapport, mais je vous le dis quand même, parce que ça été évoqué, y compris en ma présence.

Bien entendu, la conciliation entre l'accueil et la sécurité publique face à des risques naturels... Je ne reviendrai pas sur l'épisode du Prunelli, sur la tempête Fabien, et sur toutes les mesures qui ont été prises déjà puisqu'il y a des actions très fortes qui sont portées sur le territoire. Je précise quand même que l'Office hydraulique, lui-même, a pu garantir avec les fermiers et EDF, l'alimentation du bassin ajaccien en pleine tempête. Alors qu'on a eu un souci énorme, il n'y a pas eu de rupture d'alimentation, et ça nous a coûté quand même, au bas mot, côté office, au moins 500 000 € sur ces deux jours.

Pour revenir sur les inondations, le territoire était en partie couvert par une SLGRI au niveau de la CAPA, aussi un PAPI et la CLE, Commission locale de l'eau, et je parle encore sous le contrôle de la Présidente, propose 6 dispositions,

donc je les énumère : identifier et préserver les zones d'expansion de crue, freiner les ruissellements lors de forts épisodes pluvieux, limiter, là j'attire votre attention sur ce point-là, limiter l'imperméabilisation des sols sur le périmètre, c'est aujourd'hui quelque chose qui est prégnant et qui revient souvent en boucle dans les épisodes pluvieux parce que l'imperméabilisation, c'est quand même à un moment donné un risque. Alors, moi je le dis parce qu'Ajaccio en a souffert notamment. Prévenir aussi, bien entendu, vous l'avez dit, les risques littoraux, et il y en a.

Donc il y a à la fois un territoire qui propose 6 dispositions et surtout une règle qui vise à encadrer les rejets d'eau pluviale sous le seuil fixé par la nomenclature. Donc, on est quelque part dans une opération qui mérite, de mon point de vue, d'être dupliquée dans d'autres zones, parce qu'il y a des zones en Corse qui ont besoin, je sais que ça a commencé notamment sur la CAB, mais les grandes agglomérations sont, de mon point de vue, aujourd'hui des zones où il faut absolument accélérer parce que, quelque part, on sait qu'on peut sauver des vies et surtout on peut éviter des catastrophes, y compris de type économique.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix le rapport.

M. Guy ARMANET : Les élus du groupe « Femu a Corsica » : votent **POUR**.

Mme Rosa PROSPERI : Les élus du groupe « Corsica Libera », votent **POUR**.

M. Pierre POLI : Les élus du groupe PNC, votent **POUR**.

Mme Chantal PEDINIELLI : Les élus du groupe « Per l'Avvene », votent **POUR**.

M. François ORLANDI : Les élus du groupe « Andà per Dumane », votent **POUR**.

Mme Valérie BOZZI : Les élus du groupe « La Corse dans la République », votent **POUR**, **sauf moi, non-participation**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 051 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁷

Mme Valérie BOZZI : Absente

¹⁷ Délibération N°21/055 AC

Donc, on peut, si Jean BIANCUCCI est d'accord, passer les amendements de l'Exécutif, en attendant que le Président revienne pour l'amendement de Marie-Thérèse MARIOTTI.

*** Raportu n° 090 : Bugettu primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2021**

*** Rapport n° 090 : Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021.**

M. Jean BIANCUCCI

Je suis à votre disposition Président.

Donc, j'ai 2 amendements de l'Exécutif.

Il s'agit de l'amendement n° 3 d'abord : les inscriptions, qui avaient été prévues dans le cadre du budget dont on a débattu tout à l'heure, ont été quelque part remises en question sur quelques points, et notamment après un courrier du Préfet qui a notifié à la Collectivité l'impossibilité d'inscrire des aides exceptionnelles en section d'investissement par dérogation dans le cadre de la crise sanitaire. Elles doivent donc être traitées comme des subventions de fonctionnement en raison de leur nature et de leur objet.

La bascule de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement sur le programme 2133, mesures économiques, plan Covid-19, d'un montant de 5,5 M€, permet de modifier l'imputation comptable des dossiers relevant du fonds Salvezza.

L'amendement porte sur : En section de fonctionnement, donc en autorisation d'engagement, sur le programme 4514 « Aider le sport » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 2 735 832 € est augmentée de 500 000 €, ce qui porte son montant à 3 235 832 €. Suite à une erreur matérielle, ces 500 000 € prévus en page 13 du document budgétaire, et plus précisément à l'axe III du plan de relance, n'ont pas été intégrés à la maquette budgétaire et à la délibération de programme.

Deuxième point : l'autorisation d'engagement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévue à hauteur de 144 000 € est augmentée de 5 500 000 €, ce qui porte son montant à 5 644 000 €.

Il s'agissait des autorisations d'engagement.

En crédit paiement maintenant, les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique du VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 80 000 € sont augmentés de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 5 580 000 €.

En section d'investissement, concernant les crédits de paiement : les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 8 500 000 € au budget 2021 sont diminués de 5 500 000 €, ce qui porte leur montant à 3 000 000 €.

Donc, on passe 8 500 000 € à 3 000 000 €. Il s'agissait de l'article I.

Article 2 : On doit procéder à l'affectation sur le programme 2133 « Mesures économiques - Plan COVID-19 » des 5 500 000 € d'autorisations d'engagement au profit du fonds de soutien Salvezza.

Article 3 : Procède conformément aux modalités de la circulaire du 24 août 2020, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'étalement sur une durée de cinq ans des charges de fonctionnement relatives aux crédits prévus au plan Salvezza pour un montant de 5 500 000 €.

Les ouvertures de crédits nécessaires sont les suivantes :

En section d'investissement : au niveau de la dépense au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 5 500 000 €. Deuxièmement, la recette au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 1 100 000 €, représentant la quote-part annuelle des charges liées à la crise Covid-19.

Il s'agissait de l'investissement.

En section de fonctionnement pour la dépense au chapitre 946 / compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 1 100 000 € et de la recette au chapitre 946 / compte 791 « transfert de charges de fonctionnement » pour un montant de 5 500 000 €.

Voilà pour l'article 3.

Article 4 : Modifie le virement de section comme suit :

En section d'investissement au niveau de la recette, le virement de la section de fonctionnement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

Voilà pour l'investissement.

En section de fonctionnement, au niveau de la dépense, le virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

J'ai été long, mais il fallait que je vous donne toutes les explications.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif pour ces précisions sur cet amendement très important. Donc, je vais le mettre aux voix et je pense que là, il faut un vote nominal, ou alors on peut voter les amendements de l'Exécutif en même temps que le budget ? Je demande confirmation ?

M. Jean BIANCUCCI

Je présente l'autre amendement ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, on présente l'autre et après on les votera en même temps que le budget. Il est aussi long l'autre ?...

M. Jean BIANCUCCI

C'est un amendement qui touche l'Office de l'environnement, il est proposé d'autoriser le recrutement de deux agents en charge du suivi de la fréquentation en montagne au BP 2021 de l'Office de l'environnement de la Corse.

Si vous voulez, vous pouvez aller à la page 159 du budget, je sais qu'il y en a qui suivent précisément.

Donc, il s'agit de la rédaction du paragraphe suivant : « Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31 décembre 2020, 127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C. Compte-tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence, ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31 décembre 2021 (125 A, 59 B, 1 C) ».

Donc, il y a la rédaction suivante qui est substituée : « Le plafond d'emplois de l'Office de l'environnement reste inchangé à 187 agents et ne s'applique pas aux postes financés de façon complète et pérenne hors dotation de la Collectivité. Il tient compte des nouvelles missions confiées par l'Assemblée de Corse en 2020 à l'Office de l'environnement et donc des besoins de recrutement complémentaires de l'Office pour l'année 2021 au regard des orientations d'action de l'établissement pour le conservatoire botanique et la fréquentation montagne. ».

J'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je vous propose comme méthode qu'on vote sur les deux amendements, un vote nominal sur les deux amendements de l'Exécutif. Qu'on vote après sur l'amendement de Marie-Thé MARIOTTI et qu'in fine, on vote le budget ainsi amendé.

Donc, je mets aux voix les deux amendements présentés par l'Exécutif. Je pense que c'est Anne TOMASI qui doit faire l'appel.

Mme Anne TOMASI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (41) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

NON-PARTICIPATION : (16) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin

MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM.

François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

M. Hyacinthe VANNI

Les amendements n° 3 et n° 4 sont adoptés.

Donc, nous attendons l'amendement de Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je peux le présenter, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Oui.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est un amendement qui aurait dû être déposé par Xavier LACOMBE qui n'a pas pu être là aujourd'hui, donc je le représente, en son nom et au nom du groupe.

Donc, c'est un amendement qui concerne la réévaluation des sommes allouées au syndicat d'énergie de Corse-du-Sud pour tenir compte des engagements contractualisés entre le syndicat et la Collectivité, maintenant la Collectivité de Corse, antérieurement le Conseil général de Corse du Sud.

Donc, je rappelle que le SDE 2A, c'est un syndicat mixte ouvert, c'est-à-dire que contrairement à celui de Haute-Corse, il regroupe les communes de Corse-du-Sud, à l'exception d'Ajaccio et de Propriano et la Collectivité de Corse qui, comme je vous l'ai dit, depuis la fusion des trois collectivités s'est substituée aux droits et aux obligations du Conseil général de Corse-du-Sud.

Il y a un article 7 des statuts du syndicat de l'énergie qui précise que les communes membres et la Collectivité de Corse participent financièrement et dans les mêmes proportions au fonctionnement et à l'investissement de la structure.

Donc, cette participation est bien d'ordre statutaire et j'insiste sur le caractère d'une dépense obligatoire pour les entités concernées.

Alors, si le problème aujourd'hui n'est pas un problème de fonctionnement puisqu'il a été correctement budgété, on me fait remonter qu'il y a problème au niveau des CP et des AP d'investissement puisqu'aujourd'hui, conformément aux engagements qui ont été pris entre le syndicat et la Collectivité de Corse, notre Collectivité devrait donc inscrire en CP 2,7 M€ et non pas les 1,2 M€ qui sont inscrits au budget.

De plus me dit-on, depuis le 1^{er} janvier 2019, notre Collectivité n'a plus versé au syndicat de l'énergie sa participation statutaire en investissement, et serait donc redevable de (3 ans x 2,7 M€) la somme de 8,1 M€.

Donc le problème, comme je vous l'ai dit, c'est que les sommes qui sont inscrites en AP et en CP au budget d'investissement, ne correspondent pas à ces engagements. On a inscrit 1,2 M€ en CP versus les 2,7 M€ requis et on a inscrit 5,4 M€ en AP versus les 8,1 M€.

D'où notre amendement qui demande ni plus ni moins que les engagements soient respectés et qu'en cas de refus de notre Assemblée, on me fait savoir que le syndicat, pour pouvoir honorer ses investissements inscrits au budget 2021, devra emprunter.

Donc, notre groupe demande donc à cette Assemblée de corriger le tir et d'inscrire 8,1 M€ en AP, 2,7 M€ en CP et aussi et surtout de préciser le calendrier d'inscription de ces crédits de paiements restant dus et rattachés aux AP dont il s'agit.

Donc, je vous rappelle également que l'action, vous le savez, de ce syndicat s'inscrit dans la politique de développement durable local au service des communes, de collectivités et de tous les usagers, qu'elle est de plus un partenaire économique, ou du moins du monde économique de Corse-du-Sud, et qu'il est impératif de procéder à ces inscriptions.

Donc, le dispositif est le suivant :

L'article I : aux pages 44, 168 et 170 du rapport, 17 de la délibération de programme, et à la page 16 de l'annexe M57, le montant des AP affectées au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 5,4 M€, est remplacé par le montant suivant : 8,1 M€.

Dans la même logique, aux mêmes pages et toujours dans le programme 3134, le montant en CP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, qui est établi à 1,2 M€, est remplacé par le montant suivant : 2,7 M€.

En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme, sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.

Alors, comme il faut une compensation, il y a eu un copier-coller de mon amendement précédent qui parlait d'une compensation à hauteur du chapitre 11, mais je pense qu'il serait plus pertinent si vous agréez et vous donnez suite à cet amendement le compenser avec un chapitre dans les dépenses d'investissement.

C'est tout, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je pense qu'il a un sous-amendement de l'Exécutif qui arrive.

Si vous voulez le présenter, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Le sous-amendement qui est ainsi rédigé : ajouter à la fin du paragraphe I : « La transformation de ces AP en CP est subordonnée à la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et le Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud incluant notamment la liste des opérations qui seront réalisées par le SDE 2A à compter de 2021 et qui pourront être financées dans le cadre de ladite convention ».

Supprimer les paragraphes II, III et IV.

M. Hyacinthe VANNI

J'interroge Marie-Thérèse MARIOTTI ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vais prendre le relai car le réseau est mauvais manifestement. Est-ce que vous pourriez nous expliquer, M. le Président, quels sont les principes qui sous-tendent la suppression des paragraphes II, III et IV et cette transformation en AP/CP.

Le Président SIMEONI

En quelques mots et sans rentrer dans un débat qui serait peut-être un peu long, touffu et technique à cette heure-ci, il y a une discussion qui oppose le syndicat d'électrification et la Collectivité de Corse au plan juridique, sur la nature de la somme qui est versée par la Collectivité de Corse au titre du fonctionnement du syndicat d'électrification, cette différence d'appréciation ne va pas être versée

aujourd'hui. Il y avait un montant d'autorisation de programme de 8,1 M€ qui était sollicité par voie d'amendement et qui correspond également à la demande d'autorisation de programme que souhaite voire inscrite le Président du syndicat d'électrification, Jojo PUCCI, notre collègue qui est absent de l'hémicycle et pour cause, bien sûr, puisqu'il ne peut pas participer à nos débats.

Donc, pour sécuriser le syndicat d'électrification par rapport à cette autorisation de programme, nous portons l'inscription qui était initialement prévue, 5,4 M€ à 8,1 M€. En ce qui concerne le montant des crédits de paiement, les crédits d'investissement, nous restons à 1,2 M€, étant précisé qu'en cas d'avancement des travaux et de justification de nouveaux besoins, en cours d'année il y aura une inscription au budget supplémentaire.

Un dernier mot, concernant les autorisations de programmes, conformément à ce qui est la règle, la règle générale d'abord, la règle appliquée ensuite à l'ensemble des organismes auxquels la Collectivité de Corse verse une somme, la transformation de ces autorisations de programmes en crédits de paiements sera subordonnée à la conclusion d'une convention entre le syndicat d'électrification de Corse-du-Sud et la Collectivité de Corse, une convention incluant notamment une liste d'opérations. La convention et la liste d'opérations étant, comme c'est la règle, présentées devant l'Assemblée de Corse.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Si je comprends bien, puisque vous conservez l'AP, d'une certaine façon vous avez déjà un peu tranché juridiquement la question. Si vous hissez le niveau d'AP au niveau exigé par l'amendement, d'une certaine façon vous l'actez, mais vous ne souhaitez pas, pour des raisons d'équilibre du budget, en tout cas de l'économie générale du budget que vous avez évoquée tout à l'heure, ne rien modifier pour l'heure, dans l'attente de solder l'interprétation juridique.

C'est cela dont il s'agit ?

Le Président SIMEONI

Comme je vous l'ai dit, il y a aujourd'hui une différence d'appréciation, aussi bien sur le montant des sommes qui sont dues par la Collectivité de Corse, ou qui pourraient être dues, ainsi que sur la nature de ces sommes.

Donc, ce différent ne peut pas être soldé via le débat d'aujourd'hui, ni même via l'interprétation de l'amendement.

Donc, pour être clair, le fait de porter une autorisation de programme à la hauteur qui est sollicitée, notamment par l'amendement, et qui est attendue par le

Président du syndicat d'électrification, ne vaut pas reconnaissance totale ou partielle des demandes du syndicat d'électrification lorsqu'elles sont en désaccord avec l'analyse actuelle de la Collectivité de Corse. C'est un débat que nous aurons très tranquillement, très sereinement.

Le montant n'a pas été fixé, c'est un montant qui est un point d'équilibre, qui ne vaut pas reconnaissance d'autres demandes, ça ne va pas au-delà, c'est la somme de 8,1 M€ d'autorisations de programme, ces autorisations de programme seront transformées en crédits de paiement dans le cadre de la signature de la mise en œuvre de la convention à laquelle je fais référence, et ceci à compter de l'année 2021, première année d'application de cette convention et des opérations qui seront définies par le syndicat d'électrification et contractualisées avec la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, est-ce que l'auteur de l'amendement est satisfait ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Moyennement satisfait, puisqu'on a une partie de la réponse. Nous voulions aller au bout de cette logique, donc nous on ne participera pas au sous-amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, je vais mettre aux voix le sous-amendement à l'amendement n° 2, avec un vote nominal...

Mme Anne TOMASI

M. le Président, je m'interroge, Joseph PUCCI participe-t-il au vote du sous-amendement ? De l'amendement ? S'il ne participe pas, participera-t-il au vote du budget car il a participé aux autres votes des autres amendements ?

M. Hyacinthe VANNI

Je pense que les autres amendements ne le concernaient pas, il peut participer au vote du budget.

Mme Anne TOMASI

Donc pour le sous-amendement non, puisqu'on vote le sous-amendement pour l'instant.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

NON-PARTICIPATION : (16) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM.

François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

ABSENT (1) : M. Joseph PUCCI.

M. Hyacinthe VANNI

Le sous-amendement est adopté.

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 2, ainsi sous-amendé.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des conseillers.

ONT VOTE POUR (40) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José

FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

CONTRE : (14) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI,

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM. : François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

NON-PARTICIPATION : (2) : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

ABSENT (1) : M. Joseph PUCCI.

M. Hyacinthe VANNI

L'amendement n° 2, ainsi sous-amendé est adopté.

Donc, nous pouvons passer au vote du budget ainsi amendé.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

ONT VOTE POUR (41) : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

CONTRE : (14) : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre-Jean LUCIANI, Christelle COMBETTE, Francis GUIDICI, Pierre GHIONGA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI.

ABSTENTIONS (6) : Mmes et MM. François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Antoine POLI.

NON-PARTICIPATION : (2) : Mmes Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport est ADOPTE.¹⁸

Donc, je remercie le secrétariat général d'avoir dépassé, et de beaucoup, l'heure autorisée.

Je vous donne rendez-vous demain à 10 h.

A dumane, bona notte !

La séance est suspendue à 22 h 25.

¹⁸ Délibération N°21/041 AC

A N N E X E S

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS**

**FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL
D'EVOLUTION DES DEPENSES
DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES
SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX
POUR L'ANNEE 2021**

Rapport n° 085

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

CONSIDERANT l'existence du groupe de travail de l'Assemblée de Corse chargé de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne (délibération n°2020/152 du 5 novembre 2020) ;

CONSIDERANT que les travaux du groupe travail sont en cours ;

CONSIDERANT que se dégagent d'ores et déjà de ces travaux, des pistes d'amélioration concernant notamment les rémunérations et les conditions de travail des intervenantes des SAAD ;

CONSIDERANT que ces propositions pourraient être retenues dans les négociations avant les signatures des prochains Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 15 du rapport

Remplacer :

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir

Par :

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder à la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à venir avec les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Remplacer :

D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire,

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA, selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées)

Par :

D'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2021 des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement. Cette modalité consiste en l'attribution de financements complémentaires sur la base des objectifs fixés dans le CPOM (modulation positive) et une stabilisation du tarif horaire.

D'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer les avenants aux CPOM avec les cinq SAAD préfigureurs, et à procéder à la répartition de l'enveloppe CNSA selon les critères fixés en 2020 (répartition au prorata des heures effectuées) et après délibération de l'Assemblée de Corse sur les conclusions du groupe de travail chargé de proposer des solutions dans le secteur de l'aide à domicile.

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021

Rapport n° 090

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : MME MARIE-THERESE MARIOTTI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- I. Aux pages 64, 77 et 155 du rapport, 52 et 66 de la délibération de programme, et à la page 19 de l'annexe M57, le montant de la dotation de fonctionnement allouée à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, établi à 8,290 millions d'euros **est remplacé** par le montant suivant : 9,5 millions d'euros.
- II. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant le nouveau montant.
- III. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS

**BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2021**

Rapport n° 090

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : M. XAVIER LACOMBE AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- I. Aux pages 44, 168 et 170 du rapport, 17 de la délibération de programme, et à la page 16 de l'annexe M57, le montant en AP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 5,4 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 8,1 millions d'euros.
- II. Aux mêmes pages, toujours dans le programme 3134, le montant en CP affecté au Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud, établi à 1,2 millions d'euros, **est remplacé** par le montant suivant : 2,7 millions d'euros.
- III. En conséquence, les montants généraux des actions, objectifs et politiques dont dépend ce programme sont adaptés en intégrant les nouveaux montants.
- IV. L'accroissement de charge est compensé à due concurrence par la réduction du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE
Sous amendé**

Sous-amendement :

Ajouter à la fin du paragraphe I. : La transformation de ces AP en CP est subordonnée à la conclusion d'une convention pluriannuelle entre la Collectivité de Corse et le Syndicat de l'Energie de la Corse-du-Sud incluant notamment la liste des opérations qui seront

réalisées par le SDE 2A à compter de 2021 et qui pourront être financées dans le cadre de ladite convention.

Supprimer les paragraphes II, III et IV.

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 25 È 26 DI MARZU DI U 2021****1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021****BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 090***AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les inscriptions budgétaires dans le cadre du BP 2021 relatives à la mise en œuvre du fonds Salvezza ont été initialement prévues en section d'investissement (5,5 M€ en AP et en CP). Il s'avère que par courrier en date du 8 mars 2021 la Préfecture de Corse a notifié à la Collectivité de Corse l'impossibilité d'inscrire ces aides exceptionnelles en section d'investissement par dérogation dans le cadre de la crise sanitaire. Elles doivent donc être traitées comme des subventions de fonctionnement en raison de leur nature et de leur objet. Si une dérogation était effectivement prévue dans le cadre des contributions versées par les collectivités au titre du FSN rattachées exceptionnellement et à titre dérogatoire et temporaire à la section d'investissement cette dérogation n'avait pas vocation à être étendue à d'autres fonds. Ainsi le fonds Salvezza ne pouvait entraver les règles d'imputation des dépenses du secteur public local prévues au circulaire n° INTB0200059C 2002 et devait s'inscrire dans le droit commun

Aussi, la bascule de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 », d'un montant de 5 500 000 euros permet de modifier l'imputation comptable des dossiers relevant du fonds Salvezza.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2021

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget primitif est modifié comme suit :

En section de fonctionnement :**Dépense :****En autorisation d'engagement :**

- L'autorisation d'engagement sur le programme 4514 « Aider le sport » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 2 735 832 € est augmentée de 500 000 €, ce qui porte son montant à 3 235 832 €. Suite à une erreur matérielle, ces 500 000 € prévus en page 13 du document budgétaire, et plus précisément à l'axe III du plan de relance, n'ont pas été intégrés à la maquette budgétaire et à la délibération de programme.
- L'autorisation d'engagement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévue à hauteur de 144 000 € est augmentée de 5 500 000 €, ce qui porte son montant à 5 644 000 €.

En crédit de paiement :

- Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 80 000 € sont augmentés de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 5 580 000 €.

En section d'investissement :**Dépense :****En crédit de paiement :**

- Les crédits de paiement sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.B « Le soutien aux entreprises », la compétence 213 « Action économique », prévus à hauteur de 8 500 000 € au BP 2021 sont diminués de 5 500 000 €, ce qui portent leur montant à 3 000 000 €.

ARTICLE 2 :

Procède à l'affectation sur le programme 2133 « Mesures économiques – Plan COVID-19 » des 5 500 000 € d'autorisation d'engagement au profit du fonds de soutien Salvezza.

ARTICLE 3 :

Procède conformément aux modalités de la circulaire du 24 août 2020 NOR : TERB2020217C relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales et de leurs groupements, à l'étalement sur une durée de cinq ans des charges de fonctionnement relatives aux crédits prévus au plan Salvezza pour un montant de 5 500 000 €.

Les ouvertures de crédits nécessaires sont les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépense au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 5 500 000 € ;
- Recette au chapitre 926 / compte 4815 « charges liées à la crise Covid-19 » pour un montant de 1 100 000 €, représentant la quote part annuelle des charges liées à la crise Covid-19.

En section de fonctionnement :

- Dépense au chapitre 946 / compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » pour un montant de 1 100 000 € ;
- Recette au chapitre 946 / compte 791 « transfert de charge de fonctionnement » pour un montant de 5 500 000.

ARTICLE 4 :

Modifie le virement de section comme suit :

En section d'investissement

Recette :

- Le virement de la section de fonctionnement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

En section de fonctionnement :

Dépense :

- Le virement à la section d'investissement proposé à hauteur de 91 522 431 € est diminué de 1 100 000 € au présent amendement, ce qui porte son montant à 90 422 431 €.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 25 È 26 DI MARZU DI U 2021**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 25 ET 26 MARS 2021**

**BUDGET PRIMITIF
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 090

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la mission confiée par délibération de l'Assemblée de Corse prise en 2020 à l'Office de l'environnement, il est proposé d'autoriser le recrutement de deux agents en charge du suivi de la fréquentation en montagne, au BP 2021 de l'OEC.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

En page 159 du rapport la rédaction du paragraphe :

« Concernant les effectifs cibles, ils s'élevaient à 187 agents au 31/12/2020, 127 cadres A, 59 cadres B et 1 cadre C. Compte-tenu des besoins nouveaux et du nombre important de postes vacants, deux postes de catégorie A seront supprimés des effectifs de l'agence ramenant le plafond d'emploi à 185 agents au 31/12/2021 (125 A, 59 B, 1C) »

est substituée par la rédaction suivante :

« Le plafond d'emplois de l'OEC reste inchangé à 187 agents et ne s'applique pas aux postes financés de façon complète et pérenne hors dotation de la

Collectivité. Il tient compte des nouvelles missions confiées par l'Assemblée de Corse en 2020 à l'OEC et donc des besoins de recrutement complémentaires de l'Office pour l'année 2021 au regard des orientations d'action de l'établissement pour le conservatoire botanique et la fréquentation montagne.
».

Le reste sans changement.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE
